



Rapport annuel 2004



Volume II

# Rapport financier

# Chiffres clés du Groupe BEI

## Banque européenne d'investissement

<i>Activité en 2004</i>	<i>(en millions d'EUR)</i>
<b>Prêts signés</b>	<b>43 204</b>
Union européenne	39 661
Pays partenaires	3 543
<b>Prêts approuvés</b>	<b>45 780</b>
Union européenne	41 037
Pays partenaires	4 743
<b>Prêts versés</b>	<b>38 640</b>
Sur ressources de la Banque	38 383
Sur ressources budgétaires	257
dont Facilité d'investissement	93
<b>Ressources collectées (après échanges)</b>	<b>49 865</b>
En monnaies communautaires	28 868
En monnaies non communautaires	20 997
<i>Situation au 31.12.2004</i>	
<b>Encours</b>	
Prêts sur ressources de la Banque	265 833
Garanties accordées	268
Financements sur ressources budgétaires	2 326
Emprunts à long, moyen et court terme	214 825
<b>Fonds propres</b>	<b>29 638</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>257 772</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 381</b>
<b>Capital souscrit</b>	<b>163 654</b>
Dont libéré et versé	8 183

## Fonds européen d'investissement

<i>Activité en 2004</i>	<i>(en millions d'EUR)</i>
Capital-risque (15 fonds)	358
Garanties (40 opérations)	1 447
<i>Situation au 31.12.2004</i>	
Capital-risque (199 fonds)	2 770
Garanties (151 opérations)	7 686
<b>Capital souscrit</b>	<b>2 000</b>
Dont libéré et versé	400
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>27</b>
<b>Réserves et provisions</b>	<b>191</b>

## Sommaire

<b>Message du président</b>	<b>4</b>
<b>La gouvernance de la BEI</b>	<b>6</b>
<b>L'activité de prêt de la BEI</b>	<b>8</b>
<b>L'activité d'emprunt de la BEI</b>	<b>10</b>
<b>La gouvernance du FEI</b>	<b>14</b>
<b>L'activité du FEI</b>	<b>17</b>

### **Groupe BEI**

Les résultats de l'exercice	19
États financiers	20
Rapport du réviseur d'entreprises	50
Déclaration du Comité de vérification	51

### **BEI**

Les résultats de l'exercice	54
États financiers	56
Gestion des liquidités	86
Résultats de la gestion des liquidités	87
Rapport du réviseur d'entreprises	88
Déclaration du Comité de vérification	89

### **Facilité d'investissement (Accord de Cotonou)**

États financiers	92
Rapport du réviseur d'entreprises	96
Déclaration du Comité de vérification	97

### **FEI**

États financiers	100
Rapport du réviseur d'entreprises	110
Rapport du Collège des commissaires aux comptes	111

### **La gestion des risques**

<b>Audit et contrôle</b>	<b>119</b>
--------------------------	------------

<b>Adresses</b>	<b>120</b>
-----------------	------------

#### **Le Rapport annuel 2004 du Groupe BEI est constitué de trois volumes distincts:**

- le rapport d'activité présentant les activités du Groupe BEI sur l'année écoulée ainsi que les perspectives futures;
- le rapport financier présentant les états financiers du Groupe BEI, de la BEI, de la Facilité d'investissement (Cotonou) et du FEI, et leurs annexes explicatives;
- le rapport statistique présentant sous forme de listes les projets financés et les emprunts levés en 2004 par la BEI, et la liste des projets du FEI. Des tableaux de synthèse de l'année et sur 5 ans sont également présentés.

Le rapport annuel est également disponible sur Internet à l'adresse [www.bei.org/report](http://www.bei.org/report).



## Message du président

Pour la Banque européenne d'investissement, les mots-clés de l'année 2004 auront été élargissement – nous avons accueilli dix nouveaux actionnaires – et évolution, puisque nous avons franchi un pas supplémentaire sur la voie que nous suivons sans relâche pour renforcer notre efficacité opérationnelle et optimiser l'adéquation de notre action en notre qualité de bras financier de l'Union européenne.

### Priorités opérationnelles

Nous avons continué à accorder nos prêts avec pour objectif de favoriser la réalisation des objectifs de l'Union européenne, tels qu'ils sont énoncés sous la forme des cinq grandes priorités opérationnelles suivantes:

- renforcer la **cohésion économique et sociale** de l'Union élargie,
- contribuer à ce qu'on appelle la **stratégie de Lisbonne**, en favorisant l'émergence d'une société fondée sur la connaissance,
- relier tous les Européens, grâce aux **réseaux transeuropéens (RTE)**,
- protéger et améliorer le **milieu urbain et l'environnement naturel**,
- appuyer la **politique** de l'Union européenne **en faveur du développement** en accordant des prêts dans les pays partenaires.

Grâce à des résultats solides dans le domaine de la collecte de fonds, notre volume total de prêts a atteint 43,2 milliards d'EUR. À l'intérieur de l'Union européenne, nous avons consacré 72 % de nos opérations de prêt à des régions pouvant en bénéficier au titre de zones assistées et nous avons atteint nos objectifs de financement en faveur de l'innovation (7 milliards d'EUR), des RTE (7,9 milliards d'EUR) et de l'environnement (10,9 milliards d'EUR). À l'extérieur de l'Union, nous avons accentué nos efforts à l'appui du partenariat euro-méditerranéen (2,2 milliards d'EUR).

### Élargissement

En 2004, la BEI a prêté aux nouveaux États membres, dont elle est la plus importante source de financement externe, un montant de 3,8 milliards d'EUR. La Banque, qui appuie également le développement des marchés intérieurs de capitaux dans la région en procédant à des émissions en monnaies locales, est le plus grand émetteur obligataire non souverain sur les marchés intérieurs d'Europe centrale et orientale.

Maintenant qu'ils sont devenus actionnaires de la Banque, les nouveaux États membres ont pleinement accès à ses financements, et nous avons adapté, en conséquence, la structure de la gouvernance et du capital de notre institution. Soucieuse de maximaliser l'impact de ses prêts à l'avenir, la BEI a encore intensifié sa coopération avec la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne, dans le but, notamment, d'améliorer la coordination des activités de la BEI avec les opérations menées au titre des fonds structurels, auxquels les nouveaux États membres ont maintenant également accès.

### Valeur ajoutée

En 2004, nous avons, pour mesurer la valeur ajoutée de nos opérations, expérimenté une nouvelle méthode qui s'articule autour de trois piliers, à savoir l'éligibilité du projet (autrement

dit, sa contribution à l'un des objectifs de l'UE), sa qualité et sa valeur ajoutée financière, étant entendu que la conformité du projet avec chacun de ces piliers doit être démontrée lors de la phase d'approbation de l'opération. C'est là, pour la Banque, une évolution importante qui témoigne de la façon dont nous transposons, dans la pratique, notre raison d'être de banque publique au service des objectifs de l'UE, et qui nous permettra de mieux adapter notre action future aux exigences de nos actionnaires, aux attentes de l'ensemble des parties prenantes à nos activités et aux besoins de nos clients.

### Transparence

Dans le cadre de l'actualisation de nos politiques liées à la transparence et à l'obligation de responsabilité, nous avons pris plusieurs mesures qui visent notamment à :

- fournir davantage d'informations sur la gouvernance de la Banque et la rémunération de son personnel,
- publier une gamme plus large de documents consacrés à la communication financière et à nos dispositifs de contrôle,
- diffuser davantage de données concernant l'activité de prêt de la Banque, y compris au sujet de sa réserve de projets,
- renforcer les fonctions de contrôle et d'évaluation, en particulier au travers de la création d'un bureau de conformité (qui deviendra opérationnel en 2005).

En sa qualité d'institution financière de l'UE, la BEI s'estime tenue de faire preuve d'une large transparence et de communiquer autant d'informations que possible. En tant que banque, cependant, elle a aussi le devoir de protéger les intérêts légitimes de ses clients dans le domaine commercial et sur des questions sensibles au regard du marché. Entre ces deux impératifs, il appartient à la BEI de trouver un juste équilibre.

### Perspectives d'ensemble

Pour la BEI, la croissance n'est pas une fin en soi. Elle s'attachera plutôt à renforcer sa stratégie qui consiste à se concentrer sur la valeur ajoutée, autrement dit à préférer la qualité à la quantité. D'un point de vue opérationnel, cela signifie que nous nous attendons à voir se stabiliser, ou même diminuer, le volume de nos prêts dans l'Europe des 15, alors que nos prêts dans les nouveaux États membres devraient continuer à augmenter. De même, nos opérations de prêt dans les pays en voie d'adhésion et dans les pays candidats ainsi que dans les pays de la Méditerranée et de la zone ACP continueront à s'accroître, conformément aux orientations données par le Conseil européen.



Philippe Maystadt  
Président du Groupe BEI

# La gouvernance de la BEI

La composition des organes de direction de la Banque, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site Internet de la BEI: [www.bei.org](http://www.bei.org).

## Conseil des gouverneurs

<b>Président</b>	<b>Pedro SOLBES MIRA (Espagne)</b>	
<b>Belgique</b>	<b>Didier REYNERS</b>	Ministre des Finances
<b>République tchèque</b>	<b>Bohuslav SOBOTKA</b>	Ministr financí
<b>Danemark</b>	<b>Bendt BENDTSEN</b>	Økonomi- og erhvervsminister
<b>Allemagne</b>	<b>Hans EICHEL</b>	Bundesminister der Finanzen
<b>Estonie</b>	<b>Taavi VESKIMÄGI</b>	Rahandusminister
<b>Grèce</b>	<b>Georgios ALOGOSKOUFIS</b>	Ministre de l'économie et des finances
<b>Espagne</b>	<b>Pedro SOLBES MIRA</b>	Vicepresidente Segundo del Gobierno y Ministro de Economía y Hacienda
<b>France</b>	<b>Thierry BRETON</b>	Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
<b>Irlande</b>	<b>Brian COWEN</b>	Minister for Finance
<b>Italie</b>	<b>Domenico SINISCALCO</b>	Ministro dell'Economia e delle Finanze
<b>Chypre</b>	<b>Makis KERAVNOS</b>	Ministre des Finances
<b>Lettonie</b>	<b>Oskars SPURDZIŅŠ</b>	Finanšu ministrs
<b>Lituanie</b>	<b>Algirdas BUTKEVIČIUS</b>	Finansų ministras
<b>Luxembourg</b>	<b>Jean-Claude JUNCKER</b>	Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Finances
<b>Hongrie</b>	<b>Tibor DRASKOVICS</b>	Pénzügyminiszter
<b>Malte</b>	<b>Lawrence GONZI</b>	Prim Ministru
<b>Pays-Bas</b>	<b>Gerrit ZALM</b>	Minister van Financiën
<b>Autriche</b>	<b>Karl-Heinz GRASSER</b>	Bundesminister für Finanzen
<b>Pologne</b>	<b>Mirosław GRONICKI</b>	Minister Finansów
<b>Portugal</b>	<b>Antonio BAGÃO FELIX</b>	Ministro de Estado e das Finanças
<b>Slovénie</b>	<b>Andrej BAJUK</b>	Minister za finance
<b>Slovaquie</b>	<b>Ivan MIKLOŠ</b>	Minister financí
<b>Finlande</b>	<b>Ulla-Maj WIDEROOS</b>	Ministeri, Valtiovarainministeriö
<b>Suède</b>	<b>Pär NUDER</b>	Finansminister
<b>Royaume-Uni</b>	<b>Gordon BROWN</b>	Chancellor of the Exchequer

## Comité de vérification

<b>Président</b>	<b>Marc COLAS</b>	Premier Conseiller de Gouvernement, Luxembourg
<b>Membres</b>	<b>Michael P. HARALABIDIS</b>	Directeur adjoint, Gestion des risques du groupe, Banque nationale de Grèce, Athènes
	<b>Raimundo POVEDA ANADÓN</b>	Ancien directeur général, direction de la politique bancaire, Banque d'Espagne, Madrid
<b>Observateurs</b>	<b>Maurizio DALLOCCHIO</b>	Doyen de l'École de gestion SDA Bocconi, titulaire de la <i>Lehman Brothers Chair of Corporate Finance</i> , Université Bocconi, Milan
	<b>Karl SEVELDA</b>	Membre du Conseil d'administration, Raiffeisen Zentralbank Österreich AG, Vienne
	<b>Solvita ZVIDRIŅA</b>	Secrétaire d'État adjoint, ministère des finances, Riga

## Comité de direction

<b>Président</b>	<b>Philippe MAYSTADT</b>	Le président de la BEI préside le Conseil d'administration de la Banque.
<b>Vice-présidents</b>	<b>Wolfgang ROTH</b>	
	<b>Peter SEDGWICK</b>	
	<b>Isabel MARTÍN CASTELLÁ</b>	
	<b>Gerlando GENUARDI</b>	
	<b>Philippe de FONTAINE VIVE CURTAZ</b>	
	<b>Sauli NIINISTÖ</b>	
	<b>Ivan PILIP</b>	
	<b>Torsten GERSFELT</b>	

## Conseil d'administration

### Administrateurs

Jean-Pierre ARNOLDI .....	Administrateur général de la Trésorerie, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Lorenzo BINI SMAGHI .....	Dirigente Generale, Capo della Direzione III, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
M. - Alexandra da COSTA GOMES .....	Membre du Conseil d'administration de la BEI, Lisbonne
János ERŐS .....	Directeur général, Magyar Fejlesztési Bank Rt., Budapest
Vince GRECH .....	Directeur général (Administration financière), ministère des finances et des affaires économiques, La Valette
Kurt Arne HALL .....	Finansråd, Internationella avdelningen, Finansdepartementet, Stockholm
Zdeněk HRUBÝ .....	Ministre-adjoint des finances, ministère des finances de la République tchèque, Prague
Aare JÄRVAN .....	Secrétaire général, département des affaires européennes et internationales, ministère des finances, Tallin
Jan Willem van der KAAIJ .....	Plaatsvervangend Directeur van de Directie Buitenlandse Financiële Betrekkingen, Ministerie van Financiën, La Haye
Kyriacos KAKOURIS .....	Haut responsable des affaires économiques, ministère des finances, Nicosie
John KINGMAN .....	Enterprise and Growth Unit Director, H.M. Treasury, Londres
Irena KRUMANE .....	Trésorier, Administration du trésor de la République de Lettonie, Riga
Vilma MACERAUSKIENE .....	Sous-secrétaire du ministre, ministère des finances, Vilnius
Tytti NORAS .....	Lainsäädäntöneuvos, valtiovarainministeriö, Helsinki
Klaus OEHLER .....	Stellvertretender Abteilungsleiter für Internationale Finanzinstitutionen, Bundesministerium für Finanzen, Vienne
Noel Thomas O'GORMAN .....	Second Secretary-General, Banking, Finance and International Division, Department of Finance, Dublin
Ioannis PAPANAKIS .....	Conseiller de direction principal, Emporiki Bank, Athènes
María PÉREZ RIBES .....	Subdirectora General de Instituciones Financieras Europeas, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía, Madrid
Klaus REGLING .....	Directeur général des Affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles
Gaston REINESCH .....	Directeur général, Ministère des Finances, Luxembourg
Odile RENAUD-BASSO .....	Chef du service des Affaires multilatérales et du Développement, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Sigrid SELZ .....	Ministerialdirektorin, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Sibil SVILAN .....	Secrétaire d'État, ministère des finances, Ljubljana
Jacek TOMOROWICZ .....	Directeur, département de la politique étrangère, ministère des finances, Varsovie
Vladimír TVAROŠKA .....	Secrétaire d'État, ministère des finances, Bratislava
(DK) .....	...

### Experts

Ingrid MATTHÄUS-MAIER .....	Mitglied des Vorstandes der Kreditanstalt für Wiederaufbau, Frankfurt/Main
Pierre RICHARD .....	Administrateur délégué, DEXIA, Paris
Rainer MASERA .....	Presidente, Rete Ferroviaria Italiana, Rome

### Suppléants

Stefania BAZZONI .....	Dirigente, Direzione Rapporti Finanziari Internazionali, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Giampaolo BOLOGNA .....	Dirigente, Direzione del Contenzioso Comunitario, Dipartimento del Tesoro, Ministero dell'Economia e delle Finanze, Rome
Karl-Ernst BRAUNER .....	Ministerialdirektor, Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit, Berlin
Kevin CARDIFF .....	Assistant Secretary-General, Finance and International Division, Department of Finance, Dublin
Stewart JAMES .....	Head of European Union Coordination and Strategy, H.M. Treasury, Londres
Rudolf de KORTE .....	Membre suppléant du Conseil d'administration de la BEI, Wassenaar
Graham MEADOWS .....	Directeur général, Direction générale de la Politique régionale, Commission européenne, Bruxelles
Ralph MÜLLER .....	Leiter des Referats Haushalt der Europäischen Union, Bundesministerium der Finanzen, Berlin
Wolfgang NITSCHKE .....	Adjoint du chef de la division «Coordination des questions relatives à l'intégration européenne et de la politique commerciale», ministère fédéral des finances, Vienne
Mário Manuel PINTO LOBO .....	Director-Geral, Assuntos Europeus e Relações Internacionais, DGAERI, Ministério das Finanças, Lisbonne
Juraj RENČKO .....	Conseiller auprès du vice-président du gouvernement et ministre des finances, ministère des finances, Bratislava
Frixos SOROKOS .....	Directeur, division «Finance et investissements», ministère des finances, Nicosie
Rachel TURNER .....	Head of International Division Advisory Department and Senior Economist, Department for International Development, Londres
Madis ÜURIKE .....	Conseiller auprès du ministère des finances, ministère des finances, Tallin
Jean-Michel SEVERINO .....	Directeur général, Groupe Agence Française de Développement, Paris
Claire WAYSAND .....	Sous-directrice «Affaires européennes», Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris

### Experts suppléants

Óscar FANJUL .....	Vicepresidente, Omega Capital S.L., Madrid
Timothy STONE .....	International Chairman, PPP Advisory Services, KPMG Corporate Finance, Londres
Antoni SALA .....	Vice-président, banque Gospodarstwa Krajowego, Varsovie

## L'activité de prêt de la BEI

En 2004, le total des financements a atteint 43,2 milliards d'EUR<sup>1</sup> (contre 42,3 milliards d'EUR en 2003). Dans les pays membres de l'Union européenne, les financements ont représenté 39,7 milliards d'EUR dont 3,8 milliards d'EUR dans les nouveaux États membres; la BEI a investi 3,5 milliards d'EUR dans le cadre du soutien aux politiques de l'Union en matière de développement et de coopération dans les pays partenaires.

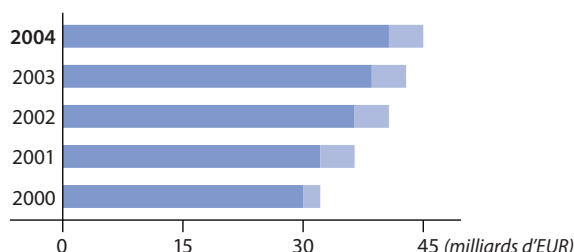
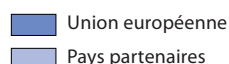
Au cours de l'année 2004, la BEI a poursuivi les priorités opérationnelles fixées dans le Plan d'activité de la Banque pour la période 2004-2006.

- Œuvrer en faveur de la **cohésion économique et sociale** et du **développement régional** est la première mission de la Banque. Avec l'élargissement de l'Union à l'est, cette priorité s'est encore accrue puisque tous les nouveaux États membres sont désignés comme zones assistées. En 2004, 72 % des prêts accordés dans l'Union élargie ont contribué à réduire les déséquilibres entre les régions. Le montant des prêts individuels dans ces régions a représenté 21,5 milliards d'EUR et celui des prêts globaux est estimé à environ 7 milliards d'EUR, portant à près de 28,5 milliards d'EUR la contribution de la BEI en faveur du développement régional pour l'année 2004 (contre 27,4 milliards d'EUR en 2003).
- Avec l'**Initiative «Innovation 2010»** (i2i), la Banque a prolongé son action pour le soutien du développement d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation jusqu'à l'horizon 2010. En 2004, 7,1 milliards d'EUR de prêts (contre 6,2 milliards d'EUR en 2003) ont été signés dans les trois domaines concernés par l'initiative: l'innovation et la recherche-développement (4,1 milliards d'EUR), l'éducation et la formation (1,7 milliard d'EUR), la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication (1,3 milliard d'EUR). Depuis le lancement de l'initiative en mai 2000, la Banque a déjà signé 24,1 milliards d'EUR de prêts, soit près de la moitié de l'objectif de 50 milliards d'EUR qu'elle s'est fixé sur la décennie. Le domaine de la recherche-développement et des investissements innovants représente 40 % des investissements réalisés. Le Fonds européen d'investissement appuie également l'initiative i2i au travers de ses participations dans des fonds de capital-risque. En 2004, il a investi 358 millions d'EUR dans 15 fonds.
- Des réseaux de communication, de transport d'énergie et d'information performants constituent un élément essentiel pour l'intégration économique. L'activité en faveur des **réseaux et des corridors transeuropéens** (RTE) a représenté 8 milliards d'EUR dans l'Union (contre 6,9 milliards d'EUR en 2003). 209 millions d'EUR ont été signés dans la région des Balkans. Dans le cadre de l'action européenne pour la croissance, la BEI va confirmer son soutien financier dans le domaine des RTE en consacrant quelque 50 milliards d'EUR sur la période 2004-2010.
- En 2004, les prêts individuels accordés en faveur de projets d'investissement dans le domaine de l'**environnement** et de la **qualité de vie** se sont élevés à 10,9 milliards d'EUR, dont 10,4 milliards d'EUR dans l'Union européenne. La Banque

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.



## Activité de prêt 2000-2004: 198 milliards d'EUR



a consacré aux projets environnementaux 36 % du total de ses prêts individuels. Dans l'Union, ces financements ont bénéficié à l'environnement urbain (6,1 milliards d'EUR), au traitement de l'eau et à l'amélioration de la qualité de l'air (2 milliards d'EUR), à des projets favorisant les économies d'énergie et les transports durables (1,7 milliard d'EUR), ainsi qu'à l'environnement naturel (424 millions d'EUR). Dans les pays partenaires, ces prêts (558 millions d'EUR) ont été destinés principalement à des projets de traitement de l'eau ou d'amélioration de l'environnement urbain.

- Le soutien de la Banque à la politique communautaire d'aide au développement et de coopération dans les **pays partenaires** s'est élevé à 3,5 milliards d'EUR en 2004.

Dans les *pays partenaires méditerranéens*, les prêts signés au titre de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) se sont élevés à 2,2 milliards d'EUR (contre 2,1 milliards d'EUR en 2003). Créée suite au Conseil européen de Barcelone (2002), la FEMIP favorise le développement du secteur privé.

Les opérations se sont élevées à 440 millions d'EUR dans les *pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique* (ACP), à 100 millions d'EUR en *Afrique du Sud* et à 233 millions d'EUR dans les *pays d'Amérique latine et d'Asie*.

En *Europe du Sud-Est*, la Banque a poursuivi son action de reconstruction et de développement à hauteur de 580 millions d'EUR.

Dans son Plan pluriannuel d'activité, la Banque accorde toujours une place au soutien des PME et à l'appui au secteur du capital humain.

- **Le soutien aux investissements des PME** revêt différentes formes: des prêts globaux ou groupés (lignes de crédit accordées à des intermédiaires financiers), des prises de participation ou des garanties. En 2004, environ la moitié des prêts globaux signés dans l'Union a servi à appuyer les PME, soit 5,4 milliards d'EUR (contre 4,9 milliards d'EUR en 2003). Le FEI a investi 358 millions d'EUR dans des fonds de capital-risque prenant des participations dans de jeunes PME et conclu 40 opérations de garantie de portefeuilles PME pour un montant de 1,4 milliard d'EUR.
- Les financements dans les secteurs du **capital humain** ont atteint 4,4 milliards d'EUR dans l'Union européenne.

En 2004, l'activité est, dans son ensemble, restée dominée par les prêts en faveur des infrastructures de transport et de télécommunications (30 %) et les investissements destinés aux PME ou aux petites infrastructures d'intérêt local (27 %). Un quart des financements est réalisé en faveur de l'environnement tandis que la part des secteurs de l'éducation et de la santé reste stable (7 %).

# L'activité d'emprunt de la BEI

## Émetteur international de premier ordre

### Les faits marquants en 2004

La Banque a consolidé sa place d'émetteur obligataire à statut souverain et renforcé sa position sur les marchés obligataires internationaux. L'efficacité de la stratégie de collecte de ressources a favorisé la croissance: le volume des émissions a augmenté de 18% par rapport à 2003 et atteint 50 milliards d'EUR. Cette stratégie a en outre permis à la Banque de jouer un rôle de pionnière, notamment en ouvrant de nouveaux segments d'émission à échéances éloignées, en lançant les premiers emprunts notés «triple A» dans de nouvelles monnaies et en réactivant certains segments de marché. Le soutien sans faille d'un groupe d'actionnaires souverains désormais élargi à 25 États membres, élément fondamental de l'excellente note de crédit (AAA) dont elle jouit, a permis à la Banque de consolider sa place unique d'emprunteur européen de qualité souveraine.

### Une stratégie d'emprunt cohérente et innovante

La cohérence et l'innovation ont continué de caractériser la stratégie de la Banque en matière de collecte de ressources. S'agissant de ses emprunts de référence, la Banque a apporté une attention particulière à la qualité de l'exécution et aux performances de ses obligations sur le marché secondaire, ce qui lui a permis de continuer de lancer de grandes quantités d'émissions liquides de référence dans ses trois monnaies principales. Par ailleurs, la Banque s'est, comme toujours, tenue prête à saisir les opportunités d'émissions classiques et structurées ciblées dans une large gamme de monnaies. Cette stratégie lui a permis d'innover en matière de durée, de produits, de monnaies et de segments de marché.

### Vue d'ensemble des résultats

En 2004, la Banque a levé 50 milliards d'EUR au travers de 282 opérations dans 15 monnaies. Les émissions libellées en euro (17,4 milliards d'EUR, soit 35 % du total des ressources collectées) et en dollar des États-Unis (22 milliards d'USD - 17,9 milliards d'EUR - soit 36 % du volume total) ont représenté la plus large part. En livre sterling, le volume des émissions a atteint 6,5 milliards de GBP, soit l'équivalent de 9,6 milliards d'EUR (19 % du total des ressources collectées). Les trois monnaies principales de la Banque (l'euro, la livre sterling et le dollar É.-U.) entrent ainsi pour 90 % dans la collecte des ressources. La diversification des monnaies d'emprunt est restée forte, des émissions ayant été réalisées dans 12 nouvelles monnaies (pour un volume équivalent à 10 % de la collecte de ressources), dont les monnaies de quatre nouveaux États membres (le forint hongrois - HUF, la lire maltaise - MTL, le zloty polonais - PLN, le tolar slovène - SIT) et d'un pays en voie d'adhésion (le lev bulgare - BGN), une monnaie européenne supplémentaire (SEK), le yen japonais (JPY), trois monnaies de la zone Asie-Pacifique (le dollar australien - AUD, le dollar de Hong Kong - HKD, le dollar néo-zélandais - NZD), le dollar canadien (CAD) et le rand sud-africain (ZAR). La durée moyenne de l'ensemble des émissions était de 7,8 ans (contre 8,6 ans en 2003).

Le volume global des émissions en euro est resté stable à 17,4 milliards d'EUR, mais a diminué en proportion par rapport à la livre sterling et au dollar É.-U.). Les emprunts ciblés ont enregistré une forte croissance, pour s'établir à 4,7 milliards d'EUR (contre 0,8 milliard d'EUR en 2003). Cette croissance non négligeable du volume global d'émission s'explique principalement par la progression des émissions en dollar É.-U. (+ 62 % à 22 milliards d'USD) et en livre sterling (+ 33 % à 6,5 milliards de GBP). En dollar É.-U., la croissance est principalement due aux émissions de référence, le volume émis ayant plus ou moins doublé par rapport à l'année précédente pour passer à 14,5 milliards d'USD. Dans cette monnaie, la progression des émissions structurées a également été

importante, le volume (5,1 milliards d'USD) ayant plus ou moins doublé. Au travers de 147 transactions, le volume global des émissions structurées a progressé pour s'établir à une valeur équivalente à 9,9 milliards d'EUR (contre l'équivalent de 9,3 milliards d'EUR en 2003).

Dans un classement des 250 premiers emprunteurs internationaux réalisé par l'International Finance Review Magazine (IFR) et couvrant l'exercice clos le 30 avril 2004, la BEI figure parmi les 10 premiers par le volume des émissions et se trouve en tête pour la fréquence des émissions.<sup>2</sup>

### Forte progression dans les monnaies principales de la Banque

En 2004, les émissions de référence libellées dans les trois monnaies principales de la Banque ont accru la liquidité et élargi la gamme des durées. La BEI est demeurée le seul émetteur supranational à offrir une courbe de rendements complète en euro, en dollar É.-U. et en livre sterling.

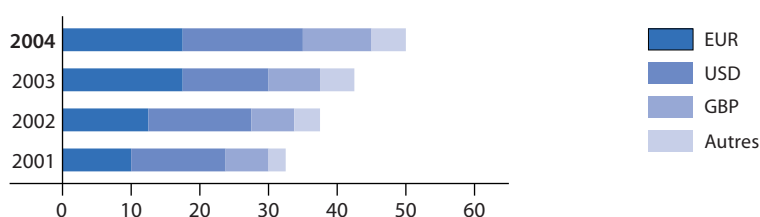
En 2004, les émissions en euro ont totalisé 17,4 milliards d'EUR levés au travers de 54 transactions, niveau similaire à celui de 2003. Le programme d'émissions de référence en euro (EARN – obligations de référence pour la zone euro) a continué d'offrir la courbe de rendements la plus complète (2005 - 2020) parmi les émetteurs quasi souverains. À la fin de 2004, la courbe de rendements des émissions EARN comportait 13 émissions de référence pour un encours total de 63 milliards d'EUR. La totalité de la courbe de rendements est négociable sur le réseau de courtage électronique MTS, et onze émissions sont également négociées, aux côtés de celles des principaux émetteurs souverains, sur EuroMTS, segment hautement liquide pour lequel le seuil de participation est fixé à 5 milliards d'EUR.

Les obligations de référence pour la zone euro constituent un complément aux obligations d'État et offrent des possibilités de diversification aux investisseurs, grâce au fait que la Banque est détenue par l'ensemble des États membres de l'UE. La qualité quasi souveraine de la Banque s'exprime en termes de liquidité, de volumes négociés par rapport aux emprunteurs souverains et de capacité de la BEI à émettre des titres sur des segments de marché qui sont généralement le périmètre exclusif des emprunteurs souverains. La liquidité apparaît clairement dans les faibles écarts entre prix offerts et prix demandés et dans les volumes échangés sur le marché secondaire, les titres de la BEI comptant parmi ceux des émetteurs quasi souverains les plus négociés dans le système MTS<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Étude axée sur les émissions internationales publiques, dont les résultats sont détaillés dans l'International Financing Review «250» de juin 2004.

<sup>3</sup> Sur la base de la documentation de MTS couvrant l'année 2004.

## Évolution de l'activité d'emprunt au cours de la période 2001-2004



Deux émissions EARN globales ont été lancées en 2004, l'une à 3 ans de 5 milliards d'EUR et l'autre, qui a constitué une première, à 15 ans pour un montant de 4 milliards d'EUR. Cette dernière a permis à la Banque d'étendre davantage encore sa courbe de rendements en euro, réaffirmant ainsi son statut complémentaire aux côtés des emprunteurs souverains, d'autant plus que les émissions de référence à 15 ans d'un tel volume ont, jusqu'à présent, été le privilège des emprunteurs souverains.

En complément des émissions de référence, les émissions classiques et structurées (ordinaires) ciblées de la Banque, libellées en euro, ont totalisé 8,4 milliards d'EUR (au travers de 52 transactions), contre 4,3 milliards d'EUR en 2003.

Au nombre des faits saillants, on mentionnera l'émission d'obligations à taux variable pour 3 milliards d'EUR, cette émission étant l'une des plus importantes de ce type, ainsi que la réactivation du TEC 10 avec une transaction à 15 ans de 1 milliard d'EUR. Le TEC 10 est un segment de marché mis en place à l'origine par le Trésor français. Il y a également eu des opérations structurées innovantes, dont des émissions d'obligations à taux variables plafonnés («sticky floater») et d'obligations à remboursement conditionnel («TARN» – Target Redemption Notes), pour des volumes élevés, à savoir 1,2 milliard d'EUR et 0,6 milliard d'EUR respectivement.

En 2004, les émissions en livre sterling ont totalisé 6,5 milliards de GBP (soit l'équivalent de 9,6 milliards d'EUR) au travers de 46 transactions, ce qui représente une progression de 33 % dans cette monnaie par rapport à 2003. Avec environ 12 %<sup>4</sup> de part de marché à la fin de 2004 et plus ou moins un tiers du volume des émissions quasi souveraines, la Banque reste, hors emprunts d'État, le premier émetteur en livre sterling et ses titres constituent le principal complément par rapport aux titres du Trésor britannique. Fin 2004, l'encours de la Banque avoisinait 35,2 milliards de GBP. En matière de tenue de marché, des dispositifs performants ont été mis en place avec deux groupes d'intermédiaires spécialisés dans la livre sterling, l'un s'adressant aux investisseurs institutionnels et l'autre assurant le placement au détail. L'admissibilité des titres de la BEI comme sûreté réelle auprès de la Banque d'Angleterre continue également de jouer un rôle important.

Sur le marché de la livre sterling, la BEI poursuit la mise en œuvre de la stratégie d'étoffement de sa courbe de rendements en proposant de nouvelles durées et en accroissant la liquidité pour les émissions existantes. En 2004, des fonds ont été levés dans un large éventail de durées (16 échéances différentes comprises entre 2005 et 2054). Cette politique globale et dynamique de collecte de ressources illustre l'engagement de la BEI à assurer la liquidité sur toute la courbe de rendements pour la livre sterling.

Les émissions à échéances éloignées libellées en livre sterling ont donné lieu à une activité intense. Huit opérations ont en effet été réalisées dans cette monnaie pour des durées de 10 ans et davantage. La Banque est ainsi parvenue à renforcer sa présence sur le segment des investisseurs, tels que les assureurs et les fonds de pension, qui recherchent des émissions à échéances éloignées. Parmi les faits marquants, on citera une nouvelle émission de 200 millions de GBP venant à échéance en 2054. Il s'agissait de l'émission classique à l'échéance la plus éloignée alors en circulation sur le marché, tous émetteurs confondus, ainsi que de la

première émission classique à 50 ans depuis 2002 et de l'émission de la durée la plus longue jamais lancée par la BEI. La Banque a par ailleurs renforcé sa présence sur le marché des obligations en livre sterling indexées sur le taux d'inflation, grâce à trois émissions d'un montant total de 350 millions de GBP (contre 185 millions de GBP en 2003), dont l'essentiel servira à financer des prêts à l'appui de projets de type PPP au Royaume-Uni.

L'année 2004 a été une année record pour les émissions de la Banque en dollar É.-U., le volume des ressources collectées dans cette monnaie ayant dépassé 22 milliards d'USD (soit l'équivalent de 17,9 milliards d'EUR, levés au travers de 43 transactions) contre 14 milliards d'USD en 2003, ce qui représente une progression de 62 % en dollar. L'affaiblissement de la monnaie américaine a toutefois entraîné une progression sensiblement plus modeste de la contre-valeur en euro (+ 44 %). Le volume des emprunts de référence et des emprunts structurés émis par la Banque en dollar É.-U. a plus ou moins doublé en 2004. Le volume des émissions dans cette monnaie a représenté 36 % du total des ressources collectées ramenées en euro (contre 29 % un an auparavant).

La Banque est le plus grand émetteur supranational dans la catégorie des émissions de référence en dollar É.-U. En 2004, elle a levé 14,5 milliards d'USD au travers de six émissions globales, dont cinq opérations classiques couvrant des durées de 2, 3, 5 et 10 ans et une émission remboursable par anticipation. Au nombre des faits marquants de 2004 en ce qui concerne les émissions de référence, on retiendra une émission à 10 ans de 1,5 milliard d'USD pour laquelle les investisseurs ont marqué un grand intérêt et dont la taille a été augmentée pour répondre à la demande.

Fin 2004, l'encours total des émissions obligataires globales de la BEI en dollar É.-U. s'établissait à environ 34,5 milliards d'USD. La Banque est le seul émetteur de son statut à offrir une courbe aussi complète de rendements, puisqu'elle couvre les principales durées entre deux et dix ans. Toutes les émissions de référence de la Banque en dollar É.-U. sont négociées sur les principales plateformes de courtage électronique.

La Banque a accru ses émissions classiques et structurées en dollar É.-U. adaptées à des besoins spécifiques pour les porter au total à 8,5 milliards d'USD (contre 6,6 milliards d'USD en 2003), d'importants placements auprès des investisseurs privés en étant une caractéristique essentielle. Le principal facteur de progression a été les émissions structurées, dont le volume (5,1 milliards d'USD) a plus ou moins doublé par rapport à l'année précédente (2,6 milliards d'USD). Les émissions remboursables par anticipation ont représenté l'essentiel des produits d'emprunt structurés. Certains changements apportés en 2004 au programme d'euro-MTN de la Banque ont facilité l'accès des investisseurs institutionnels américains à ses émissions classiques et structurées adaptées à des besoins spécifiques. Ce programme permet à présent de lancer des émissions conformes au règlement 144R, aux termes duquel il est, dans certains cas, possible de proposer et de vendre des titres à des «investisseurs institutionnels autorisés» sur les marchés américains.

<sup>4</sup> Source: Dealogic Bondware pour l'année 2004, portant uniquement sur des titres non gouvernementaux à taux fixe qui sont comparables.

## Développement et diversification

La stratégie de la Banque en matière de collecte de ressources lui a permis non seulement d'obtenir une progression substantielle du volume de ses émissions en 2004, mais également de s'établir sur de nouveaux segments à échéances éloignées, de diversifier la gamme de ses produits et de ses monnaies d'émission, ainsi que de réactiver certains segments de marché. Elle a ainsi amélioré son implantation sur de nombreux marchés géographiques, qu'il s'agisse des États-Unis, de certaines places européennes ou de l'Asie, et renforcé sa présence sur d'autres segments de marché, dont celui des investisseurs, tels que les assureurs et les fonds de pension, qui recherchent des échéances éloignées.

### *Essor des émissions à échéances éloignées*

Les émissions à échéances éloignées ont permis d'affirmer le rôle de développement que joue la Banque sur des segments de marché caractérisés par la présence d'un nombre limité d'émetteurs souverains ou par le manque de solutions de rechange de haute qualité pour les investisseurs. Levés dans dix monnaies, environ 25 % du total des ressources collectées sont assortis de durées égales ou supérieures à 10 ans. Parmi les opérations marquantes, on retiendra l'émission de référence à 15 ans en euro, une émission de référence à 10 ans en dollar É.-U., une émission à 50 ans en livre sterling, une autre à 40 ans en dollar canadien, une troisième à 10 ans en yen indexé sur l'inflation et une dernière à 10 ans en tolar slovène.

### *Diversification des produits*

Au nombre des faits marquants en matière de diversification des produits en 2004, on citera une émission globale d'obligations à taux variable pour 3 milliards d'EUR (cette émission comptant parmi les plus importantes de ce type dans cette monnaie), la réactivation du marché des TEC 10 avec la transaction à 15 ans de 1 milliard d'EUR et la première émission non gouvernementale en yen indexée sur le taux d'inflation.

### *Chef de file dans les nouveaux États membres de l'UE*

Un autre domaine dans lequel une évolution importante a été enregistrée a une nouvelle fois concerné les monnaies des nouveaux États membres de l'UE et des pays en voie d'adhésion, qui sont venues étoffer l'éventail des monnaies que la Banque proposait déjà. Depuis 1996, année où elle avait lancé sa première émission sur ces marchés, la Banque y est devenue le premier émetteur d'obligations non gouvernementales. Elle s'est, dans ce domaine également, bâti une réputation d'émetteur innovant, tant sur le plan des produits que sur celui des durées proposées. Elle s'emploie par ailleurs à porter ses émissions à un volume garantissant leur liquidité, et ce pour une large gamme de durées, chaque fois que les conditions du marché le permettent. De plus, la BEI est, parmi les banques multilatérales, la seule à maintenir des pools de trésorerie dans les monnaies de quatre nouveaux États membres (la couronne tchèque, le forint hongrois, le zloty polonais et la couronne slovaque), ce qui non seulement facilite la rétrocession de fonds en monnaie locale, mais accroît aussi la capacité de la Banque à répondre à la demande des investisseurs.

Les émissions dans ces monnaies ont totalisé l'équivalent de 1,2 milliard d'EUR en 2004, ce qui a une nouvelle fois fait de la Banque le premier émetteur d'obligations (hormis les emprunteurs souverains locaux) sur ces marchés: elle détient actuellement environ un quart de ce marché<sup>5</sup>, la part de marché détenue par l'émetteur d'obligations non gouvernementales suivant n'étant que de 13 % environ. La Banque a non seulement renforcé la

liquidité du marché et offert un éventail plus large de durées, mais elle a également emprunté dans trois nouvelles monnaies (la lire maltaise, le tolar slovène et le lev bulgare); dans chaque cas, elle a été le premier émetteur noté AAA ou à statut comparable aux souverains, autre que les États concernés, à le faire. L'essentiel des opérations libellées dans les monnaies des nouveaux États membres a été réalisé en forint hongrois (75 % du volume total, soit l'équivalent de 880 millions d'EUR) et en zloty polonais (17 %, soit l'équivalent de 203 millions d'EUR). Pour ce qui est des émissions à échéances éloignées, la Banque a innové en lançant une émission de 4 milliards de SIT (17 millions d'EUR) venant à échéance en 2014 - il s'agissait à l'époque de l'émission obligataire la plus longue en tolar slovène existant sur les marchés internationaux - et une autre à 10 ans de 240 millions de PLN (55 millions d'EUR), qui offre aux investisseurs une nouvelle possibilité d'investissement à long terme. La Banque est également très présente sur d'autres marchés des nouveaux États membres, dont ceux de la couronne tchèque et de la couronne slovaque. Elle a en outre contribué à améliorer la liquidité du marché en accroissant certaines émissions pour en faire des émissions de référence. À cet égard, on citera notamment une nouvelle émission de référence à trois ans en forint hongrois (50,5 milliards de HUF, soit l'équivalent de 179 millions d'EUR), qui a fait de la BEI, à la fin de 2004, l'émetteur des trois plus grandes opérations sur le marché international dans cette monnaie, pour une large gamme d'échéances, allant de 2006 à 2012. Par ailleurs, une nouvelle émission à cinq ans en zloty polonais a été portée à un volume garantissant sa liquidité (700 millions de PLN, soit l'équivalent de 148 millions d'EUR).

### *Émissions dans d'autres monnaies européennes*

La diversification s'est également traduite par des activités dans une monnaie européenne supplémentaire, à savoir la couronne suédoise. La Banque a renforcé sa présence sur ce marché en lançant ce qui était alors le plus grand emprunt euro-obligataire à 10 ans dans cette monnaie (2,5 milliards de SEK, soit l'équivalent de 274 millions d'EUR). Cette opération complète l'émission de référence lancée en 2003, à échéance 2009, qui était, tous emprunteurs confondus, la plus vaste émission euro-obligataire dans cette monnaie (4,05 milliards de SEK, soit l'équivalent de 421 millions d'EUR, à la fin de 2004). La Banque est également présente sur le marché du franc suisse (avec un large éventail de durées) et sur ceux de la couronne danoise et de la couronne norvégienne.

### *Émissions dans d'autres monnaies*

Le marché du yen japonais reste important pour la Banque: en 2004 elle a emprunté 191 milliards de JPY, soit l'équivalent de 1,4 milliard d'EUR. L'année dernière, le volume des émissions, exprimé en yen, a baissé d'environ 34 % par rapport à 2003 (291 milliards de JPY, soit l'équivalent de 2,2 milliards d'EUR), principalement parce que les options de remboursement anticipé n'ont pas toutes été exercées, entraînant le prolongement de certains investissements existants, ce qui a eu un effet favorable sur le coût des ressources déjà collectées pour la Banque. S'agissant de la monnaie japonaise, la Banque continue de mettre l'accent sur les émissions structurées sur le marché national («samurai») et international («euroyen»). Au nombre des faits saillants de 2004, on retiendra la première émission de la Banque en yen indexée sur le taux d'inflation. Il s'agissait également de la première émission non gouvernementale de ce type.

Un montant équivalent à 1,5 milliard d'EUR a été collecté dans d'autres monnaies des pays d'Asie et du Pacifique (le dollar australien, le dollar de Hong Kong et le dollar néo-zélandais). S'agis-

## Emprunts signés en 2004 (en millions d'EUR)

	Avant échanges:		Après échanges:	
EUR	17 373	34,8 %	22 355	44,8 %
CZK			522	1,0 %
GBP	9 583	19,2 %	5 497	11,0 %
HUF	880	1,8 %	77	0,2 %
MTL	23	0,0 %		
PLN	203	0,4 %	251	0,5 %
SEK	329	0,7 %	165	0,3 %
SIT	17	0,0 %		
<b>Total UE-25</b>	<b>28 408</b>	<b>57 %</b>	<b>28 868</b>	<b>58 %</b>
AUD	1 065	2,1 %		
BGN	51	0,1 %		
CAD	193	0,4 %		
HKD	67	0,1 %		
JPY	1 418	2,8 %		
NZD	329	0,7 %		
USD	17 863	35,8 %	20 777	41,7 %
ZAR	474	0,9 %	220	0,4 %
<b>Total hors UE</b>	<b>21 460</b>	<b>43 %</b>	<b>20 997</b>	<b>42 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49 868</b>	<b>100 %</b>	<b>49 865</b>	<b>100 %</b>

sant du dollar australien, la Banque a renforcé sa présence sur le marché national, avec deux émissions de référence de type «kan-gourou» et une émission de type «uridashi» (émission en monnaie étrangère destinée aux investisseurs japonais). Les émissions libellées en dollar australien ont permis de lever au total 1,8 milliard d'AUD (soit l'équivalent de 1,1 milliard d'EUR). L'activité d'émission en dollar néo-zélandais a également comporté une émission de type «uridashi». Les années précédentes, c'est en dollar É.-U. et en euro que plusieurs émissions «uridashi» avaient été réalisées.

S'agissant du dollar canadien, une émission à 40 ans de 300 millions de CAD (193 millions d'EUR) a permis à la Banque de se repositionner sur ce marché, et ce de manière innovante puisque cette émission est assortie de la plus longue durée jamais proposée dans cette monnaie (y compris par l'État canadien).

Sur le marché du rand sud-africain, la Banque est demeurée le premier émetteur étranger en 2004. Au cours de l'année écoulée, elle a plus que doublé le volume de ses émissions pour le porter à 3,9 milliards de ZAR (soit l'équivalent de 474 millions d'EUR) au travers de 20 transactions. En 2003, le volume collecté en 9 transactions s'élevait à 1,3 milliard de ZAR (soit 153 millions d'EUR). Ces opérations ont couvert un large éventail de durées allant jusqu'à 10 ans. Une émission libellée en lire turque synthétique, qui se caractérise par des cash-flows libellés en dollar É.-U., a constitué une nouvelle source de diversification.

### Diversification de la clientèle d'investisseurs

La demande de titres de la BEI au niveau international s'est encore élargie et approfondie en 2004, comme il ressort de l'évolution de la demande d'obligations de la Banque sur ses marchés primaires principaux en Europe, aux États-Unis et en Asie.

S'agissant des émissions de référence libellées en euro, la Banque a encore étoffé sa présence sur tous les marchés européens qui, géographiquement, sont demeurés la première source de demande d'obligations de référence en EUR. Les nouvelles émissions de référence en EUR à 3 ans et à 15 ans ont beaucoup contribué à la diversification de la base d'investisseurs en Europe. L'émission à 3 ans a été distribuée de façon exceptionnellement équilibrée en Europe, en améliorant notamment la pénétration des marchés de la France, du Benelux et de l'Allemagne. L'émission à 15 ans a permis de toucher davantage d'investisseurs, tels que les assureurs et les fonds de pension, qui recherchent des échéances éloignées, ouvrant ainsi la voie à des opérations structurées sur la partie long terme de la courbe.

Pour ce qui concerne les émissions libellées en livre sterling, les investisseurs britanniques sont, géographiquement, restés les principaux demandeurs. Le renforcement de la demande d'investisseurs, tels que les assureurs, qui recherchent des échéances éloignées a été une évolution remarquable. Elle a complété la forte demande émanant des banques centrales, des petits investisseurs et, en particulier, des sociétés de gestion de patrimoine.

Le renforcement de la demande des investisseurs américains a constitué une évolution intéressante pour le placement des obligations de référence libellées en dollar É.-U. En apportant des réponses appropriées aux besoins des investisseurs, et notamment en prêtant une attention particulière à la qualité d'exécution et aux performances de ses émissions sur le marché secondaire, la Banque a une nouvelle fois amélioré la distribution de ses titres en 2004. Témoin de la diversité de la clientèle d'investisseurs de la Banque au niveau international, l'émission de référence à 10 ans de 1,5 milliard d'USD a vu sa demande particulièrement bien équilibrée entre les États-Unis, l'Asie et l'Europe.

### Reconnaissance par le marché

Les distinctions décernées à la Banque pour son activité d'emprunt en 2004 illustrent la reconnaissance par le marché de sa stratégie de collecte de ressources et des résultats de cette stratégie. Au nombre des distinctions qui lui ont été décernées par *l'International Finance Review Magazine* (IFR), et qui reflètent les nombreuses réactions des acteurs du marché, la BEI s'est vu octroyer la distinction suprême, toutes catégories confondues, d'«emprunteur de l'année 2004», ainsi que d'autres récompenses telles que celles de meilleur emprunteur en Europe et de meilleur emprunteur parmi les grandes agences et les emprunteurs supranationaux à l'échelle mondiale. Par ailleurs, l'emprunt de référence en EUR à quinze ans émis par la Banque s'est vu décerner par *l'IFR* le prix de la meilleure émission obligatoire pour la catégorie englobant les émetteurs supranationaux, les emprunteurs souverains et les grandes agences. La Banque a en outre remporté de multiples distinctions à l'occasion du sondage réalisé par *Euroweek* auprès des acteurs du marché, dont celles d'«emprunteur le plus impressionnant» et d'«emprunteur le plus innovant», ainsi que le prix de l'«émission de l'année» (l'émission à 15 ans de 4 milliards d'EUR s'est classée première, celle à 10 ans de 1,5 milliard d'USD se classant parmi les cinq meilleures). La Banque s'est aussi vu décerner la distinction de «meilleur emprunteur supranational d'Europe occidentale» par *Euromoney* ainsi que le prix de l'innovation et de la performance par *MTN-I*, qui a par ailleurs classé parmi les dix meilleures opérations de l'année deux émissions obligataires structurées libellées en euro ainsi que l'émission en yen indexée sur le taux d'inflation.

<sup>5</sup> Source: Dealogic Bondware pour l'année 2004, couvrant les émissions obligataires libellées dans les monnaies des nouveaux États membres et des pays en voie d'adhésion.

# La gouvernance du FEI

La composition des organes de direction du Fonds, le curriculum vitae de leurs membres ainsi que des informations complémentaires sur les modalités de rémunération sont régulièrement mis à jour et publiés sur le site internet du FEI: [www.eif.org](http://www.eif.org).

Le FEI est dirigé et administré par les trois instances suivantes:

- l'Assemblée générale des actionnaires (BEI, Union européenne, 34 institutions financières);
- le Conseil d'administration;
- le Directeur général, M. Francis CARPENTER.

## Conseil d'administration

### Président

**Giovanni RAVASIO**

Ancien Directeur général, Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Bruxelles

### Membres

**Detlef LEINBERGER**

Mitglied des Vorstandes, Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort

**Ralph MÜLLER**

Leiter des Referats Haushalt der Europäischen Union, Bundesministerium der Finanzen, Berlin

**Sauli NIINISTÖ**

Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

**María PÉREZ RIBES**

Subdirectora General de Instituciones Financieras Europeas, Dirección General de Financiación Internacional, Ministerio de Economía, Madrid

**Peter SEDGWICK**

Vice-président, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

**Heinz ZOUREK**

Directeur général adjoint, direction générale Entreprises, Commission européenne, Bruxelles

### Suppléants

**Jean-Pierre ARNOLDI**

Administrateur général de la Trésorerie, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles

**Terence BROWN**

Directeur général, Direction des financements en Europe, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

**Mauro CICCHINÈ**

Président, Dexia Crediop, Rome

**Rémy JACOB**

Secrétaire général adjoint, département Administration générale, Secrétariat général, Banque européenne d'investissement, Luxembourg

**David MCGLUE**

Directeur, Direction «Opérations financières, gestion de programmes et liaison avec le Groupe BEI», Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg

**Graham MEADOWS**

Directeur général, Direction générale de la Politique régionale, Commission européenne, Bruxelles

**Jacek TOMORWICZ**

Directeur, Département de la politique étrangère, ministère polonais des finances, Varsovie

## Collège des commissaires aux comptes

### Président

**Michael P. HARALABIDIS**

Directeur adjoint, Gestion des risques du groupe, Banque nationale de Grèce, Athènes

### Membres

**Hannu LIPPONEN**

Directeur des finances, Finnvera plc, Kuopio

**Sylvain SIMONETTI**

Chef de l'unité «Comptabilité et administration», Direction générale des affaires économiques et financières, Commission européenne, Luxembourg

# L'activité du FEI

Le Fonds européen d'investissement (FEI) est la branche du Groupe BEI spécialisée dans la création et le développement des PME en Europe. Son champ d'intervention couvre l'Union européenne et, depuis sa réforme en 2000, les futurs États membres. Jouant un rôle de «fonds de fonds», le FEI dispose de deux types d'instruments: le capital-risque et les garanties en faveur d'intermédiaires financiers. Par ailleurs, le Fonds offre des services consultatifs dans le cadre desquels il fournit des conseils stratégiques et techniques pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques, de projets et de structures de financement à un large éventail de contreparties telles que gouvernements, collectivités locales et agences régionales de développement, ainsi qu'à la Commission européenne. Son actionnariat tripartite comprend la Banque européenne d'investissement (principal actionnaire, avec une participation de 59,15 %), la Commission européenne (30 %) et 34 institutions financières (10,85 %).

## Opérations de capital-risque

Au 31 décembre 2004, le portefeuille d'opérations de capital-risque du FEI s'élevait à 2,8 milliards d'EUR, répartis entre quelque 200 fonds. En 2004, les investissements ont atteint 358 millions d'EUR répartis dans une quinzaine de fonds, représentant un large éventail d'opérations en Italie, en Espagne, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne, ainsi que dans les nouveaux États membres. Il convient de noter que neuf de ces quinze fonds recherchent des possibilités d'investissement dans plusieurs pays, conformément à l'objectif poursuivi par le FEI qui est d'agir en tant qu'opérateur paneuropéen, concourant ainsi à propager les meilleures pratiques du métier. La participation du FEI à ces fonds, qui visent les jeunes entreprises et celles parvenues à un stade intermédiaire de développement, est conforme aux principes essentiels de la stratégie du FEI et à l'initiative «Innovation 2010» de la BEI. La majeure partie des ressources engagées par le FEI dans ses opérations de capital-risque lui est fournie par la BEI, mais la Commission européenne met aussi des ressources à sa disposition dans le cadre du Programme pluriannuel pour les entreprises (MAP) 2001-2005. Par ailleurs, au nombre des engagements de 2004, il convient de signaler les deux premières opérations signées dans le cadre du «mécanisme PRE-FEI», nouveau mandat d'investissement visant le secteur des hautes technologies en Allemagne, que le FEI gère pour le compte du ministère allemand de l'économie et du travail (Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit - BMWA), ainsi que le Programme de reconstruction européenne (PRE).

## Garantie de portefeuilles de prêts

L'activité de garantie de portefeuilles porte sur deux produits principaux: l'assurance-crédit (essentiellement au titre du MAP) et le rehaussement de crédit pour les besoins d'opérations de titrisation (ressources propres). Ces produits sont un outil efficace de soutien aux PME grâce à leur effet de levier sur le volume des prêts. En outre, les instruments de garantie présentent un attrait particulier pour les institutions financières car ils leur permettent d'économiser du capital du fait que le FEI bénéficie du statut de banque multilatérale de développement (reconnu par le Comité de Bâle) et d'une notation «triple A». En 2004, le FEI a conclu 40 opérations de garantie pour un total de 1 447 millions d'EUR, dont 697 millions d'EUR au titre d'opérations de rehaussement de crédit dont il assume les risques et 750 millions d'EUR au titre des activités fiduciaires (MAP) pour le compte de la Commission européenne. Au cours de l'année écoulée, l'accent était principalement mis sur les banques de plus petite taille ainsi que sur le renforcement de l'activité dans les pays dont le marché des garanties est moins développé. Treize des 28 accords MAP ont concerné des opérations réalisées pour la première fois dans les nouveaux États membres et les pays en voie d'adhésion. Une première opération de garantie a également été signée en Grèce et une autre, pour la première fois, dans un pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), à savoir la Norvège. Le portefeuille de garanties du FEI couvre 151 opérations pour un total de 7 686 millions d'EUR.

## Activité de services consultatifs

En 2004, le FEI a mené à bien quatre missions de services consultatifs et d'assistance technique auprès d'organisations privées et d'institutions régionales et communautaires, dont la Direction générale de l'énergie et des transports et la Direction générale de la recherche de la Commission européenne. Il a également réalisé un deuxième accord de coopération portant sur des conseils techniques en matière d'ingénierie financière dans certaines régions. Les missions de conseil apportent une grande valeur ajoutée pour les bénéficiaires concernés qui sont ainsi en mesure de tirer parti de l'expérience du FEI en tant qu'opérateur paneuropéen.





Groupe BEI

# États financiers



## Les résultats de l'exercice

L'exercice 2004 a été marqué par l'adhésion de dix nouveaux États à l'Union européenne. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> mai, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, la Lituanie, Chypre, la Lettonie, l'Estonie et Malte participent au capital de la Banque européenne d'investissement. Le même jour, l'Espagne a augmenté sa participation au capital de la Banque. Au 1<sup>er</sup> mai 2004, le capital souscrit a donc augmenté de 13 653 737 000 EUR suite à ces souscriptions, passant de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR. Les autres faits marquants de l'exercice financier sont résumés ci-dessous.

Les réserves consolidées sont passées de 13,862 milliards d'EUR en 2003 à 16,923 milliards d'EUR en 2004. Le total des fonds propres, y compris le capital versé et les réserves, est passé de 26,112 milliards d'EUR à 27,532 milliards d'EUR.

En ce qui concerne le compte de profits et pertes, les principales données de 2004 sont les suivantes:

- Le résultat net s'établit à 1,174 milliard d'EUR, en recul de 11,8% par rapport à 2003.
- Le résultat avant dotation aux provisions et réductions de valeur se monte à 1,237 milliard d'EUR, en recul de 14,7% par rapport à 2003.

Plusieurs facteurs ont exercé une influence positive ou négative sur les résultats, les principaux étant les suivants:

- Les revenus d'intérêts, commissions perçues et produits assimilés se sont élevés à 9 215 millions d'EUR, soit une progression de 433 millions d'EUR par rapport à 2003.
- Les intérêts versés, frais de commissions et charges assimilées se sont montés à 7 464 millions d'EUR, soit une progression de 382 millions d'EUR par rapport à 2003.
- Le résultat net de ces activités s'établit à 1 751 millions d'EUR, soit une augmentation de 51 millions d'EUR par rapport à 2003.
- La reprise sur le Fonds pour risques bancaires généraux est de 135 millions d'EUR pour 2004; en 2003 elle était de 55 millions d'EUR (note L).
- Les ajustements de valeur, provisions et pertes de valeur se sont chiffrés à 197 millions d'EUR, contre 173 millions d'EUR en 2003 (notes D.2, E et L).
- Les opérations financières ont enregistré un résultat négatif de 160 millions d'EUR, contre un excédent de 14 millions d'EUR pour 2003 (note N).

# BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2004	31.12.2003
<b>1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux</b> .....	<b>30 667</b>	11 555
<b>2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales</b> (Note B) .....	<b>2 848 658</b>	1 682 920
<b>3. Prêts et avances aux établissements de crédit</b>		
a) à vue .....	198 171	219 757
b) autres prêts et avances (Note C) .....	18 006 219	13 311 000
c) prêts (Note D) .....	<u>103 474 340</u>	<u>96 524 079</u>
	<b>121 678 730</b>	110 054 836
<b>4. Prêts et avances à la clientèle</b>		
a) prêts (Note D) .....	121 917 721	111 982 273
b) provisions spécifiques (Note A.10.) .....	<u>- 239 000</u>	<u>- 179 000</u>
	<b>121 678 721</b>	111 803 273
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b> (Note B)		
a) d'émetteurs publics .....	1 339 988	2 708 705
b) d'autres émetteurs .....	<u>7 968 522</u>	<u>6 469 389</u>
	<b>9 308 510</b>	9 178 094
<b>6. Actions et autres titres à revenu variable</b> (Note E) .....	<b>1 048 108</b>	954 824
<b>7. Actifs incorporels</b> (Note F) .....	<b>6 569</b>	8 075
<b>8. Immeubles, installations et matériel</b> (Note F) .....	<b>138 791</b>	125 666
<b>9. Autres éléments de l'actif</b>		
a) débiteurs divers (Note H) .....	406 856	461 487
b) valeurs de remplacement positives (Note S) .....	<u>9 519 791</u>	<u>8 592 046</u>
	<b>9 926 647</b>	9 053 533
<b>10. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir</b> (Note Y) .....	<b>1 917 869</b>	0
<b>11. Comptes de régularisation</b> .....	<b>6 373</b>	6 933
	<u><b>268 589 643</b></u>	<u>242 879 709</u>

Les notes renvoient à l'annexe aux états financiers consolidés.

<b>1. Dettes envers des établissements de crédit (Note I)</b>			
a) à terme ou à préavis .....	<b>396 043</b>		325 078
		<b>396 043</b>	325 078
<b>2. Dettes représentées par des titres (Note J)</b>			
a) bons et obligations en circulation .....	<b>217 740 896</b>		196 227 103
b) autres .....	<b>1 192 101</b>		1 203 079
		<b>218 932 997</b>	197 430 182
<b>3. Autres éléments du passif</b>			
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G) .....	<b>247 493</b>		260 207
b) créiteurs divers (Note H) .....	<b>1 148 644</b>		972 384
c) divers .....	<b>22 275</b>		19 089
d) valeurs de remplacement négatives (Note S) .....	<b>17 296 794</b>		16 789 634
		<b>18 715 206</b>	18 041 314
<b>4. Comptes de régularisation .....</b>		<b>99 612</b>	100 439
<b>5. Provisions pour risques et charges</b>			
a) fonds de pension du personnel (Note K) .....	<b>682 883</b>		595 817
b) provisions pour garanties émises au titre de prêts accordés par des tiers (Note L) .....	<b>22 000</b>		0
c) provisions pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque (Note L) .....	<b>51 249</b>		45 396
		<b>756 132</b>	641 213
<b>6. Participations minoritaires .....</b>		<b>239 621</b>	229 180
<b>7. Capital (Note Y)</b>			
- souscrit .....	<b>163 653 737</b>		150 000 000
- non appelé .....	<b>- 155 471 050</b>		- 142 500 000
		<b>8 182 687</b>	7 500 000
<b>8. Réserves consolidées</b>			
a) fonds de réserve .....	<b>16 365 374</b>		13 641 249
b) réserve supplémentaire .....	<b>558 079</b>		220 738
		<b>16 923 453</b>	13 861 987
<b>9. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré ...</b>		<b>500 000</b>	500 000
<b>10. Fonds pour les opérations de capital-risque .....</b>		<b>1 755 067</b>	1 868 769
<b>11. Fonds pour risques bancaires généraux après affectation du résultat (Note L) .....</b>		<b>915 000</b>	1 050 000
<b>12. Résultat de l'exercice:</b>			
Avant dotation/reprise Fonds pour risques bancaires généraux	<b>1 038 825</b>		1 276 547
Dotations/reprise pour l'exercice Fonds pour risques bancaires généraux	<b>135 000</b>		55 000
Résultat à affecter		<b>1 173 825</b>	1 331 547
		<b>268 589 643</b>	242 879 709

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2004  
(en milliers d'euros)

	<b>31.12.2004</b>	<i>31.12.2003</i>
<b>1. Intérêts et produits assimilés</b> (Note M) .....	<b>9 158 771</b>	8 715 739
<b>2. Intérêts et charges assimilés</b> .....	<b>- 7 463 862</b>	- 7 081 687
<b>3. Revenus de commissions</b> (Note O) .....	<b>56 358</b>	66 457
<b>4. Frais de commissions</b> .....	<b>- 73</b>	- 282
<b>5. Résultat sur opérations financières</b> (Note N) .....	<b>- 159 526</b>	14 148
<b>6. Autres produits d'exploitation</b> .....	<b>17 811</b>	16 036
<b>7. Charges administratives générales</b> (Note P) .....	<b>- 343 225</b>	- 254 072
a) frais de personnel .....	<b>- 272 131</b>	- 185 176
b) autres charges administratives .....	<b>- 71 094</b>	- 68 896
<b>8. Dépréciations et amortissements</b> (Note F) .....	<b>- 18 632</b>	- 18 407
a) sur actifs incorporels .....	<b>- 3 778</b>	- 3 658
b) sur actifs corporels .....	<b>- 14 854</b>	- 14 749
<b>9. Charges pour pertes sur crédits</b> (Note D.2.) .....	<b>- 60 000</b>	- 44 627
<b>10. Pertes de valeur sur actions et autres titres à revenu variable</b> (Note E) .....	<b>- 27 305</b>	0
<b>11. Pertes de valeur sur opérations de capital-risque</b> (Note E) .....	<b>- 81 554</b>	- 119 657
<b>12. Provision pour garanties émises</b> (Note L) .....	<b>- 28 825</b>	- 9 127
<b>13. Résultat net sur activités ordinaires</b> .....	<b>1 049 938</b>	1 284 521
<b>14. Participations minoritaires</b> .....	<b>- 11 113</b>	- 7 974
<b>15. Résultat de l'exercice</b> .....	<b>1 038 825</b>	1 276 547
<b>16. Fonds pour risques bancaires généraux</b> (Note L) .....	<b>135 000</b>	55 000
<b>17. Résultat à affecter</b> .....	<b>1 173 825</b>	1 331 547

# ÉTAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
<b>Capital-actions</b>		
Souscrit	163 653 737	150 000 000
Non appelé	- 155 471 050	- 142 500 000
<b>Capital appelé</b>	<b>8 182 687</b>	<b>7 500 000</b>
À déduire: capital appelé mais non versé	- 543 738	0
<b>Capital versé</b>	<b>7 638 949</b>	<b>7 500 000</b>
<b>Réserves et résultat de l'exercice:</b>		
<b>Fonds de réserve</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 641 249	10 000 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent (*)	998 846	1 424 189
Reprise sur la Réserve supplémentaire	0	2 217 060
À verser par les États membres	1 725 279	0
Solde à la clôture de l'exercice	16 365 374	13 641 249
À déduire: montants à recevoir des États membres	- 1 374 131	0
<b>Solde versé à la clôture de l'exercice</b>	<b>14 991 243</b>	<b>13 641 249</b>
<b>Réserve supplémentaire</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice sans ajustements IFRS	- 131 182	3 711 915
Ajustements cumulés suite à l'application de la norme IAS 39	- 234 032	- 140 592
Ajustement suite au recalcul des IRA en application de l'IAS 39 (Note A 24)	585 952	585 952
Solde à l'ouverture de l'exercice avec ajustements IFRS	220 738	4 157 275
Affectation du résultat de l'exercice précédent (*)	562 171	- 126 037
Ajustement suite au recalcul des IRA en application de l'IAS 39 (*) (Note A 24)	- 115 768	0
Dotations au capital versé	0	- 1 500 000
Dotations au Fonds de réserve	0	- 2 217 060
Ajustement de la valeur actuelle du capital versé et des réserves à recevoir	- 234 468	0
Variations de juste valeur en cours d'exercice	39 943	- 8 217
Pertes nettes transférées au résultat net pour cause de dépréciation	9 744	- 528
Variation des couvertures de flux de trésorerie en cours d'exercice	75 719	- 84 695
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>558 079</b>	<b>220 738</b>
<b>Réserve spéciale complémentaire</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	0	750 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0
Dotations au Mécanisme de financement structuré	0	- 250 000
Dotations aux opérations de capital-risque	0	- 500 000
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>		
Solde à la clôture de l'exercice précédent	1 105 000	1 080 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent (*)	- 55 000	25 000
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice</b> (Notes A.15 et L)	<b>1 050 000</b>	<b>1 105 000</b>
<b>Fonds pour le Mécanisme de financement structuré</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	500 000	250 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent (*)	0	0
Reprise sur la Réserve spéciale complémentaire	0	250 000
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>Fonds pour les opérations de capital-risque</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 868 769	1 499 091
Affectation du résultat de l'exercice précédent (*)	- 113 702	- 130 322
Reprise sur la Réserve spéciale complémentaire	0	500 000
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 755 067</b>	<b>1 868 769</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 038 825</b>	<b>1 276 547</b>
<b>Réserves et résultat consolidés de l'exercice</b>	<b>19 893 214</b>	<b>18 612 303</b>
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>	<b>27 532 163</b>	<b>26 112 303</b>

(\*) Un montant de 113 702 592 EUR, obtenu après ajustement de la valeur d'opérations de capital-risque au 31 décembre 2003, a été transféré du compte «Fonds pour les opérations de capital-risque» à la Réserve supplémentaire.

Au 1<sup>er</sup> mai 2004, le capital souscrit est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR sous l'effet des contributions des dix nouveaux États membres: Pologne, République tchèque, Hongrie, République slovaque, Slovaquie, Lituanie, Chypre, Lettonie, Estonie et Malte, et de l'augmentation de la participation de l'Espagne au capital souscrit. En

vertu de cette augmentation de capital, les dix nouveaux États membres et l'Espagne étaient tenus de libérer leur quote-part du capital versé (682 686 850 EUR) ainsi que leur quote-part des Réserves et des Provisions générales (1 725 279 309 EUR) au titre des montants en cours au 30 avril 2004.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

**31.12.2004**

31.12.2003

### A. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation:

Résultat de l'exercice .....	<b>1 038 825</b>	<b>1 276 547</b>
Ajustements:		
Reconnaissance de l'ajustement pour actualisation du capital et des réserves (fraction appelée mais non versée) .....	-48 725	0
Dotation aux provisions pour garanties émises .....	27 853	3 039
Dépréciations et amortissements sur actifs corporels et incorporels .....	18 632	18 407
Pertes de valeur sur actions et autres titres à revenu variable .....	27 305	0
Pertes de valeur sur opérations de capital-risque .....	81 554	119 657
Variation des comptes de régularisation – passif .....	- 827	- 18 451
Variation des comptes de régularisation – actif .....	7 915	128
Décote/prime portefeuille d'investissement .....	55 407	15 841
Variation des valeurs de remplacement sur opérations de couverture juste valeur (hors instruments dérivés sur activité d'emprunt) .....	- 519 659	- 44 007
Résultat des activités d'exploitation .....	<b>688 280</b>	<b>1 371 161</b>
Versements de prêts nets .....	- 39 711 694	- 36 305 299
Remboursements .....	21 224 461	16 772 520
Effets des variations de change sur les prêts .....	2 533 185	8 709 571
Variation paiements anticipés et produits constatés d'avance sur prêts .....	61 736	165 939
Ajustements sur prêts (couverture juste valeur) .....	- 993 396	112 400
Solde net des opérations NIC .....	0	57 779
Variation portefeuille opérationnel .....	- 576 369	- 218 348
Variation opérations de capital-risque .....	- 162 051	- 148 287
Provisions spécifiques sur prêts et avances .....	60 000	4 000
Variation actions et autres titres à revenu variable .....	- 402	- 13 124
Variation prêts titrisés .....	296 983	626 373
Variation autres éléments d'actif .....	35 489	139 496
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation</b>	<b>- 16 543 778</b>	<b>- 8 725 819</b>

### B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement:

Libération de titres BERD (Note E) .....	0	- 25 312
Cessions de titres .....	324 247	366 050
Acquisitions de titres .....	- 370 919	- 396 493
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note F) .....	- 27 979	- 22 770
Acquisition d'immobilisations incorporelles (Note F) .....	- 2 272	- 1 885
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement</b>	<b>- 76 923</b>	<b>- 80 410</b>

### C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources:

Émissions d'emprunts .....	49 887 623	42 519 785
Remboursements d'emprunts .....	- 24 745 466	- 21 192 285
Effets des variations de change sur les emprunts et les échanges de monnaies .....	- 3 331 176	- 9 282 546
Ajustements sur emprunts (couverture juste valeur) .....	1 017 949	- 6 447 690
Variation des valeurs de remplacement sur couverture juste valeur .....	- 947 091	6 466 748
Variation des intérêts échus et produits à recevoir sur emprunts et opérations d'échange .....	45 784	- 443 225
Versements d'États membres, y compris ajustements IFRS .....	304 354	0
Variation papier commercial .....	- 230 806	1 705 163
Variation dettes envers les établissements de crédit .....	70 965	- 859 491
Variations autres éléments de passif .....	264 239	- 35 127
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources</b>	<b>22 336 375</b>	<b>12 431 332</b>

### État résumé de la trésorerie:

Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice .....	17 580 747	13 955 644
Flux de trésorerie nets attribuables aux:		
(1) activités d'exploitation .....	- 16 543 778	- 8 725 819
(2) activités d'investissement .....	- 76 923	- 80 410
(3) activités de collecte de ressources .....	22 336 375	12 431 332
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice .....	<b>23 296 421</b>	<b>17 580 747</b>

### Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture)

Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux .....	30 667	11 555
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum .....	5 061 364	4 038 435
Prêts et avances aux établissements de crédit:		
- Comptes à vue .....	198 171	219 757
- Comptes de dépôts à terme .....	18 006 219	13 311 000
	<b>23 296 421</b>	<b>17 580 747</b>



# GRUPE BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

### Note A – Principes comptables essentiels

#### A.1. Principes de consolidation et normes comptables

A.1.1. Les états financiers consolidés du Groupe («les états financiers») ont été établis en conformité avec les normes internationales en matière d'information financière (IFRS).

Les principes comptables sont appliqués, s'agissant des éléments d'importance significative, en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi que ceux des banques et autres établissements financiers et ceux des entreprises d'assurances («les directives»).

A.1.2. Les états financiers comprennent les comptes de la Banque européenne d'investissement («la Banque» ou «la BEI») et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement («le FEI»), sis au 43, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg.

Les participations minoritaires représentent les participations dans le FEI non détenues par le Groupe. Les capitaux propres et le résultat net correspondant aux participations minoritaires sont enregistrés séparément, respectivement dans le bilan et dans le compte de profits et pertes.

Les actifs détenus sur mandat ou en fiducie ne font pas partie des actifs du Groupe et sont décrits à la note X.

#### A.1.3. Retraitements et opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes du FEI ont fait l'objet de retraitements visant à les mettre en conformité avec les principes comptables du Groupe. Après cumul des bilans et comptes de profits et pertes, les soldes réciproques ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre les deux entités ont été éliminés.

#### A.1.4. Recours à des estimations pour la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, actifs et éléments de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

#### A.2. Bases de conversion

Le Groupe emploie l'euro, monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital et pour la présentation de ses états financiers.

Le Groupe effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euro et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties, conformément à la norme IAS 21, au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées en résultat.

Les éléments du compte de profits et pertes convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

Les différences de change sur des actifs financiers non monétaires sont un facteur de la variation de leur juste valeur. En fonction de la classification des actifs financiers non monétaires, les différences de change sont reconnues soit dans le compte de profits et pertes (c'est le cas par exemple pour les titres de participation détenus à des fins de tran-

saction), soit dans les fonds propres (si ces actifs financiers non monétaires sont considérés comme des placements financiers disponibles à la vente).

#### A.3. Produits dérivés

Tous les produits dérivés utilisés par le Groupe sont portés au bilan à leur juste valeur sur la base de valeurs de remplacement positives ou négatives. La juste valeur est obtenue à partir des prix du marché, de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles de calcul du prix des options, qui prennent en compte les prix courants du marché et les prix contractuels applicables à l'instrument sous-jacent, ainsi que la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement et la volatilité de cet instrument.

Le Groupe a recours aux produits dérivés dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues. Il comptabilise ces opérations de couverture soit à leur juste valeur, soit sur la base de leurs flux de trésorerie lorsque les critères spécifiés à cet effet sont remplis.

Dès lors qu'un instrument financier est qualifié de couverture, le Groupe met clairement en évidence la relation entre le ou les instruments de couverture et le ou les éléments couverts, y compris ses objectifs en termes de gestion des risques et la stratégie (qui doit être conforme à la politique du Groupe en matière de gestion des risques) qu'il poursuit au travers de cette opération de couverture, ainsi que les méthodes qui seront appliquées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. En conséquence, le Groupe établit formellement, non seulement à l'ouverture de la position de couverture mais aussi de façon permanente, si les instruments de couverture peuvent être considérés comme étant de nature à permettre ou comme ayant permis de compenser de manière «hautement efficace» les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. À compter de son ouverture, la position de couverture doit permettre de compenser de manière hautement efficace les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert pendant toute la durée de couverture prévue. (La mesure dans laquelle cette attente est concrétisée se démontre de plusieurs façons, notamment en comparant les variations passées de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables au risque couvert aux variations passées de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture, ou en mettant en évidence une forte corrélation statistique entre la juste valeur ou les flux de trésorerie de l'élément couvert et ceux de l'instrument de couverture). La couverture est considérée comme hautement efficace si les résultats effectifs se situent de façon permanente dans une fourchette de corrélation de 80 à 125 %. Si la couverture porte sur une transaction prévue, celle-ci doit être fortement probable et représenter une exposition aux variations de flux de trésorerie susceptible d'avoir une incidence sur le résultat net comptabilisé. Le Groupe cesse d'appliquer une comptabilité de couverture lorsqu'il est établi qu'un instrument dérivé n'est pas, ou n'est plus, hautement efficace à des fins de couverture, ou lorsqu'il est échu, vendu, résilié ou exercé ou lorsque l'élément couvert est arrivé à échéance ou est vendu ou remboursé, ou encore lorsqu'une transaction prévue n'est plus considérée comme hautement probable.

L'«inefficacité de couverture» représente le montant par lequel les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture diffèrent des variations de la juste valeur de l'élément couvert, ou le montant par lequel les variations des flux de trésorerie de l'instrument dérivé de couverture diffèrent des variations (ou des variations attendues) des flux de trésorerie de l'élément couvert. Ces écarts sont enregistrés dans les produits de l'exercice en cours comme plus-values et moins-values sur des éléments d'instruments dérivés de couverture qui sont exclus de l'analyse de l'efficacité de la couverture.

Dans le cas d'une comptabilisation à la juste valeur, la variation de la juste valeur des instruments de couverture est reconnue dans le résultat net. La variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable aux risques couverts sert à ajuster la valeur comptable dudit élément et est également reconnue dans le résultat net.

S'il est mis un terme à la relation de couverture pour des raisons autres que la décomptabilisation de l'élément couvert, la différence entre la valeur comptable à ce stade de l'élément couvert et la valeur à laquelle il aurait été enregistré si la couverture n'avait jamais été mise en place («ajustement juste valeur non amorti») est, dans le cas d'instruments porteurs d'intérêts, amortie dans le résultat net sur la durée restante de

l'instrument de couverture d'origine. Si l'instrument couvert est décomptabilisé, c'est-à-dire vendu ou remboursé, l'ajustement de la juste valeur non amorti est reconnu immédiatement dans le résultat net.

Dans le cas d'une comptabilisation sur la base des flux de trésorerie, la portion effective de gain ou de perte sur l'instrument dérivé de couverture est reconnue dans les fonds propres tandis que la portion non effective est enregistrée dans le résultat net. Lorsque les flux de trésorerie que l'instrument dérivé sert à couvrir (y compris les flux provenant de transactions qui n'étaient que prévues lorsque la couverture a été mise en place) se matérialisent, en se traduisant par un produit ou une charge, la plus-value ou moins-value enregistrée sur l'instrument de couverture est simultanément transférée des fonds propres vers la rubrique produit ou charge correspondante.

Dès lors qu'une position de couverture de flux de trésorerie sur transaction prévue n'est plus considérée comme efficace ou qu'il est mis fin à la relation de couverture, les pertes ou gains cumulés sur l'instrument dérivé de couverture comptabilisés jusque-là dans les fonds propres continuent de l'être jusqu'à ce que la transaction contractualisée ou prévue ait lieu, après quoi ils sont transférés vers le compte de profits et pertes.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. Le Groupe conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie et il se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine.

Le Groupe procède également à des échanges de taux d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis.

Les contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture utilisés dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) sur la base de modèles internes d'évaluation et ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture. En règle générale, les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture de la valeur économique d'une position mais ne pouvant faire l'objet d'une comptabilité de couverture sont traités de la même manière que les instruments dérivés utilisés à des fins de transactions, c'est-à-dire que les pertes et gains réalisés et non réalisés sont enregistrés dans le résultat sur opérations financières. Les intérêts sur produits dérivés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes consolidé et dans le bilan consolidé selon le principe de l'étalement.

Un produit dérivé peut être incorporé à un contrat «hôte». Ces combinaisons constituent des instruments hybrides, issus principalement de l'émission de certains instruments de dette structurés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à sa juste valeur avec les variations de cette juste valeur portées au résultat net, le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé autonome à sa juste valeur dans le cas suivant et uniquement dans ce cas: lorsque les caractéristiques économiques et les risques attachés au dérivé incorporé ne sont pas étroitement corrélés aux caractéristiques économiques et aux risques attachés au contrat hôte et lorsque le dérivé incorporé répond effectivement à la définition d'un instrument dérivé.

#### A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

#### A.5. Caisse et assimilés

Le Groupe assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

#### A.6. Revenus de commissions

Le Groupe perçoit des revenus de commissions sur une gamme diversifiée de services qu'elle assure à sa clientèle. Les revenus de commissions peuvent être classés en deux grandes catégories:

- revenus perçus au titre de prestations de services sur une période donnée, pour lesquelles les clients sont généralement facturés sur une base annuelle ou semestrielle et
- revenus perçus au titre de prestations de services en rapport avec des transactions.

Les commissions perçues au titre de prestations de services assurées sur une période donnée sont comptabilisées proportionnellement à la durée de la prestation. Les commissions perçues au titre de prestations de services en rapport avec des transactions sont enregistrées lorsque la prestation est achevée. Les commissions ou éléments de

commissions liés à un objectif de résultat sont reconnus lorsque les critères correspondants sont remplis. Les commissions d'émission et les primes ou escomptes de remboursement sont amortis sur la période restante à courir jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.

#### A.7. Emprunt et prêt de titres

En avril 2003, une convention de prêt de titres a été signée avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement et du portefeuille B3 «Global Fixed Income».

Les titres empruntés et les titres prêtés sont enregistrés sur la base du montant de l'instrument liquide fourni ou reçu en garantie, augmenté des intérêts échus. Les titres empruntés et les titres reçus en nantissement dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres reçus ne soit transféré au Groupe. Les titres prêtés et les titres fournis en nantissement dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ne sont pas retirés du bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres transférés ne soit abandonné. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres empruntés et prêtés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon le principe de l'étalement.

#### A.8. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales, obligations et autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, le Groupe a défini les catégories de portefeuille suivantes:

##### A.8.1. Portefeuille de transaction

Le portefeuille de transaction (cf. «Portefeuille opérationnel B3» à la note B) est constitué de titres cotés en Bourse émis et garantis par des établissements financiers et appartenant au Groupe (positions «longues»). Les titres détenus dans ce portefeuille sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché, tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur étant porté au compte de profits et pertes dans la période où il (elle) survient.

Les gains et les pertes sur cession ou remboursement et les gains et pertes non réalisés sur des variations de la juste valeur des actifs du portefeuille de transaction sont enregistrés dans les recettes de transactions nettes au poste «Résultat sur opérations financières». Les produits d'intérêts sur les actifs du portefeuille de transaction sont enregistrés dans les revenus d'intérêts.

La détermination des justes valeurs pour les actifs du portefeuille de transaction repose sur des prix du marché obtenus sur des marchés actifs, sur des cotations par des intermédiaires, sur des modèles fonctionnant à partir d'hypothèses fondées sur la situation du marché et de l'économie, ou encore sur les estimations de la direction, selon le cas.

##### A.8.2. Portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance

Le portefeuille de titres conservés jusqu'à l'échéance comprend le portefeuille d'investissement du Groupe ainsi que ses portefeuilles opérationnels A1 et A2 (cf. note B).

Le portefeuille d'investissement est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance afin d'assurer la solvabilité du Groupe. Ce sont des titres émis ou garantis par:

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

Les portefeuilles opérationnels A1 et A2 sont destinés à assurer au Groupe un niveau de liquidité suffisant; ils comprennent des produits du marché monétaire à échéance maximale de 12 mois, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés à leur coût amorti.

##### A.8.3. Portefeuille disponible à la vente

Le portefeuille disponible à la vente comprend le portefeuille monétaire opérationnel A2-AFS et le portefeuille obligatoire opérationnel B1 (cf. note B), le portefeuille opérationnel du FEI, des actions et autres titres à revenu variable et des participations (cf. note E). Les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente s'ils ne peuvent être classés de façon appropriée dans l'une des autres catégories d'instruments financiers reconnus aux termes de la norme IAS 39, c'est-à-dire

celle des titres détenus à des fins de transaction ou celle des titres acquis pour être conservés. Le Comité de direction détermine la classification appropriée de ses placements au moment de la constitution d'un portefeuille et les instruments financiers conservent toujours la même classification au sein d'un portefeuille. Les placements financiers disponibles à la vente peuvent être cédés soit pour faire face à des besoins de liquidité ou des variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix des valeurs mobilières, soit en prévision de ces besoins ou variations.

Les placements financiers disponibles à la vente sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes non réalisés sont enregistrés dans une rubrique des fonds propres jusqu'à ce que les titres concernés soient vendus, collectés ou cédés d'une autre manière, ou jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme dépréciés. Lorsqu'un titre disponible à la vente est considéré comme déprécié, la perte ou le gain cumulé non réalisé qui était jusque-là comptabilisé dans les fonds propres est enregistré dans le résultat net pour la période considérée. Un placement financier est considéré comme déprécié si sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Les placements financiers cotés sont considérés comme dépréciés si la baisse du prix de marché en deçà de la valeur d'acquisition est d'une telle ampleur que le recouvrement de cette valeur ne peut être raisonnablement attendu dans un avenir prévisible. Pour les titres non cotés, le montant recouvrable est déterminé au moyen de techniques d'évaluation reconnues.

Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la perte ou le gain cumulé non réalisé inclus dans les fonds propres est transféré au résultat net pour la période considérée. Les gains et les pertes sur cession sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Les produits d'intérêts et dividendes sur placements financiers disponibles à la vente sont inclus dans les «Intérêts et produits assimilés» et dans les «Revenus de participations».

La détermination des justes valeurs pour les placements financiers disponibles à la vente repose généralement sur des prix de marché obtenus sur des marchés actifs, sur des cotations fournies par des intermédiaires, sur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés fondés sur des taux de marché correspondant à la qualité de crédit et à la durée du placement ou encore sur l'examen des résultats financiers, de la situation et des perspectives de la société concernée, y compris par des comparaisons avec des sociétés similaires pour lesquelles des prix de marché sont disponibles.

Les opérations de capital-risque et les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme; elles sont comptabilisées au prix d'acquisition lorsque la juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. L'estimation de la juste valeur d'un investissement de capital-risque peut varier de façon significative durant la période de détention et, du fait de la nature de ce type d'investissements, cette juste valeur ne peut être déterminée avec exactitude qu'à leur cession. L'estimation par le Groupe de la juste valeur d'investissements de capital-risque pour lesquels la méthode et la date de sortie n'ont pas été déterminées est par conséquent considérée comme inappropriée dans la plupart des cas. Ces opérations de capital-risque font l'objet de tests de dépréciation (voir note A.10.).

#### **A.9. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle**

Les prêts émis par le Groupe englobent les prêts dont le produit est versé directement à l'emprunteur. Une participation à un prêt accordé par un autre bailleur est considérée comme étant une opération du Groupe si elle est financée à la date d'émission dudit prêt par le bailleur.

Les prêts émis par le Groupe sont reconnus dans les actifs du Groupe au moment du versement aux emprunteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur coût de revient (montants décaissés nets), qui est la juste valeur du montant versé, y inclus les coûts de transaction, et ils sont ensuite mesurés par le coût restant à amortir sur la base de la méthode de l'intérêt effectif. Les prêts dont la couverture repose sur des produits dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

##### *A.9.1. Intérêts sur prêts*

Les intérêts sur les prêts émis par le Groupe sont enregistrés dans le compte de profits et pertes consolidé (intérêts et produits assimilés) et dans le bilan consolidé (prêts et avances) selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts.

##### *A.9.2. Opérations de prise en pension («Reverse repo») et de mise en pension («Repo»)*

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle le Groupe prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement: l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire du Groupe (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour le Groupe un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

Le Groupe assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement avec nantissement, elles sont comptabilisées, sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts échus, à l'actif du bilan au poste 3. *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* (au passif du bilan au poste 1. *Dettes envers les établissements de crédit – b) à terme ou à préavis*). Les titres donnés en nantissement sont maintenus dans les comptes du bilan.

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan ou retirés du bilan que s'il y a cession du contrôle des droits contractuels liés à ces titres. Le Groupe surveille journalièrement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêt, sur la durée de vie de chaque accord.

##### *A.9.3. Commissions sur prêts*

Les commissions d'ouverture de crédit et les commissions d'engagement sont différées conformément à la norme IAS 18, de même que les coûts directs afférents à l'émission et au maintien de l'engagement, et sont reconnues en résultat, en tant qu'ajustement du rendement effectif, sur la période allant du versement au remboursement du prêt concerné. Si l'engagement arrive à expiration sans que le prêt ait été versé, la commission est enregistrée en tant que revenu sur opérations expirées.

#### **A.10. Dotations et provisions pour pertes sur crédits**

Une dotation pour pertes sur crédit est établie s'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus au titre d'une créance conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Une «créance» peut correspondre à un prêt, un engagement tel qu'une lettre de crédit, une garantie, un engagement d'octroi de crédit, ou tout autre instrument de crédit.

Une dotation pour pertes sur crédit est portée au bilan en réduction de la valeur comptable d'une créance, tandis que, pour un poste hors bilan tel qu'un engagement, une provision pour pertes sur crédit est enregistrée à la rubrique «Autres éléments du passif». Les dotations et provisions pour pertes sur crédits sont imputées aux charges pour pertes sur crédits.

##### *A.10.1. Pertes sur prêts et avances*

Des provisions spécifiques ont été constituées sur les prêts et avances en cours à la clôture de l'exercice pour lesquels on a des indications objectives de risque de non-recouvrement d'une partie ou de la totalité des montants par rapport aux dispositions contractuelles initiales ou d'une valeur équivalente. Ces provisions sont enregistrées dans le compte de profits et pertes à la rubrique «Charges pour pertes sur crédits». Les dotations et provisions pour pertes sur crédits sont évaluées selon le principe de la spécificité des contreparties, comme exposé ci-après.

Une créance est considérée comme dépréciée lorsque, pour le Comité de direction, il est probable que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants échus conformément aux dispositions contractuelles initiales ou une valeur équivalente. Les encours individuels sont évalués en fonction de la nature de l'emprunteur, de sa situation financière globale, de ses antécédents en termes de ressources et de paiements, des perspectives de soutien de la part de garants financièrement solides et, le cas échéant, de la valeur réalisable de sûretés éventuelles. Le montant recouvrable estimatif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévisionnels qui seraient susceptibles de résulter de restructurations ou de liquidations. La dépréciation est mesurée et des provisions pour pertes sur crédit constituées par rapport à la différence entre le montant comptabilisé et le montant recouvrable estimatif de chaque créance considérée comme dépréciée. Le montant de la perte est la différence entre le montant comptabilisé de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

Toutes les créances dépréciées sont examinées et analysées au minimum une fois par semestre. Toute modification significative apportée dans ce contexte aux montants et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs attendus par rapport aux estimations antérieures se traduit par

une modification de la provision pour pertes sur crédits et est portée au crédit ou au débit des charges pour pertes sur crédits. Une provision pour dépréciation n'est reprise que lorsque la qualité de crédit s'est améliorée de telle manière que l'on ait l'assurance raisonnable de recouvrer principal et intérêts conformément aux dispositions contractuelles initiales de l'opération. Une annulation de créance est constatée lorsque celle-ci, en totalité ou en partie, est jugée irrécouvrable ou fait l'objet d'une renonciation. Les montants annulés sont portés au débit des provisions pour pertes sur crédits constituées antérieurement ou directement imputés aux charges pour pertes sur crédits, en déduction du montant en principal de la créance. Les recouvrements en partie ou en totalité de montants précédemment annulés sont portés au crédit des charges pour pertes sur crédits.

En cas de dépréciation, les produits d'intérêts calculés sur la base des conditions initiales de la créance cessent de courir et sont remplacés par un intérêt calculé à partir de la valeur dépréciée; par ailleurs, l'augmentation de la valeur actuelle des créances dépréciées du fait du passage du temps est enregistrée en produit d'intérêt.

#### A.10.2. Provisions pour garanties émises

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe émet diverses formes de garanties au bénéfice de certaines institutions. Ces garanties sont enregistrées dans les postes hors bilan à moins qu'une provision ne soit nécessaire pour couvrir des pertes probables. Les provisions pour pertes sur crédit au titre de garanties financières émises en faveur de prêts accordés par des tiers sont destinées à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties du Groupe au bénéfice d'intermédiaires financiers. Une provision pour pertes sur crédit est constituée, conformément aux dispositions de la norme IAS 37, s'il existe une indication objective que le Groupe aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée.

### A.11. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent les terrains, les immeubles occupés par le Groupe et d'autres installations et équipements.

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement cumulé et des moins-values cumulées.

Les actifs corporels font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée d'une dépréciation initiale et du cumul des amortissements. La valeur de l'immeuble du siège du Groupe à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les installations et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après:

– Immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof	30 ans
– Immeuble de Lisbonne	25 ans
– Équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
– Mobilier	5 ans
– Matériel de bureau et véhicules	3 ans

Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.

### A.12. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront au Groupe des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les actifs incorporels sont portés à l'actif et soumis à un amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie économique utile. À chaque date de bilan, les actifs incorporels font l'objet d'un examen visant à détecter des signes de dépréciation ou de changement dans les bénéfices futurs prévisionnels. En cas d'indications dans ce sens, une analyse est effectuée afin de déterminer si la valeur comptable est intégralement recouvrable. Une décote est appliquée si la valeur comptable est supérieure au montant recouvrable.

Les logiciels mis au point par les services du Groupe et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

### A.13. Fonds de pension du personnel et régime d'assurance-maladie

Le Groupe administre des régimes de pension à prestations définies destinés à assurer des prestations de retraite à la quasi-totalité de son personnel. Il assure également, au bénéfice des employés de la BEI, certaines prestations supplémentaires d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens des IFRS, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont enregistrés en produits ou en charges sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés à chaque régime. Les montants inscrits en charge au compte de profits et pertes au titre des régimes de pension à prestations définies reposent sur le coût des services rendus au cours de l'exercice et sur d'autres ajustements actuariels déterminés par des actuaires externes compétents.

#### A.13.1. Fonds de pension

Le régime de retraite principal de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. La provision correspondante inscrite au passif du bilan de la Banque est déterminée en conformité avec la norme IAS 19. Les prestations reposent sur les années de service et sur un pourcentage, défini dans le régime, du dernier traitement de base brut.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois par an sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. Les résultats de la dernière évaluation concernent la situation au 30 septembre 2004, avec extrapolation jusqu'au 31 décembre 2004. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la note K. Les écarts actuariels sont répartis sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par le personnel.

Le régime général de retraite du FEI est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel du FEI. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de retraite à contributions définies. Les cotisations du FEI et de son personnel sont intégralement transférées à la BEI qui en assure la gestion. Les ressources affectées au fonds de pension du FEI sont investies par le Groupe conformément aux règles et principes appliqués par la BEI pour son propre régime de retraite.

#### A.13.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Le régime d'assurance-maladie fait l'objet d'évaluations actuarielles aux mêmes dates que le fonds de pension. Une provision spécifique est inscrite au passif du bilan.

Le FEI a établi sa propre couverture maladie en souscrivant un contrat d'assurance externe auprès d'une compagnie d'assurance.

### A.14. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont mesurées initialement par le coût d'acquisition de ces titres, qui représente la juste valeur du crédit dont ils bénéficient. Les coûts de transaction et les primes nettes (ou les décotes) sont pris en compte dans le calcul initial. Les mesures ultérieures s'effectuent sur la base du coût amorti et toute différence entre les produits nets et la valeur de remboursement est comptabilisée en résultat sur la durée de vie des emprunts suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'agissant des emprunts associés à des dérivés et soumis à une comptabilité de couverture en conformité avec l'IAS 39, le coût amorti est ajusté en fonction de la juste valeur des positions couvertes.

Les instruments de dettes composés relatifs à des instruments de fonds propres non-BEI, à des taux de change ou à des indices sont considérés comme des instruments structurés. Pour tous les instruments de dette avec dérivé incorporé, la Banque a conclu un accord d'échange inversé de façon à couvrir intégralement sa position.

Le Groupe a pour principe de se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt fixes sur ses emprunts obligataires et de comptabiliser ces opérations de couverture à leur juste valeur. Il en résulte que, lorsque ce principe est appliqué aux instruments de dette à taux fixe, la valeur comptable des titres émis, plutôt que de refléter le coût d'acquisition, est ajustée en fonction des variations de la juste valeur des

engagements couverts (on trouvera un complément d'information à la note A.3. Produits dérivés).

Les charges d'intérêts sur les instruments de dettes sont enregistrées à la rubrique «Intérêts et charges assimilées» du compte de profits et pertes consolidés et au poste de passif du bilan consolidé reprenant les instruments de dette sous-jacents.

#### **A.15. Fonds pour risques bancaires généraux**

Ce poste comprend les montants que le Groupe décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

Les normes internationales en matière d'information financière requièrent que la dotation à cette provision s'inscrive dans le cadre de l'affectation du résultat.

#### **A.16. Fonds pour les opérations de capital-risque et pour le Mécanisme de financement structuré**

##### *A.16.1. Fonds pour les opérations de capital-risque*

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

##### *A.16.2. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré*

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

Les ajustements de valeur relatifs aux opérations de capital-risque et de financement structuré sont déduits de ces deux postes lors de l'affectation du résultat du Groupe.

#### **A.17. Imposition**

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe prévoit que les avoirs, revenus et autres biens du Groupe sont exonérés de tous impôts directs.

#### **A.18. Comptes de régularisation (actif - passif)**

Ces comptes comprennent:

À l'actif: les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits qui, se rapportant à l'exercice mais non reconnus dans la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent, ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier.

Au passif: les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice mais non reconnues dans la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

#### **A.19. Intérêts et produits assimilés**

Outre les intérêts et commissions sur prêts, sur dépôts et autres produits du portefeuille de titres, cette rubrique comprend les indemnités perçues par le Groupe au titre des remboursements anticipés de prêts effectués par ses emprunteurs (note A.24.).

Les intérêts sont comptabilisés selon le principe de l'étalement et suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur prêts dépréciés sont reconnus sur la base de l'actualisation de la valeur nette des flux de trésorerie futurs attendus.

#### **A.20. Actifs détenus pour le compte de tiers (note X)**

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom des entités du Groupe mais au bénéfice de la Commission. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque projet.

– Dans le cadre du projet pilote «Croissance et environnement», le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie sur des prêts accordés aux PME pour financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le FEI assume la garantie de dernier ressort et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

– Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME et du volet «garanties» du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises, le FEI est habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

– Au titre du MET–Création d'entreprises et du volet consacré aux prises de participations («MAP Equity») du programme pluriannuel pour les entreprises, le FEI est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action «Capital d'amorçage» vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

La Facilité d'investissement, qui est gérée par la BEI, a été établie le 23 juin 2000 dans le cadre de l'Accord de Cotonou sur la coopération et l'aide au développement conclu entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part. La BEI établit des états financiers séparés pour la Facilité d'investissement.

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

#### **A.21. Opérations fiduciaires**

En vertu de l'article 28 de ses Statuts, le FEI acquiert, gère et cède des participations dans des sociétés de capital-risque, en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, conformément à l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec cette dernière («MET–Création d'entreprises»).

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre, mais pour le compte et aux risques de la Communauté européenne, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci («Mécanisme de garantie pour les PME»).

#### **A.22. Engagement d'achat des actions du FEI**

Suite à l'engagement d'achat (option de vente émise) portant sur les 817 actions du FEI restantes, la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter ces actions au 30 juin 2005 au prix unitaire de 315 000 EUR. Ce prix d'acquisition représente une appréciation annuelle de 3 % par rapport à l'offre de rachat faite en 2000.

#### **A.23. Retraitements concernant l'exercice précédent**

Le cas échéant, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités afin d'assurer leur comparabilité compte tenu des modifications apportées à la présentation du présent exercice.

#### **A.24. Impact sur l'évaluation des indemnités de remboursement anticipé (IRA)**

Conformément aux dispositions de la norme comptable internationale IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation, le Groupe enregistre désormais immédiatement, c'est-à-dire à la date de la décomptabilisation des prêts, dans le compte de profits et pertes, les indemnités perçues au titre de leur remboursement anticipé, au lieu d'amortir ces indemnités sur la durée de vie restante des prêts. Suite à ce nouveau traitement comptable, l'évaluation révisée des indemnités a été incluse dans le compte de profits et pertes consolidés à compter de la date d'enregistrement de ces indemnités comme prescrit par l'IAS, et les données à comparer de l'exercice précédent ont été retraitées.

Ce retraitement s'est traduit par une diminution du résultat et du revenu d'intérêts enregistrés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 de 115,7 millions d'EUR et par une augmentation du montant de la Réserve supplémentaire au 31 décembre 2003 de 585,9 millions d'EUR.

#### **A.25. Comptabilisation des contrats de location-exploitation**

Les opérations de location d'actifs dans le cadre desquelles l'ensemble des risques et avantages se rattachant à la propriété des actifs sont effectivement conservés par le bailleur sont considérées comme des opérations de location-exploitation. Les paiements effectués au titre d'opérations de location-exploitation sont inscrits en résultat sur la base d'un étalement linéaire sur la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant la fin de la période de location, tout versement dû au bailleur à titre de pénalité est reconnu comme charge pour la période au cours de laquelle la résiliation intervient.

## Note B – Portefeuille de titres (en milliers d'euros)

Outre les prêts titrisés, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres comprend des actifs financiers négociables (portefeuille B3), des actifs financiers disponibles à la vente (portefeuille A2-AFS et portefeuille opérationnel FEI) et des actifs financiers conservés jusqu'à l'échéance (portefeuilles A1, A2, B1 et portefeuille d'investissement). Le détail de ces portefeuilles au 31 décembre 2004 et 2003 se présente comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 691 000 EUR non cotés en 2004 et 12 681 000 EUR en 2003)	2 848 658	1 682 920
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote)	9 308 510	9 178 094
	<b>12 157 168</b>	<b>10 861 014</b>

Au 31.12.2004	Valeur comptable	Valeur de marché
<b>Portefeuille d'investissement</b>	<b>2 958 238</b>	<b>3 061 492</b>
<b>Portefeuilles opérationnels monétaires:</b>		
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	5 061 364	5 061 364
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	394 507	391 897
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2-AFS)	1 589 477 <sup>(1)</sup>	1 589 477
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires:</b>		
- B1 «Credit Spread»	720 946 <sup>(2)</sup>	720 946
- B3 «Global Fixed Income»	460 992	460 992
<b>Portefeuille opérationnel - FEI</b>	<b>48 982 <sup>(3)</sup></b>	<b>48 982</b>
<b>Prêts titrisés (note D)</b>	<b>922 662</b>	<b>922 662</b>
	<b>12 157 168</b>	

(1) y compris gain non réalisé de 515 000 EUR  
(2) y compris gain non réalisé de 6 491 000 EUR  
(3) y compris gain non réalisé de 631 000 EUR

Au 31.12.2003	Valeur comptable	Valeur de marché
<b>Portefeuille d'investissement</b>	<b>2 974 329</b>	<b>2 991 604</b>
<b>Portefeuille opérationnel monétaire:</b>		
- titres monétaires à échéance maximum de 3 mois (A1)	4 038 435	4 038 435
- titres monétaires à échéance maximum de 18 mois (A2)	1 475 565	1 478 542
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires:</b>		
- B1 «Credit Spread»	673 139 <sup>(1)</sup>	673 139
- B3 «Global Fixed Income»	426 527	426 527
<b>Portefeuille opérationnel - FEI</b>	<b>53 374 <sup>(2)</sup></b>	<b>53 374</b>
<b>Prêts titrisés (note D)</b>	<b>1 219 645</b>	<b>1 219 645</b>
	<b>10 861 014</b>	

(1) y compris gain non réalisé de 6 641 000 EUR  
(2) y compris gain non réalisé de 529 000 EUR

Le Groupe conclut des opérations de prêt de titres avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se retrouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représente un montant de 461 278 000 EUR à la fin de décembre 2004 (2003: 385 023 000 EUR).

## Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit (autres prêts et avances) (en milliers d'euros)

Le Groupe conclut des opérations de prise en pension et de mise en pension avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se retrouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. Le Groupe maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	31.12.2004	31.12.2003
Dépôts à terme	10 640 761	7 862 276
Opérations de prise en pension (Reverse repos) tripartites (*)	7 365 458	5 448 724
	<b>18 006 219</b>	<b>13 311 000</b>

(\*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne:

- la livraison contre paiement,
- la vérification du nantissement,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

**Note D – État résumé des prêts** (en milliers d'EUR)**D.1. Total des prêts accordés**

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit:

	Prêts à des établissements de crédit faisant fonction d'intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2004	Total 2003
Partie décaissée	103 474 340	121 917 721	225 392 061	208 506 352
Prêts non décaissés	9 957 261	32 981 176	42 938 437	40 364 432
<b>Total des prêts accordés</b>	<b>113 431 601</b>	<b>154 898 897</b>	<b>268 330 498</b>	<b>248 870 784</b>
			<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
Total des prêts accordés			268 330 498	248 870 784
Prêts titrisés (note B)			922 662	1 219 645
<b>Total des prêts y compris prêts titrisés (note T)</b>			<b>269 253 160</b>	<b>250 090 429</b>

**D.2. Provision spécifique pour pertes sur crédits**

Cette provision spécifique a évolué comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
Pertes sur crédit à l'ouverture de l'exercice	179 000	175 000
Emploi durant l'exercice	0	- 40 627
Dotations durant l'exercice	60 000	44 627
Pertes sur crédit à la clôture de l'exercice	<b>239 000</b>	<b>179 000</b>

La reconnaissance de l'ajustement pour actualisation des provisions pour dépréciation d'actifs identifiés porte sur un montant de 6 036 000 EUR (2003: 10 069 000 EUR) à ajouter en résultat à la rubrique «revenus d'intérêts sur prêts».

**Note E – Actions et autres titres à revenu variable** (en milliers d'euros)

Ce poste comprend:

	Opérations de capital- risque	Actions BERD	Actions acquises pour garantir le recouvrement de prêts et avances	Total
<b>Coût</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	1 025 335	157 500 <sup>(1)</sup>	41 121	1 223 956
Acquisition nettes	163 934	0	0	163 934
Ajustements de change	- 1 883	0	403	- 1 480
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>1 187 386</b>	<b>157 500</b>	<b>41 524</b>	<b>1 386 410</b>
<b>Pertes/gains non réalisés</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	0	0	- 9 744	- 9 744
Solde net	0	29 945	0	29 945
Transfert en résultat pour dépréciation	0	0	9 744	9 744
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>0</b>	<b>29 945</b>	<b>0</b>	<b>29 945</b>
<b>Dépréciation</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	- 259 388	0	0	- 259 388
Montant net pour l'exercice	- 81 554	0	- 27 305	- 108 859
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>- 340 942</b>	<b>0</b>	<b>- 27 305</b>	<b>- 368 247</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>846 444</b>	<b>187 445</b>	<b>14 219 <sup>(2)</sup></b>	<b>1 048 108</b>
Au 31 décembre 2003	765 947	157 500 <sup>(1)</sup>	31 377	954 824

(1) Le capital effectivement versé par le Groupe au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD se monte à 149 062 500 EUR au 31 décembre 2004 (2003: 140 265 000 EUR). Un montant de 8 437 500 EUR reste à verser par le Groupe au 31 décembre 2004 suivant l'échéancier de libération du capital appelé établi par la BERD (2003: 16 875 000 EUR).

Le Groupe détient 3,03 % du capital souscrit.

(2) Le nombre total des actions Eurotunnel détenues par le Groupe au 31 décembre 2004 est de 58 971 193, ce qui correspond à 14 219 021 EUR. Au 31 décembre 2003, la dette d'Eurotunnel envers la BEI a fait l'objet d'une conversion partielle, comme prévu par l'Accord de restructuration de 1998. Le Groupe a reçu, en échange de sa créance sur Eurotunnel, 27 029 893 actions Eurotunnel d'une valeur unitaire de 0,375 GBP qui se sont ajoutées aux 31 941 300 titres de la société que détenait le Groupe avant cette conversion.

Au 31 décembre 2004, la dépréciation de la juste valeur de marché des actions Eurotunnel détenues est enregistrée en profits et pertes car l'investissement est considéré comme déprécié.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'écart de réévaluation sur les placements disponibles à la vente entre décembre 2003 et décembre 2004.

Écart de réévaluation – placements disponibles à la vente (en milliers d'euros)	2004	2003
Au 1 <sup>er</sup> janvier	- 9 015,2	- 268,6
Montant net des gains ou pertes résultant de variations de juste valeur	39 943,0	- 8 218,6
Montant net des gains ou pertes transférés au résultat net pour cause de dépréciation	9 744,0	- 528,0
Pertes nettes transférées au résultat net pour cause de cession	- 89,2	—
<b>Au 31 décembre</b>	<b>40 582,6</b>	<b>- 9 015,2</b>

**Note F – Actifs corporels et incorporels** (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<i>Coût historique</i>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	10 415	156 878	349	34 115	201 757	10 733
Acquisitions	0	11 162	0	16 831	27 993	2 272
Cessions	0	0	0	- 8 193	- 8 193	- 2 988
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>10 415</b>	<b>168 040</b>	<b>349</b>	<b>42 753</b>	<b>221 557</b>	<b>10 017</b>
<i>Amortissements cumulés</i>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	0	62 495	252	13 344	76 091	2 658
Amortissements	0	4 895	14	9 945	14 854	3 778
Cessions	0	0	0	- 8 179	- 8 179	- 2 988
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>0</b>	<b>67 390</b>	<b>266</b>	<b>15 110</b>	<b>82 766</b>	<b>3 448</b>
<i>Valeur comptable nette</i>						
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>10 415</b>	<b>100 650</b>	<b>83</b>	<b>27 643</b>	<b>138 791</b>	<b>6 569</b>
Au 31 décembre 2003	10 415	94 383	97	20 771	125 666	8 075

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par le Groupe pour ses propres activités. Le poste «Immeubles Luxembourg» comprend des coûts (21 201 000 EUR, contre 10 039 000 EUR en 2003) relatifs à la construction du nouveau bâtiment, dont l'achèvement est prévu en 2007.

En mars 2001, un expert indépendant a procédé à l'évaluation du bâtiment de Luxembourg-Kirchberg et en a estimé la valeur de marché à environ 125 millions d'EUR (au 31 décembre 2004, la valeur comptable nette est de 48,9 millions d'EUR). Aucune autre évaluation de marché n'a été effectuée depuis mars 2001.

**Note G – Bonifications d'intérêt versées et reçues d'avance**

Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste 3. Autres éléments du passif - a) bonifications d'intérêts reçues d'avance, comprenant:

- les montants des bonifications d'intérêt relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres du Groupe à l'intérieur de l'Union, mises à sa disposition dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992;
- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêts pour les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

**Note H – Comptes divers** (en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
<b>Débiteurs divers</b>		
- Prêts immobiliers et avances accordés au personnel	47 640	58 212
- Produits d'emprunts à recevoir	0	19 141
- Échéances à recevoir sur prêts	22 502	66 801
- Échéance finale à recevoir sur contrat d'échange	238 344	256 790
- Divers	98 370	60 543
	<b>406 856</b>	<b>461 487</b>
<b>Créditeurs divers</b>		
- Comptes de la Communauté européenne:		
• pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	323 544	296 128
• comptes de dépôts	532 721	394 707
- Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note K)	169 739	161 024
- Régime d'assurance-maladie (Note K)	64 298	25 024
- Divers	58 342	95 501
	<b>1 148 644</b>	<b>972 384</b>

**Note I – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis** (en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
Emprunts à court terme	377 480	298 078
Montants dus à la BERD, y compris billets à ordre détenus pour libérer le capital de la BERD	18 563	27 000
	<b>396 043</b>	<b>325 078</b>



**Note J – État résumé des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2004** (en milliers d'euros)

Payables en	Emprunts					Contrats d'échange de monnaies				Montant net	
	Encours au 31.12.2003	Taux moyen	Encours au 31.12.2004	Taux moyen	Echéances	Montants à payer (+) ou à recevoir (-)				Encours au 31.12.2003	Encours au 31.12.2004
						31.12.2003	Taux moyen	31.12.2004	Taux moyen		
EUR	85 203 015	4,75	92 999 717	4,36	2005/2040	34 511 322 +	2,36	33 909 793 +	2,31	119 714 337	126 909 510
GBP	45 444 668	5,81	49 929 812	5,65	2005/2054	3 290 559 -	3,72	8 943 846 -	4,55	42 154 109	40 985 965
DKK	228 341	6,00	107 544	6,00	2005/2010	70 454 +	1,95	257 221 +	1,94	298 795	364 765
SEK	568 833	4,43	816 465	4,25	2007/2014	1 438 342 +	2,68	1 035 759 +	1,97	2 007 175	1 852 224
USD	46 992 345	4,20	51 991 353	3,93	2005/2034	16 382 818 -	1,10	10 700 087 -	2,23	30 609 527	41 291 267
CHF	2 599 653	3,56	2 527 059	3,52	2005/2015	52 314 -	5,85	209 208 +	0,00	2 547 339	2 736 267
JPY	5 269 663	4,01	5 850 827	4,25	2005/2034	3 725 850 -	-0,16	1 815 968 -	-0,16	1 543 813	4 034 859
NOK	724 974	6,00	546 349	6,14	2005/2008	595 429 -	2,57	392 438 -	1,78	129 545	153 911
CAD	369 595	8,15	426 413	6,69	2005/2045	307 996 -	0,00	365 497 -	0,00	61 599	60 916
AUD	2 169 385	4,91	3 095 825	5,14	2005/2013	2 169 385 -	0,00	3 095 825 -	0,00	0	0
CZK	1 130 570	4,83	1 204 390	4,86	2005/2028	70 843 +	1,82	530 000 +	2,35	1 201 413	1 734 390
HKD	780 222	6,16	683 790	5,75	2005/2019	780 222 -	0,00	683 790 -	0,00	0	0
NZD	103 928	6,50	382 598	6,06	2006/2014	103 928 -	0,00	382 598 -	0,00	0	0
ZAR	769 477	11,23	1 281 999	9,94	2005/2018	416 795 -	7,32	845 129 -	9,74	352 682	436 870
HUF	489 524	7,70	1 300 972	7,78	2005/2012	82 225 -	12,02	1 046 975 -	9,29	407 299	253 997
PLN	442 779	8,60	602 054	6,56	2005/2017	153 592 -	5,36	202 239 -	6,39	289 187	399 815
TWD	1 122 754	4,14	885 409	3,50	2005/2013	1 122 754 -	0,00	885 409 -	0,00	0	0
BGN	0	0,00	51 127	4,88	2009/2009	0 +	0,00	51 127 -	0,00	0	0
MTL	0	0,00	23 026	3,80	2009/2009	0 +	0,00	23 026 -	0,00	0	0
SIT	0	0,00	16 683	4,75	2014/2014	0 +	0,00	16 683 -	0,00	0	0
SKK	94 792	5,00	101 718	5,00	2023/2028	114 161 +	8,29	86 153 +	8,29	208 953	187 871
Ajustement juste valeur (IAS 39):	<b>2 925 664</b>		<b>4 107 867</b>								
<b>Total</b>	<b>197 430 182</b>		<b>218 932 997</b>								

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique: 699 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échange.

En outre, le Groupe utilise des dérivés de taux d'intérêt et de change pour gérer les risques inhérents à certaines émissions d'emprunt. Dans le cas de la gestion des risques de taux d'intérêt, le Groupe applique une comptabilité de couverture: voir note A – Principes comptables essentiels, et note S – Produits dérivés. Du fait de l'application de cette méthode, la valeur comptable des obligations émises est supérieure de 4 107 millions d'EUR à leur valeur nominale, suite aux variations de la juste valeur résultant des fluctuations de taux d'intérêt.

**Note K – Fonds de pension du personnel** (en milliers d'euros)

Le Groupe administre trois régimes de pension à prestations définies. Il assure également, au bénéfice des employés de la BEI, certaines prestations supplémentaires d'assurance-maladie après la fin de la période d'emploi. Au sens des IFRS, ces prestations ne sont pas financées. Le coût des prestations au titre des différents régimes est déterminé séparément pour chaque régime selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation actuarielle a eu lieu le 30 septembre 2004 et a été extrapolée jusqu'au 31 décembre 2004.

Charge nette au titre des prestations (inscrite au Compte de profits et pertes) au 31 décembre 2004:

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance-maladie	Total 2004
Coût net des services rendus au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	14 355	1 015	395	2 201	17 966
Frais financiers sur obligation de prestations <sup>(2)</sup>	36 307	1 311	259	3 542	41 419
Provision spécifique constituée au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	54 111	- 10 124	1 012	35 015	80 014
<b>Charge nette au titre des prestations</b>	<b>104 773</b>	<b>- 7 798</b>	<b>1 666</b>	<b>40 758</b>	<b>139 399</b>

(1) comptabilisé en charges administratives générales

(2) comptabilisés en intérêts et charges assimilées

Passifs au titre des prestations au 31 décembre 2004:

	Pension personnel BEI	Pension Comité de direction	Pension FEI	Assurance-maladie	Total 2004
Obligation au titre des prestations	791 496	25 511	6 176	84 806	907 989
Pertes actuarielles nettes non comptabilisées	- 137 499	- 1 983	- 818	- 20 508	- 160 808
<b>Passif net</b>	<b>653 997</b>	<b>23 528</b>	<b>5 358</b>	<b>64 298</b>	<b>747 181</b>

À partir de 2005, les pertes actuarielles nettes non comptabilisées seront prises en compte sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par les affiliés à chaque régime, conformément à la norme IAS 19.

Le bilan des régimes a évolué comme suit pendant l'exercice clos le 31 décembre 2004 (en milliers d'euros):

	Régime de pension personnel BEI	Régime de pension Comité de direction	Régime de pension personnel FEI	Caisse d'assurance-maladie
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	560 499	32 616	2 702	25 024
Charge au titre des prestations	104 773	- 7 798	1 666	40 758
Versements au titre des prestations, nets des contributions des affiliés	- 11 275	- 1 290	990	- 1 484
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>653 997</b>	<b>23 528</b>	<b>5 358</b>	<b>64 298<sup>(1)</sup></b>

(1) L'obligation relative au régime d'assurance-maladie figure sous «Créditeurs divers» (note H).

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Celle-ci est comprise dans la rubrique «Créditeurs divers» (note H) pour un montant de 170 millions d'EUR (2003: 161 millions d'EUR).

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de pension et des autres prestations postérieures à l'emploi au titre des régimes du Groupe figurent ci-dessous:

	2004	2003
	%	%
Taux d'actualisation des régimes de pension	4,90	6,00
Taux d'actualisation du régime d'assurance-maladie	4,70	6,00
Hausses de salaire futures (inflation comprise)	3,50	4,00
Hausses des pensions futures	1,50	1,50
Taux de progression des coûts médicaux	3,50	4,00
Tables actuarielles	LPP 2000	EVK/Prasa 90

#### Note L – Fonds pour risques bancaires généraux et provisions pour garanties émises (en milliers d'euros)

##### L.1. Fonds pour risques bancaires généraux

Le Fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante:

	31.12.2004	31.12.2003
Fonds à l'ouverture de l'exercice	1 050 000	1 105 000
Mouvement pour l'exercice	- 135 000	- 55 000
<b>Fonds à la clôture de l'exercice</b>	<b>915 000</b>	<b>1 050 000</b>

Un montant de 135 millions d'EUR a été prélevé sur le Fonds pour être affecté au résultat de l'exercice 2004 (voir note A.15).

##### L.2. Provisions pour garanties émises au titre de prêts accordés par des tiers

Les provisions pour garanties émises ont évolué comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
Provision à l'ouverture de l'exercice	0	0
Dotations pour l'exercice	22 000	0
Utilisation provisions	0	0
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>22 000</b>	<b>0</b>

##### L.3. Provisions pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque

Les provisions pour garanties émises ont évolué comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
Provision à l'ouverture de l'exercice	45 396	42 357
Dotations pour l'exercice	6 825	9 127
Utilisation provisions	- 972	- 6 088
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>51 249</b>	<b>45 396</b>

#### Note M – Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
Allemagne .....	1 406 159	1 375 053
Royaume-Uni .....	1 060 356	1 031 690
France .....	1 017 467	1 031 485
Espagne .....	935 441	890 401
Italie .....	886 485	980 345
Portugal .....	531 281	500 826
Grèce .....	469 867	434 357
Danemark .....	152 637	143 551
Belgique .....	136 666	151 943
Finlande .....	134 036	128 942
Autriche .....	128 000	120 551
Pologne .....	113 510	0 <sup>(**)</sup>
Pays-Bas .....	109 089	113 646
Suède .....	106 667	123 277
République tchèque .....	98 743	0 <sup>(**)</sup>
Irlande .....	83 066	84 806
Hongrie .....	70 279	0 <sup>(**)</sup>
Slovaquie .....	40 552	0 <sup>(**)</sup>
Slovénie .....	34 430	0 <sup>(**)</sup>
Luxembourg .....	24 475	26 287
Chypre .....	17 009	0 <sup>(**)</sup>
Lituanie .....	8 619	0 <sup>(**)</sup>
Lettonie .....	4 781	0 <sup>(**)</sup>
Estonie .....	4 527	0 <sup>(**)</sup>
Malte .....	525	0 <sup>(**)</sup>
	<b>7 574 667</b>	<b>7 137 160</b>
Hors de l'Union européenne	641 546	971 552
	<b>8 216 213</b>	<b>8 108 712</b>
Résultats non ventilés <sup>(1)</sup> .....	942 558	607 027
	<b>9 158 771</b>	<b>8 715 739</b>

##### (1) Résultats non ventilés:

Produits du portefeuille de titres d'investissement	189 798	192 779
Produits des titres à court terme	184 845	159 007
Produits du marché monétaire	616 711	361 147
Commissions Garanties FEI (*) (contre-garantie par la BEI)	7 682	9 862
Reconnaissance des revenus d'intérêts découlant de l'ajustement de la valeur actuelle du capital versé et des réserves à recevoir	48 725	0
Ajustement IFRS pour remboursements anticipés sur prêts	- 105 203	- 115 768
	<b>942 558</b>	<b>607 027</b>

(\*) nettes de l'amortissement annuel

(\*\*) pour 2003, les intérêts et produits assimilés au titre des dix nouveaux États membres sont inclus dans le poste «Hors de l'Union européenne».

## Note N – Résultat sur opérations financières

Les éléments suivants sont inclus dans le résultat (en milliers d'euros):

	31.12.2004	31.12.2003
Résultat net sur contrats d'échange au titre de la gestion actif-passif	- 131 823	- 335
Résultat net sur opérations de couverture de la juste valeur	- 23 850	19 047
	- 155 673	18 712
Autres opérations financières	- 3 853	- 4 564
	<b>- 159 526</b>	<b>14 148</b>

## Note O – Ventilation par marché géographique des revenus de commissions (en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
Facilité d'investissement (Cotonou)	18 000	29 799
Autres institutions communautaires et États membres de l'UE	38 358	36 658
	<b>56 358</b>	<b>66 457</b>

## Note P – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
Traitements et émoluments (*)	138 561	123 707
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	133 570	61 469
Frais de personnel	272 131	185 176
Autres charges administratives et générales	71 094	68 896
	<b>343 225</b>	<b>254 072</b>

(\*) dont 2 557 000 EUR au 31 décembre 2004 et 2 239 000 EUR au 31 décembre 2003 pour les membres du Comité de direction.

L'effectif du Groupe était de 1 318 employés au 31 décembre 2004 (1 253 au 31 décembre 2003).

### R.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, le Groupe ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité sur le long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit en matière de prêts, le Groupe a classé ses crédits selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2004 s'analyse comme suit, hors ajustement juste valeur (IAS39) (en millions d'euros):

À l'intérieur de l'Union européenne

Emprunteurs \ Garants <sup>(1)</sup>	États membres	Institutions publiques	Banques «zone A»	Entreprises	Total 2004	Total 2003
États membres	20 835	0	0	0	<b>20 835</b>	11 405
Institutions publiques	23 173	23 226	2 518	652	<b>49 569</b>	40 093
Banques «zone A»	30 428	19 411	37 268	16 429	<b>103 536</b>	91 469
Entreprises	12 577	3 582	22 379	28 056	<b>66 594</b>	66 665
<b>Total 2004<sup>(1)</sup></b>	<b>87 013</b>	<b>46 219</b>	<b>62 165</b>	<b>45 137</b>	<b>240 534</b>	
<b>Total 2003<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>54 208</b>	<b>56 631</b>	<b>49 949</b>	<b>48 844</b>		<b>209 632</b>

(1) Ces montants incluent les prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise – soit au total 58 305 millions d'EUR au 31 décembre 2004 (32 548 millions d'EUR pour 2003) – compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès du Groupe à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

(2) Les prêts dans les dix nouveaux États membres ne sont pas inclus dans les données pour 2003.

À l'extérieur de l'Union européenne

Garanties données par:	31.12.2004	31.12.2003
États membres	1 420	1 596
Budget communautaire	23 304 (*)	22 666 (*)
Mécanismes	575	13 707
<b>Total</b>	<b>25 299(*)</b>	<b>37 969</b>

(\*) dont 2 484 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessous (2 557 millions d'EUR pour l'année 2003).

(\*\*) dont 3 599 millions d'EUR au titre de prêts dans les dix nouveaux États membres qui restent couverts par des mandats CE.

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts au titre du Mécanisme préadhésion et du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen – «les mécanismes») bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Pour les prêts bénéficiant d'une garantie

## Note Q – Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste (note X) représente le montant des coupons et obligations échus payés par le Groupe aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par le Groupe.

## Note R – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que sur la façon dont il les gère et les maîtrise, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'il utilise. Ces risques sont les suivants:

- risque de marché: exposition à des variables de marché observables telles que taux d'intérêt, taux de change et cours des valeurs mobilières;
- risque de crédit: risque de perte résultant de la défaillance d'un client ou d'une contrepartie, et attaché aux encours de crédit sous toutes leurs formes, y compris le risque de règlement;
- risque de liquidité et de collecte: risque que le Groupe soit incapable de financer des actifs ou d'honorer des obligations en payant un prix raisonnable ou, dans des situations extrêmes, quel que soit le prix.

### R.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt du Groupe et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement et opérationnels, les certificats de dépôt et les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (note S).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction «Gestion des risques» indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. Le Groupe a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour la définition et la surveillance du risque de crédit.

souveraine, dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, Europe centrale et orientale, Asie et Amérique latine), à l'exception des zones ACP et PTOM, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts du Groupe sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils. Jusqu'à présent, les contrats de financement signés au titre de ces accords ont porté sur 4 186 millions d'EUR de prêts avec partage des risques.

Les prêts accordés dans le cadre des mécanismes (575 millions d'EUR) ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres.

# PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

## VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

Accord financier	Encours		Accord financier	Encours	
	31.12.2004	31.12.2003		31.12.2004	31.12.2003
<b>Garantie des États membres à 100 %</b>			<b>Garantie du budget communautaire à 70 %</b>		
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 3	48	76	- Afrique du Sud – 375 Mio – Décision 29.01.97	239	259
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4	433	529	- ALA II – 900 Mio	480	657
- Ensemble des pays ACP/PTOM – Lomé – Convention 4 – Protocole 2	871	985	- ALA intérimaire (Gar. partage des risques) – 122 Mio	57	73
<b>Total Garantie des États membres à 100 %</b>	<b>1 352</b>	<b>1 590</b>	- Bosnie-et-Herzégovine – 100 Mio – 1999-2001	99	99
<b>Garantie des États membres à 75 %</b>			- Euromed (BEI) – 2 310 Mio – Décision 29.01.97	1 628	1 899
- Accord de partenariat de Cotonou	68	6	- ARYM – 150 Mio – 1998-2000	143	148
<b>Total Garantie des États membres à 75 %</b>	<b>68</b>	<b>6</b>	- PECO – 3 520 Mio – Décision 29.01.97	2 512	2 730
<b>Total Garantie des États membres</b>	<b>1 420</b>	<b>1 596</b>	<b>Total Garantie du budget communautaire à 70 %</b>	<b>5 158</b>	<b>5 865</b>
<b>Garantie du budget communautaire à 100 %</b>			<b>Garantie du budget communautaire à 65 %</b>		
- Afrique du Sud – 300 Mio – Décision CG 19.06.95	130	160	- Afrique du Sud – 825 Mio – Décision - 7/2000-7/2007	580	485
- ALA I – 750 Mio	253	312	- ALA III – 2/2000-7/2007	1 172	1 111
- ALA intérimaire (Gar. 100 %) – 153 Mio	66	75	- Euromed II – 2/2000-7/2007	6 306	4 526
- PECO – 1 Mrd – Décision CG 29.11.89	265	323	- PECO – 8 680 Mio – 2/2000-7/2007	4 203	3 815
- PECO – 3 Mrd – Décision CG 02.05.94	1 298	1 870	- Turquie Action spéciale 2001	437	223
- PECO – 700 Mio – Décision CG 18.04.91	117	194	- Turquie TERRA – 11/1999-11/2002	600	600
- Russie – 100 Mio – 2/2002-2/2004	25	25	<b>Total Garantie du budget communautaire à 65 %</b>	<b>13 298</b>	<b>10 760</b>
<b>Total Garantie du budget communautaire à 100 %</b>	<b>2 154</b>	<b>2 959</b>	<b>Total Garantie du budget communautaire</b>	<b>23 304</b>	<b>22 666</b>
<b>Garantie du budget communautaire à 75 %</b>			<b>Mécanismes</b>		
- Protocoles méditerranéens	2 460	2 806	- Mécanisme préadhésion	575	13 555
- Yougoslavie – Art. 18 (1984)	5	10	- Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen	0	152
- Yougoslavie – Protocole 1	8	13	<b>Total Mécanismes</b>	<b>575</b>	<b>13 707</b>
- Yougoslavie – Protocole 2	120	142	<b>TOTAL</b>	<b>25 299</b>	<b>37 969</b>
- Slovénie – Protocole 1	101	111			
<b>Total Garantie du budget communautaire à 75 %</b>	<b>2 694</b>	<b>3 082</b>			

Sûretés réelles relatives aux prêts (millions d'euros)

Entre autres instruments d'atténuation des risques, la Banque utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 8 414 millions d'EUR, et se répartit comme suit:

### Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>

Notation Moody's ou équivalent	Obligations			Participations et fonds		Liquidités	Total 2004	
	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypothécaires (Pfandbriefe, Cedulas)	Obligations de banques et d'entreprises			Titres adossés à des actifs
Aaa	1 395	181	88	116	41	2 069	0	3 890
Aa1 à Aa3	2 136	0	495	13	76	0	3	2 723
A1	236	0	0	0	0	0	5	241
Inférieure à A1	959	0	0	0	0	0	11	970
Pas de notation	0	0	0	0	230	0	200	590
<b>Total 2004</b>	<b>4 726</b>	<b>181</b>	<b>583</b>	<b>129</b>	<b>347</b>	<b>2 069</b>	<b>219</b>	<b>8 414</b>

### Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>

Notation Moody's ou équivalent	Obligations			Participations et fonds		Liquidités	Total 2003	
	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypothécaires (Pfandbriefe, Cedulas)	Obligations de banques et d'entreprises			Titres adossés à des actifs
Aaa	1 004	109	98	65	10	1 763	0	3 049
Aa1 à Aa3	2 245	0	0	0	0	0	18	2 263
A1	790	0	0	0	0	0	10	800
Inférieure à A1	23	0	0	0	0	0	8	31
Pas de notation	0	0	0	0	222	0	229	485
<b>Total 2003</b>	<b>4 062</b>	<b>109</b>	<b>98</b>	<b>65</b>	<b>232</b>	<b>1 763</b>	<b>265</b>	<b>6 628</b>

<sup>(1)</sup> Les obligations sont prises en compte à leur valeur de marché.

La répartition des prêts en cours décaissés (en millions d'EUR) au 31 décembre par secteur d'activité de l'emprunteur est présentée ci-dessous:

Secteur:	Échéance			Total 2004	Total 2003
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Énergie	2 080	9 412	12 460	<b>23 952</b>	23 850
Transports	3 029	13 828	51 645	<b>68 502</b>	60 585
Télécommunications	891	4 824	1 335	<b>7 050</b>	8 766
Eau, assainissement	1 120	4 628	8 394	<b>14 142</b>	14 042
Infrastructures diverses	539	4 063	8 719	<b>13 321</b>	11 517
Agriculture, sylviculture, pêche	22	174	100	<b>296</b>	327
Industrie	1 889	7 351	5 321	<b>14 561</b>	13 770
Services	137	2 228	2 072	<b>4 437</b>	3 261
Prêts globaux	5 236	23 598	38 094	<b>66 928</b>	63 982
Education, santé	192	1 205	8 309	<b>9 706</b>	7 136
<b>TOTAL 2004</b>	<b>15 135</b>	<b>71 311</b>	<b>136 449</b>	<b>222 895</b>	
<b>TOTAL 2003</b>	<b>17 173</b>	<b>64 814</b>	<b>125 249</b>		<b>207 236</b>
Ajustement positif juste valeur (IAS 39)				<b>3 420</b>	2 490
<b>TOTAL 2004</b>				<b>226 315</b>	
<b>TOTAL 2003</b>					<b>209 726</b>

#### R.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (portefeuille de titres, papier commercial, comptes à terme, etc.) est rigoureusement géré au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction «Gestion des risques»).

Le tableau ci-contre présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre):

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuille de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2004	2003	2004	2003
<b>Note à long terme:</b>				
Aaa	<b>59</b>	74	<b>13</b>	15
Aa1 à Aa3	<b>30</b>	12	<b>54</b>	51
A1	<b>3</b>	7	<b>10</b>	10
Inférieure à A1	<b>5</b>	1	<b>14</b>	12
<b>Note à court terme:</b>				
A-1+P-1	<b>3</b>	6	<b>9</b>	12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie (millions d'euros)

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension («reverse repos») tripartites, à hauteur de 7 351 millions d'EUR. Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. En fin d'exercice, le portefeuille de sûretés se monte à 7 528 millions d'EUR et se répartit comme suit:

#### Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Titres adossés à des actifs	Total 2004
	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypothécaires (Pfandbriefe Cedulas)	Obligations de banques et d'entreprises			
Aaa	1 218	1 368	252	7	533	188	<b>3 566</b>	
de Aa1 à Aa3	1 971	0	205	6	754	3	<b>2 939</b>	
A1	19	0	0	0	134	0	<b>153</b>	
Inférieure à A1	391	0	0	0	479	0	<b>870</b>	
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	
<b>Total 2004</b>	<b>3 599</b>	<b>1 368</b>	<b>457</b>	<b>13</b>	<b>1 900</b>	<b>191</b>	<b>7 528</b>	

#### Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations						Titres adossés à des actifs	Total 2003
	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypothécaires (Pfandbriefe Cedulas)	Obligations de banques et d'entreprises			
Aaa	1 742	1 063	538	7	103	73	<b>3 526</b>	
de Aa1 à Aa3	1 012	0	412	1	232	0	<b>1 657</b>	
A1	199	0	0	0	75	0	<b>274</b>	
Inférieure à A1	1	0	0	0	89	0	<b>90</b>	
Pas de notation	28	0	0	0	8	0	<b>36</b>	
<b>Total 2003</b>	<b>2 982</b>	<b>1 063</b>	<b>950</b>	<b>8</b>	<b>507</b>	<b>73</b>	<b>5 583</b>	

## R.2. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction du Groupe. À cet effet, il a décidé une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui protège le Groupe contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01 % sur l'ensemble des monnaies se traduirait par un accroissement de 211 000 EUR de la valeur actualisée nette des fonds propres du Groupe.

Le tableau ci-après illustre l'exposition du Groupe au risque de taux. Il présente, pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation, les montants nominaux en fonction des échéances subissant l'influence de changements de taux d'intérêt:

Intervalle de réindexation (en millions d'euros):

<b>Au 31.12.2004</b>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	<b>Total 31.12.2004</b>
<b>Actif</b>						
Prêts (brut)	140 251	2 922	4 105	37 071	41 966	<b>226 315</b>
Trésorerie nette	20 434	66	184	1 491	1 145	<b>23 320</b>
	160 685	2 988	4 289	38 562	43 111	<b>249 635</b>
<b>Passif</b>						
Emprunts et échanges	156 032	5 715	1 553	28 857	27 569	<b>219 726</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	<b>4 653</b>	<b>- 2 727</b>	<b>2 736</b>	<b>9 705</b>	<b>15 542</b>	

<b>Au 31.12.2003</b>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	<b>Total 31.12.2003</b>
<b>Actif</b>						
Prêts (brut)	120 466	4 236	4 969	34 525	45 530	<b>209 726</b>
Trésorerie nette	13 439	488	146	1 542	1 420	<b>17 035</b>
	133 905	4 724	5 115	36 067	46 950	<b>226 761</b>
<b>Passif</b>						
Emprunts et échanges	138 990	7 321	3 703	27 146	31 792	<b>208 952</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	<b>- 5 085</b>	<b>- 2 597</b>	<b>1 412</b>	<b>8 921</b>	<b>15 158</b>	

## R.3. Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie «Échéance non définie».

Risque de liquidité (en millions d'euros)

<b>Échéance (au 31.12.2004)</b>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	<b>Total 2004</b>
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	31	0	0	0	0	<b>31</b>
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	110	241	1 319	1 102	77	<b>2 849</b>
<b>Autres prêts et avances:</b>						
• Comptes à vue	198	0	0	0	0	<b>198</b>
• Divers	18 006	0	0	0	0	<b>18 006</b>
	18 204	0	0	0	0	<b>18 204</b>
<b>Prêts:</b>						
• Établissements de crédit	2 316	5 192	33 975	61 203	788	<b>103 474</b>
• Clientèle	1 554	6 072	37 335	74 088	2 630	<b>121 679</b>
	3 870	11 264	71 310	135 291	3 418	<b>225 153</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 710	972	1 426	1 185	16	<b>9 309</b>
Valeur de remplacement positive					9 520	<b>9 520</b>
Autres éléments de l'actif					3 524	<b>3 524</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>27 925</b>	<b>12 477</b>	<b>74 055</b>	<b>137 578</b>	<b>16 555</b>	<b>268 590</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	378	8	10			<b>396</b>
Dettes représentées par des titres	12 340	20 226	111 181	71 078	4 108	<b>218 933</b>
Valeur de remplacement négative					17 297	<b>17 297</b>
Capital, réserves et résultat					29 450	<b>29 450</b>
Autres éléments du passif					2 514	<b>2 514</b>
<b>Total du passif</b>	<b>12 718</b>	<b>20 234</b>	<b>111 191</b>	<b>71 078</b>	<b>53 369</b>	<b>268 590</b>

<b>Échéance (au 31.12.2003)</b>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	<b>Total 2003</b>
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	12	0	0	0	0	<b>12</b>
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	88	72	852	599	72	<b>1 683</b>
Autres prêts et avances:						
• Comptes à vue	220	0	0	0	0	<b>220</b>
• Divers	13 287	0	0	0	24	<b>13 311</b>
	13 507	0	0	0	24	<b>13 531</b>
Prêts:						
• Établissements de crédit	2 212	7 245	29 920	56 357	790	<b>96 524</b>
• Clientèle	1 767	5 948	34 893	67 500	1 695	<b>111 803</b>
	3 979	13 193	64 813	123 857	2 485	<b>208 327</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 127	1 304	1 634	2 084	29	<b>9 178</b>
Valeur de remplacement positive	0	0	0	0	8 592	<b>8 592</b>
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	1 557	<b>1 557</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>21 713</b>	<b>14 569</b>	<b>67 299</b>	<b>126 540</b>	<b>12 759</b>	<b>242 880</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	298	4	6	0	17	<b>325</b>
Dettes représentées par des titres	8 351	20 928	96 759	68 467	2 925	<b>197 430</b>
Valeur de remplacement négative	0	0	0	0	16 790	<b>16 790</b>
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	26 112	<b>26 112</b>
Autres éléments du passif	0	0	0	0	2 223	<b>2 223</b>
<b>Total du passif</b>	<b>8 649</b>	<b>20 932</b>	<b>96 765</b>	<b>68 467</b>	<b>48 067</b>	<b>242 880</b>

Par ailleurs, pour assurer la solvabilité du Groupe et faire face à des besoins de liquidités imprévus, un portefeuille de titres appelé portefeuille d'investissement (note B) a été créé. Ce portefeuille est composé de titres principalement à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, en grande partie des obligations émises par les États membres, et acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement anticipé accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains éléments de passif pourraient donc être remboursés avant leur date d'échéance.

Si toutes ces options étaient exercées à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2005-2007 se monterait à 11,4 milliards d'EUR.

#### **R.4. Risque de change**

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les frais généraux en monnaies autres que l'euro. Le Groupe a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par devise grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change a été mis en place en 2004 pour protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

Position de change (en millions d'euros)

<b>Monnaie (au 31.12.2004)</b>	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	<b>Total 2004</b>
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	1	30	0	0	30	<b>31</b>
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 849	0	0	0	0	<b>2 849</b>
Autres prêts et avances:						
• Comptes à vue	143	6	21	28	55	<b>198</b>
• Divers	7 051	1 691	6 301	2 963	10 955	<b>18 006</b>
	7 194	1 697	6 322	2 991	11 010	<b>18 204</b>
Prêts:						
• Établissements de crédit	57 913	21 619	22 155	1 787	45 561	<b>103 474</b>
• Clientèle	87 392	16 433	11 161	6 693	34 287	<b>121 679</b>
	145 305	38 052	33 316	8 480	79 848	<b>225 153</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 017	1 600	1 801	891	4 292	<b>9 309</b>
Valeur de remplacement positive	8 123	341	348	708	1 397	<b>9 520</b>
Autres éléments de l'actif	2 818	300	342	64	706	<b>3 524</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>171 307</b>	<b>42 020</b>	<b>42 129</b>	<b>13 134</b>	<b>97 283</b>	<b>268 590</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	396	0	0	0	0	<b>396</b>
Dettes représentées par des titres						
• Bons et obligations en circulation	94 675	50 165	52 807	20 094	123 066	<b>217 741</b>
• Divers	305	571	0	316	887	<b>1 192</b>
	94 980	50 736	52 807	20 410	123 953	<b>218 933</b>
Valeur de remplacement négative	44 858	- 8 975	- 10 899	- 7 687	- 27 561	<b>17 297</b>
Capital, réserves et résultat	29 450					<b>29 450</b>
Autres éléments du passif	1 634	259	214	407	880	<b>2 514</b>
<b>Total du passif</b>	<b>171 318</b>	<b>42 020</b>	<b>42 122</b>	<b>13 130</b>	<b>97 272</b>	<b>268 590</b>
<b>Position nette au 31.12.2004</b>	<b>- 11</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>4</b>		

<b>Monnaie (au 31.12.2003)</b>	Euro	Livre sterling	Dollar E.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	<b>Total 2003</b>
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	3	9	0	0	9	<b>12</b>
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 683	0	0	0	0	<b>1 683</b>
Autres prêts et avances:						
• Comptes à vue	125	7	17	71	95	<b>220</b>
• Divers	6 209	1 832	3 267	2 003	7 102	<b>13 311</b>
	6 334	1 839	3 284	2 074	7 197	<b>13 531</b>
Prêts:						
• Établissements de crédit	56 093	22 984	15 825	1 622	40 431	<b>96 524</b>
• Clientèle	79 692	15 773	10 227	6 111	32 111	<b>111 803</b>
	135 785	38 757	26 052	7 733	72 542	<b>208 327</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 089	1 753	1 310	26	3 089	<b>9 178</b>
Valeur de remplacement positive	7 296	305	471	520	1 296	<b>8 592</b>
Autres éléments de l'actif	687	377	413	80	870	<b>1 557</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>157 877</b>	<b>43 040</b>	<b>31 530</b>	<b>10 433</b>	<b>85 003</b>	<b>242 880</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	255	4	42	24	70	<b>325</b>
Dettes représentées par des titres						
• Bons et obligations en circulation	85 873	45 563	47 826	16 965	110 354	<b>196 227</b>
• Divers	305	571	0	327	898	<b>1 203</b>
	86 178	46 134	47 826	17 292	111 252	<b>197 430</b>
Valeur de remplacement négative	43 964	- 3 402	- 16 569	- 7 203	- 27 174	<b>16 790</b>
Capital, réserves et résultat	26 112	0	0	0	0	<b>26 112</b>
Autres éléments du passif	1 334	336	234	319	889	<b>2 223</b>
<b>Total du passif</b>	<b>157 843</b>	<b>43 072</b>	<b>31 533</b>	<b>10 432</b>	<b>85 037</b>	<b>242 880</b>
<b>Position nette au 31.12.2003</b>	<b>34</b>	<b>- 32</b>	<b>- 3</b>	<b>1</b>		

## Note 5 – Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

### S.1. Dans le cadre de la collecte de fonds

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques des fonds collectés, en termes de devises et de taux d'intérêt, de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de prise de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de monnaies liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les produits dérivés les plus utilisés sont les suivants:

- Contrats d'échange de monnaies
- Contrats d'échange de taux d'intérêt
- Opérations d'échange d'actifs

#### S.1.1. Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunt dans une autre monnaie et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

#### S.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice versa.

#### S.1.3. Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. Le Groupe peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent au Groupe de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés:

Le risque de crédit est la perte que le Groupe subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir le Groupe contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel:

Toutes les opérations à long terme réalisées par le Groupe sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les «Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme» et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les «Annexes de remise en garantie», qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties:

La note minimale de départ est fixée à A1, le Groupe ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.



- Des limites ont été fixées pour:
  - le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée;
  - les engagements non garantis sur une contrepartie;
  - des normes spécifiques de concentration exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

- Suivi:

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

- Constitution de sûretés:

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang;
- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré;
- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur montant notionnel.

Le montant notionnel est le montant du contrat sous-jacent du produit dérivé et sert de base pour mesurer les variations de valeur des produits dérivés. Il constitue une indication du volume sous-jacent des transactions opérées par le Groupe mais ne fournit aucune mesure du risque. Le montant, la durée et le prix de la majorité des produits dérivés sont négociés (de gré à gré) entre le Groupe et ses contreparties, qu'il s'agisse d'autres professionnels ou de clients.

Dans le cas du Groupe, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du «risque courant» recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou «juste valeur» positive desdits contrats, augmentée des risques potentiels (majoration), lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la catégorie de la contrepartie (risque pondéré BRI I).

La valeur de remplacement positive représente ce qu'il en coûterait au Groupe de remplacer toutes les transactions par leur juste valeur en faveur du Groupe si toutes les contreparties concernées du Groupe faisaient défaut en même temps, et si toutes les transactions pouvaient être remplacées simultanément. La valeur de remplacement négative représente ce qu'il en coûterait aux contreparties du Groupe de remplacer toutes leurs transactions avec le Groupe par la juste valeur de celles-ci en leur faveur, si le Groupe venait à faire défaut. Le total des valeurs positives et celui des valeurs négatives de remplacement figurent séparément dans le bilan.

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de monnaies (sauf échanges de monnaies à court terme – voir note S.2 ci-après) et celles des opérations sur taux et DRS confondues, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé:

<b>Échanges de monnaies au 31.12.2004</b> (en millions d'euros)	À moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	<b>Total 2004</b>
Montant notionnel	9 302	22 419	2 622	6 137	<b>40 480</b>
Valeur nette actualisée	- 1 825	- 3 968	- 134	- 125	<b>- 6 052</b>
Risque de crédit (BRI I pondéré)	40	249	50	148	<b>487</b>

<b>Échanges de monnaies au 31.12.2003</b> (en millions d'euros)	À moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	<b>Total 2003</b>
Montant notionnel	7 430	27 044	1 222	5 035	<b>40 731</b>
Valeur nette actualisée	- 1 458	- 4 589	- 157	17	<b>- 6 187</b>
Risque de crédit (BRI I pondéré)	41	300	22	206	<b>569</b>

<b>Échanges de taux au 31.12.2004</b> (en millions d'euros)	À moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	<b>Total 2004</b>
Montant notionnel	17 289	86 748	42 789	41 011	<b>187 837</b>
Valeur nette actualisée	52	1 926	692	2 206	<b>4 876</b>
Risque de crédit (BRI I pondéré)	71	949	472	898	<b>2 390</b>

<b>Échanges de taux au 31.12.2003</b> (en millions d'euros)	À moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	<b>Total 2003</b>
Montant notionnel	13 312	70 306	37 796	33 651	<b>155 065</b>
Valeur nette actualisée	287	2 561	203	1 902	<b>4 953</b>
Risque de crédit (BRI I pondéré)	116	967	562	757	<b>2 402</b>

Généralement, le Groupe ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre coût, le Groupe souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment

des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font intégralement l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'options intégrées aux emprunts:

	<b>Option intégrée</b>		<b>Indice boursier</b>		<b>Coupon à structure spéciale ou assimilé</b>	
	<b>2004</b>	2003	<b>2004</b>	2003	<b>2004</b>	2003
Nombre de transactions	<b>384</b>	306	<b>10</b>	16	<b>109</b>	71
Montant notionnel (en millions d'euros)	<b>16 641</b>	12 503	<b>699</b>	1 328	<b>8 504</b>	5 134
Valeur nette actualisée (en millions d'euros)	<b>- 123</b>	- 160	<b>- 64</b>	- 94	<b>340</b>	213

La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, on calcule la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsque les informations en provenance du marché ne sont pas directement accessibles, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré.

Sur l'ensemble du portefeuille d'opérations structurées avec options intégrées, 252 contrats d'échange, d'un montant notionnel de 3 829 millions d'EUR, sont des «power reverse dual currency», dont la juste valeur est de -318 millions d'EUR. Ces transactions dépendent fortement du taux de change dollar/yen. Une appréciation de 5% du dollar par rapport au yen impliquerait une juste valeur de -309 millions d'EUR, soit une augmentation de 9 millions d'EUR, et une probabilité accrue d'exercice anticipé de l'option. Le reste des transactions se compose de divers types de contrats dépendant des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation, des indices boursiers et des volatilités de taux d'intérêt.

Sûretés (en millions d'euros)

Les sûretés reçues pour couvrir des transactions sur produits dérivés se montent à 4 142 millions d'EUR et se décomposent comme suit:

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)							
Obligations							
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypothécaires (Pfandbriefe)	Liquidités	Total 2004	
Aaa	1 902	20	397	66	0	2 385	
de Aa1 à Aa3	1 337	0	0	0	0	1 337	
A1	49	0	0	0	0	49	
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0	
Pas de notation	0	0	0	0	371	371	
<b>Total 2004</b>	<b>3 288</b>	<b>20</b>	<b>397</b>	<b>66</b>	<b>371</b>	<b>4 142</b>	

Sûretés relatives à des contrats d'échange (en millions d'euros)							
Obligations							
Notation Moody's ou équivalent	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypothécaires (Pfandbriefe)	Obligations de banques et d'entreprises	Liquidités	Total 2003
Aaa	1 006	30	365	109	78	0	1 588
de Aa1 à Aa3	785	0	0	39	0	0	824
A1	46	0	0	0	0	0	46
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0	0
Pas de notation	0	0	0	0	0	272	272
<b>Total 2003</b>	<b>1 837</b>	<b>30</b>	<b>365</b>	<b>148</b>	<b>78</b>	<b>272</b>	<b>2 730</b>

Tableau des risques en fonction de la notation:

La majeure partie des nouvelles transactions sur produits dérivés sont signées avec des contreparties notées au minimum A1. Sous réserve de conditions exceptionnelles en matière de surcouverture, des contreparties notées A2 ou A3 sont également acceptées. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI sur échanges	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	6,3%	7,2%	139	302	615	772
de Aa1 à Aa3	59,3%	55,9%	190	329	2 159	1 882
A1	27,7%	30,7%	3	16	1 638	1 284
de A2 à A3	6,5%	5,8%	1	7	806	570
Pas de notation	0,2%	0,4%	1	0	241	208
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>334</b>	<b>654</b>	<b>5 459</b>	<b>4 716</b>

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive (zéro si elle est négative). Elle donne la mesure des pertes que le Groupe pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette de l'opération d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure de l'opération d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle); il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante de l'opération d'échange.

## S.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités

Le Groupe passe des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des échanges de monnaies à court terme s'élevait à 4 590 millions d'EUR au 31 décembre 2004 contre 2 482 millions d'EUR au 31 décembre 2003.

## S.3. Produits dérivés aux fins de la GAP et produits dérivés de couverture

### S.3.1. Produits dérivés aux fins de la GAP

La politique du Groupe vise à maintenir un niveau de revenus stable et élevé ainsi qu'à protéger la valeur économique du Groupe. Pour cela le Groupe:

- a adopté un profil d'investissement de ses fonds propres lui assurant un flux de revenus stables et élevés,

- gère les risques de taux résiduels par rapport à ce profil d'investissement.

Pour gérer les risques de taux résiduels, le Groupe procède à des «couvertures naturelles» pour ses prêts et ses emprunts ou conclut des opérations financières de couverture globale (opérations d'échange de taux d'intérêt).

Les contrats d'échange conclus à des fins de macro-couverture dans le cadre de la gestion actif-passif sont comptabilisés à leur valeur de marché (juste valeur) conformément à la norme IAS 39.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de profits et pertes.

### S.3.2. Produits dérivés de couverture

La grande majorité des contrats d'échange conclus par le Groupe sont destinés à couvrir les emprunts émis. Ces produits dérivés et les emprunts ainsi couverts sont comptabilisés à leur juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente sous une forme résumée les éléments couverts, la nature des risques couverts, ainsi que l'instrument de couverture et sa juste valeur.

Tableau des produits dérivés de couverture au 31.12.2004 (en millions d'euros)

Instrument de couverture				Élément couvert	
Instrument de couverture	Description	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Description	Valeur comptable
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux fixe – taux variable à payer	7 203	- 952	Dettes à taux fixe	6 251
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux variable à payer	827	- 170	Emprunt structuré	657
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux fixe à payer	514	- 34	Échéances structurées sur dette	480
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux variable – taux fixe à payer	63	- 2 606	Prêts à taux fixe	- 2 543
Échange de monnaies	Reçu monnaie A – monnaie B à verser	136	- 4 462	Dettes à taux fixe en monnaie B	- 4 326
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux fixe – monnaie B à taux variable à verser	709	- 2 005	Dettes à taux fixe en monnaie A	- 1 296
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux structuré – monnaie B à taux variable à verser	45	- 362	Emprunt structuré en monnaie A	- 317
Échange de monnaies	Reçu monnaie B – monnaie A à verser	5	- 137	Prêts à taux fixe en monnaie A	- 132
<b>Sous-total</b>		<b>9 502</b>	<b>- 10 728</b>		<b>- 1 226</b>
<b>Incidence des taux de change</b>		<b>18</b>	<b>- 6 569</b>		<b>- 6 551</b>
<b>Total</b>		<b>9 520</b>	<b>- 17 297</b>		<b>- 7 777</b>

Au 31 décembre 2004, la nature du risque couvert par les produits dérivés est la juste valeur.

Tableau des produits dérivés de couverture au 31.12.2003 (en millions d'euros)

Instrument de couverture				Élément couvert	
Instrument de couverture	Description	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Description	Valeur comptable
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux fixe – taux variable à payer	6 983	- 988	Dettes à taux fixe	5 995
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux variable à payer	468	- 190	Emprunt structuré	278
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux structuré – taux fixe à payer	219	- 72	Échéances structurées sur dette	147
Échange de taux d'intérêt	Reçu taux variable – taux fixe à payer	122	- 1 607	Prêts à taux fixe	- 1 485
Échange de monnaies	Reçu monnaie A – monnaie B à verser	146	- 3 915	Dettes à taux fixe en monnaie B	- 3 769
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux fixe – monnaie B à taux variable à verser	592	- 2 665	Dettes à taux fixe en monnaie A	- 2 073
Échange de monnaies	Reçu monnaie A à taux structuré – monnaie B à taux variable à verser	44	- 236	Emprunt structuré en monnaie A	- 192
Échange de monnaies	Reçu monnaie B – monnaie A à verser	4	- 132	Prêts à taux fixe en monnaie A	- 128
<b>Sous-total</b>		<b>8 578</b>	<b>- 9 805</b>		<b>- 1 227</b>
<b>Incidence des taux de change</b>		<b>14</b>	<b>- 6 985</b>		<b>- 6 971</b>
<b>Total</b>		<b>8 592</b>	<b>- 16 790</b>		<b>- 8 198</b>

Au 31 décembre 2003, la nature du risque couvert par les produits dérivés est la juste valeur, à l'exception de cinq contrats d'échange (d'une juste valeur négative de 76 millions d'EUR), qui sont des couvertures de cash-flows.

## Note T – Décomposition des prêts par pays de localisation des projets (en milliers d'euros)

### T.1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2004 avant IAS 39	% exercice 2003
Allemagne	827	39 456 286	1 019 544	38 436 742	14,85 %	14,87 %
France	344	28 683 819	3 128 902	25 554 917	10,79 %	11,16 %
Italie	802	35 612 635	3 867 884	31 744 751	13,40 %	13,49 %
Royaume-Uni	246	23 311 272	4 237 741	19 073 531	8,77 %	9,12 %
Espagne	535	36 708 558	3 481 739	33 226 819	13,82 %	13,34 %
Belgique	71	3 970 341	868 418	3 101 923	1,49 %	1,60 %
Pays-Bas	52	3 474 567	993 281	2 481 286	1,31 %	1,35 %
Suède	108	4 716 543	1 208 412	3 508 131	1,77 %	1,77 %
Danemark	88	4 954 242	1 113 414	3 840 828	1,86 %	2,20 %
Autriche	168	4 870 265	12	4 870 253	1,83 %	1,79 %
Pologne	85	7 433 859	3 899 755	3 534 104	2,80 %	2,62 % <sup>(*)</sup>
Finlande	87	4 755 482	580 004	4 175 478	1,79 %	1,64 %
Grèce	128	11 855 952	1 776 510	10 079 442	4,46 %	4,32 %
Portugal	233	16 156 436	1 986 283	14 170 153	6,08 %	6,07 %
République tchèque	51	4 863 032	1 444 589	3 418 443	1,83 %	1,74 % <sup>(*)</sup>
Hongrie	58	3 182 707	900 955	2 281 752	1,20 %	1,03 % <sup>(*)</sup>
Irlande	59	2 709 931	623 703	2 086 228	1,02 %	0,95 %
Slovaquie	30	1 259 639	273 000	986 639	0,47 %	0,47 % <sup>(*)</sup>
Slovénie	29	1 312 804	322 573	990 231	0,49 %	0,51 % <sup>(*)</sup>
Lituanie	17	304 682	146 342	158 340	0,11 %	0,13 % <sup>(*)</sup>
Luxembourg	35	698 073	183 750	514 323	0,26 %	0,28 %
Chypre	23	1 080 905	535 000	545 905	0,41 %	0,35 % <sup>(*)</sup>
Lettonie	17	301 641	97 205	204 436	0,11 %	0,13 % <sup>(*)</sup>
Estonie	14	265 654	77 000	188 654	0,10 %	0,08 % <sup>(*)</sup>
Malte	3	6 357	0	6 357	0,00 %	0,01 % <sup>(*)</sup>
Prêts assimilés <sup>(**)</sup>	30	2 187 276	473 544	1 713 732	0,82 %	0,72 %
<b>Total</b>	<b>4 140</b>	<b>244 132 958</b>	<b>33 239 560</b>	<b>210 893 398</b>	<b>91,84 %</b>	<b>91,74 %</b>

(\*): Pays qui, en 2003, étaient classés parmi les pays adhérents.

(\*\*): Les prêts accordés en vertu du deuxième alinéa de l'article 18 (1) des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

### T.2. Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union

#### T.2.1. Pays ACP et PTOM

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2004 avant IAS 39	% exercice 2003
Maurice	13	135 726	84 416	51 310		
Namibie	10	126 257	5 000	121 257		
Mozambique	6	102 392	10 000	92 392		
Kenya	8	95 892	11 337	84 555		
République dominicaine	6	93 746	80 000	13 746		
Régional – Afrique	3	84 697	33 000	51 697		
Jamaïque	9	65 572	0	65 572		
Ensemble des pays ACP	3	56 051	0	56 051		
Barbade	5	53 263	1 500	51 763		
Swaziland	3	52 460	36 000	16 460		
Lesotho	3	51 561	0	51 561		
Botswana	7	50 694	12 500	38 194		
Régional – Afrique centrale	1	50 509	44 636	5 873		
Ghana	4	46 668	3 966	42 702		
Sénégal	1	46 000	0	46 000		
Régional – Afrique de l'Ouest	2	40 849	25 000	15 849		
Zimbabwe	7	35 257	0	35 257		
Mauritanie	3	33 796	0	33 796		
Trinidad-et-Tobago	4	32 922	0	32 922		
Cap-Vert	1	20 000	0	20 000		
Cameroun	1	18 189	0	18 189		
Bahamas	2	17 717	0	17 717		
Côte-d'Ivoire	4	14 218	0	14 218		
Gabon	2	11 111	0	11 111		
Saint-Vincent et Grenadines	3	10 891	8 300	2 591		
Sainte-Lucie	4	10 554	5 000	5 554		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	9 820	0	9 820		

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2004 avant IAS 39	% exercice 2003
Nigeria .....	1	8 919	0	8 919		
Régional – Caraïbes .....	1	7 657	0	7 657		
Îles Fidji .....	1	6 000	6 000	0		
Polynésie française .....	2	5 733	0	5 733		
Malawi .....	4	5 019	0	5 019		
Iles vierges britanniques .....	3	3 774	0	3 774		
Guinée .....	1	3 713	0	3 713		
Ouganda .....	1	3 234	0	3 234		
Tchad .....	1	3 136	0	3 136		
Nouvelle Calédonie et dép. ....	2	2 422	0	2 422		
Suriname .....	1	1 990	0	1 990		
Ensemble des pays PTOM .....	1	1 989	0	1 989		
Grenade .....	1	1 887	0	1 887		
Îles Caïmans .....	2	1 813	0	1 813		
Îles Falkland (Malvinas) .....	2	1 651	0	1 651		
Belize .....	1	1 193	0	1 193		
Tonga .....	2	1 105	0	1 105		
Antilles néerlandaises .....	1	124	0	124		
<b>Sous-total</b>	<b>146</b>	<b>1 428 171</b>	<b>366 655</b>	<b>1 061 516</b>	<b>0,54 %</b>	<b>0,64 %</b>

#### T.2.2. Afrique du Sud

<b>Sous-total</b>	<b>28</b>	<b>940 675</b>	<b>254 612</b>	<b>686 063</b>	<b>0,35 %</b>	<b>0,37 %</b>
-------------------	-----------	----------------	----------------	----------------	---------------	---------------

#### T.2.3. Pays du Partenariat euro-méditerranéen et Balkans

Turquie .....	35	3 114 146	1 207 293	1 906 853		
Égypte .....	34	1 986 464	1 108 757	877 707		
Tunisie .....	50	1 792 698	867 159	925 539		
Maroc .....	40	1 655 672	739 500	916 172		
Algérie .....	35	1 499 049	550 164	948 885		
Serbie-et-Monténégro .....	23	766 247	526 667	239 580		
Croatie .....	16	670 172	486 530	183 642		
Syrie .....	7	592 564	448 120	144 444		
Liban .....	15	484 009	225 032	258 977		
Jordanie .....	23	395 711	165 897	229 814		
Albanie .....	8	187 493	124 000	63 493		
Bosnie-et-Herzégovine .....	4	183 844	99 152	84 692		
ARYM .....	7	170 623	61 794	108 829		
Gaza-Cisjordanie .....	8	144 006	106 270	37 736		
Israël .....	3	31 475	0	31 475		
<b>Sous-total</b>	<b>308</b>	<b>13 674 173</b>	<b>6 716 335</b>	<b>6 957 838</b>	<b>5,14 %</b>	<b>4,85 %</b>

#### T.2.4. Fédération de Russie

<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>25 000</b>	<b>14 000</b>	<b>11 000</b>	<b>0,01 %</b>	<b>0,00 %</b>
-------------------	----------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

#### T.2.5. Pays adhérents et en voie d'adhésion

Roumanie .....	45	2 803 498	1 263 710	1 539 788		
Bulgarie .....	25	800 286	502 782	297 504		
<b>Sous-total</b>	<b>70</b>	<b>3 603 784</b>	<b>1 766 492</b>	<b>1 837 292</b>	<b>1,36 %</b>	<b>1,49 %</b>

## T.2.6. Pays d'Amérique latine et d'Asie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2004 avant IAS 39	% exercice 2003
Brésil.....	24	668 814	162 475	506 339		
Argentine.....	8	203 467	11 313	192 154		
Philippines.....	6	184 539	66 832	117 707		
Indonésie.....	4	161 881	48 794	113 087		
Mexique.....	3	130 176	92 521	37 655		
Chine.....	3	99 425	29 681	69 744		
Panama.....	3	95 949	4 881	91 068		
Régional – Amérique centrale.....	3	79 514	59 037	20 477		
Pakistan.....	3	73 494	18 528	54 966		
Inde.....	2	72 300	50 000	22 300		
Pérou.....	2	50 998	0	50 998		
Vietnam.....	1	44 278	0	44 278		
Thaïlande.....	1	40 803	0	40 803		
Sri-Lanka.....	1	38 013	15 000	23 013		
Bangladesh.....	1	31 999	21 721	10 278		
Costa Rica.....	1	25 671	0	25 671		
Régional — Pacte andin.....	1	22 108	0	22 108		
Uruguay.....	1	4 833	0	4 833		
<b>Sous-total</b>	<b>68</b>	<b>2 028 262</b>	<b>580 783</b>	<b>1 447 479</b>	<b>0,76 %</b>	<b>0,90 %</b>
<b>Total</b>	<b>621</b>	<b>21 700 065</b>	<b>9 698 877</b>	<b>12 001 188</b>	<b>8,16 %<sup>(1)</sup></b>	<b>8,26 %</b>
<b>Norme comptable internationale 39 (IAS 39)</b>		<b>3 420 137</b>		<b>3 420 137</b>		
<b>TOTAL 2004</b>	<b>4 761</b>	<b>269 253 160<sup>(2)</sup></b>	<b>42 938 437</b>	<b>226 314 723</b>	<b>100,00 %</b>	
<b>TOTAL 2003</b>	<b>4 799</b>	<b>250 090 429<sup>(2)</sup></b>	<b>40 364 432</b>	<b>209 725 997</b>		<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> 7,95 % hors Mécanisme préadhésion.

<sup>(2)</sup> y compris prêts titrisés (Notes B et D.1).

### Note U – Information sectorielle

Le Groupe considère que l'activité de prêt constitue son principal métier: son organisation et l'ensemble de ses systèmes de gestion sont conçus aux fins de cette activité.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit:

- critère primaire: le prêt en tant que produit;
- critère secondaire: sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes:

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (Note M);
- les prêts par pays de localisation des projets (Note T);
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (Note F).

### Note V – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 étaient les suivants:

	31.12.2004	31.12.2003
<b>MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO:</b>		
Livre sterling	0,70505	0,704800
Couronne danoise	7,43880	7,4450
Couronne suédoise	9,02060	9,0800
Livre chypriote	0,58000	0,58637
Couronne tchèque	30,464	32,410
Couronne estonienne	15,6466	15,6466
Forint hongrois	245,97	262,50
Litas lituanien	3,4528	3,4524
Lats letton	0,6979	0,6725
Lire maltaise	0,4343	0,4317
Zloty polonais	4,0845	4,7019
Tolar slovène	239,76	236,70
Couronne slovaque	38,745	41,170

### MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES:

Dollar des États-Unis	1,3621	1,2630
Franc suisse	1,5429	1,5579
Yen japonais	139,65	135,05
Dollar canadien	1,6416	1,6234
Dollar australien	1,7459	1,6802
Franc CFA	655,957	655,957
Dollar de Hong Kong	10,5881	9,8049
Dollar néo-zélandais	1,8871	1,9244
Rand sud-africain	7,6897	8,3276

### Note W – Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture, aucun événement significatif donnant lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers consolidés au 31 décembre 2004.

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a, le 3 mars 2005, examiné les présents états financiers consolidés et décidé de les soumettre pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 7 juin 2005.

### Note X – Engagements, passifs éventuels et autres postes pour mémoire (en milliers d'euros)

Pour répondre aux besoins financiers de ses clients, le Groupe utilise divers instruments financiers en rapport avec ses prêts. Il émet des engagements d'octroi de crédits, des lettres de crédit, notamment de soutien, des garanties, des engagements de conclure des conventions de rachat, des facilités d'émission d'effets et facilités de prise ferme renouvelables. Les garanties représentent l'assurance irrévocable que le Groupe, sous réserve que certaines conditions soient remplies, assurera le paiement au cas où le client manquerait à ses obligations envers une tierce partie.

Le montant contractuel de ces instruments est le montant maximal qui est soumis à risque pour le Groupe si le client manque à ses obligations. Ce risque est similaire au risque associé à l'octroi de prêts et est suivi à l'aide des mêmes procédures de maîtrise des risques et des mêmes politiques spécifiques en matière de risque de crédit.

Au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003, les engagements, passifs éventuels et autres postes pour mémoire s'établissaient comme suit (en valeur nominale):

	31.12.2004	31.12.2003
<b>Engagements</b>		
- <b>Capital BERD</b> (Note E)		
. non appelé	<b>442 500</b>	442 500
- <b>Prêts non décaissés</b> (Note D)		
. établissements de crédit	<b>9 957 261</b>	8 772 897
. clientèle	<b>32 981 176</b>	31 591 535
	<b>42 938 437</b>	40 364 432
- Opérations de capital-risque non décaissées	<b>1 123 697</b>	1 088 993
<b>Garanties</b>		
- au titre de prêts accordés par des tiers	<b>2 306 555</b>	1 983 741
- au titre d'opérations de capital-risque	<b>35 238</b>	60 526
<b>Opérations fiduciaires</b> (Note A.21.)	<b>5 313 846</b>	4 552 056
<b>Actifs détenus pour le compte de tiers</b> (Note A.20.)		
- Projet pilote «Croissance et environnement»	<b>0</b>	5 192
- Mécanisme de garantie pour les PME	<b>101 578</b>	113 121
- Mécanisme européen pour les technologies	<b>105 053</b>	98 044
- Volet «Participations» du programme pluriannuel pour les entreprises (*)	<b>40 978</b>	29 725
- Gestion de trésorerie du Fonds de garantie	<b>1 612 856</b>	1 600 474
- Facilité d'investissement (Cotonou)	<b>170 502</b>	204 653
- Volet «Garanties» du programme pluriannuel pour les entreprises	<b>58 715</b>	17 966
- Action «Capital d'amorçage»	<b>175</b>	103
- Section spéciale	<b>2 325 690</b>	2 496 988
	<b>4 415 547</b>	4 566 266
<b>Dépôts spéciaux pour service d'emprunts</b> (Note Q)	<b>168 254</b>	160 176
<b>Portefeuille de titres</b> (Note A.4.)		
- Titres à recevoir	<b>11 000</b>	18 309
- Titres à payer	<b>18 000</b>	4 894
<b>Contrats d'échange de taux d'intérêt et de fixation différée des taux d'intérêt</b> (Note S)	<b>187 837 168</b>	155 065 118
<b>Contrats d'échange de monnaies à payer</b>	<b>51 620 888</b>	50 172 472
<b>Contrats d'échange de monnaies à recevoir</b>	<b>45 070 041</b>	43 213 019
<b>Options de vente émises en faveur des actionnaires minoritaires du FEI</b> (Note A.22.)	<b>257 355</b>	254 520
<b>Emprunts lancés mais non encore signés</b>	<b>216 168</b>	77 749
<b>Contrats d'échange conclus mais non encore signés</b>	<b>120</b>	69
<b>Titres prêtés</b> (Note A.7)	<b>461 278</b>	385 023

#### Note Y – Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir

Comme il est indiqué au tableau «État des mouvements des capitaux propres consolidés», le capital souscrit est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR au 1<sup>er</sup> mai 2004.

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 407 966 159 EUR (dont 682 686 850 EUR pour le capital et 1 725 279 309 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, aux dates suivantes: 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009.

Le versement du 30 septembre 2004 a été réglé en totalité. À noter qu'au 31 décembre 2004, la Lettonie avait déjà effectué le versement du 30 septembre 2005 pour un montant de 3 358 215 EUR.

Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan comme suit, à la rubrique «Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir»:

En milliers d'euros

Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur nominale)	596 398
Ajustement valeur actuelle nette	- 52 660
	<hr/>
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit (valeur comptable)	543 738
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir (valeur nominale)	1 507 214
Ajustement valeur actuelle nette	- 133 083
	<hr/>
Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir (valeur comptable)	1 374 131
	<hr/>
	<b>1 917 869</b>

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE:  
SITUATION DE LA SECTION SPÉCIALE <sup>(1)</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2004**

(en milliers d'euros)

<i>ACTIF</i>	<b>31.12.2004</b>	31.12.2003
<b>États membres</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<i>(Nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours versés <sup>(2)</sup> .....	—	16 317
<b>Turquie</b>		
<i>Sur ressources des États membres</i>		
Prêts en cours versés <sup>(3)</sup> .....	<b>23 013</b>	31 219
<b>Pays méditerranéens</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés .....	181 950	191 884
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser .....	103 381	103 217
- montants versés .....	226 959	222 644
	<u>330 340</u>	<u>325 861</u>
Total <sup>(4)</sup>	<b>512 290</b>	517 745
<b>Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<b>Conventions de Yaoundé</b>		
Prêts versés .....	25 868	40 303
<i>Contribution à la formation de capitaux à risques</i>		
- montants versés .....	419	419
Total <sup>(5)</sup>	<b>26 287</b>	40 722
<b>Conventions de Lomé</b>		
<i>Opérations sur capitaux à risques</i>		
- montants à verser .....	380 666	539 164
- montants versés .....	1 375 434	1 343 821
	<u>1 756 100</u>	<u>1 882 985</u>
<i>Opérations sur autres ressources:</i>		
- montants à verser .....	5 444	6 813
- montants versés .....	2 556	1 187
	<u>8 000</u>	<u>8 000</u>
Total <sup>(6)</sup>	<b>1 764 100</b>	1 890 985
<b>TOTAL</b>	<b>2 325 690</b>	2 496 988

**Pour information:**

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts:

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III: au 31.12.2004 = 1 103 349 000 EUR (au 31.12.2003: 1 238 261 000 EUR)

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens: au 31.12.2004 = 140 128 000 EUR (au 31.12.2003: 146 256 000 EUR)

Note (1): La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou.

La situation de la Section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat des Communautés européennes et des États membres. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la Section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2): Montant initial des contrats signés en vertu des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870/CEE du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169/CEE du 15 mars

1982, 83/200/CEE du 19 avril 1983 et 87/182/CEE du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté, ainsi que 81/19/CEE du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones de la Campanie et de la Basilicate (Italie) sinistrées lors du tremblement de terre du 23 novembre 1980, et 81/1013/CEE du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées en Grèce lors des séismes survenus en février et mars 1981, sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Montant initial:	6 399 145
À ajouter: - ajustements de change	119 076
À déduire: - annulations	201 991
- remboursements	<u>6 316 230</u>
	<u>- 6 518 221</u>

**0**



**Fonds en gestion fiduciaire***Sur mandat des Communautés européennes*

- Nouvel instrument communautaire.....	—	16 317
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens .....	408 909	414 528
- Conventions de Yaoundé.....	26 287	40 722
- Conventions de Lomé.....	1 375 434	1 343 821
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé .....	2 556	1 187
	<u>1 813 186</u>	<u>1 816 575</u>

<i>Sur mandat des États membres .....</i>	23 013	31 219
<b>Total</b>	<b>1 836 199</b>	<b>1 847 794</b>

**Fonds à verser**

Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens .....	103 381	103 217
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé .....	380 666	539 164
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé .....	5 444	6 813
<b>Total</b>	<b>489 491</b>	<b>649 194</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 325 690</b>	<b>2 496 988</b>
--------------	------------------	------------------

Note (3): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres:

Montant initial:	405 899	
À ajouter: - ajustements de change	22 136	
À déduire: - annulations	215	
- remboursements	<u>404 807</u>	
	- 405 022	
	<b>23 013</b>	

Note (4): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (dix millions d'euros accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1<sup>er</sup> janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Montant initial:	699 507	
À déduire: - ajustements de change	1 009	
- annulations	37 989	
- remboursements	<u>148 219</u>	
	- 187 217	
	<b>512 290</b>	

Note (5): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PT-DOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

- prêts à conditions spéciales	139 483	
- contributions à la formation de capitaux à risques	<u>2 503</u>	
Montant initial:		141 986
À ajouter: - intérêts capitalisés	1 178	
- ajustements de change	<u>9 839</u>	
À déduire:		11 017
- annulations	1 574	
- remboursements	<u>125 142</u>	
		- 126 716
		<b>26 287</b>

Note (6): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Prêts sur capitaux à risques:		
- prêts conditionnels et subordonnés	3 084 497	
- prises de participation	<u>117 584</u>	
Montant initial:		3 202 081
À ajouter: - intérêts capitalisés		5 226
À déduire: - annulations	455 042	
- remboursements	947 155	
- ajustements de change	<u>49 010</u>	

		- 1 451 207
		1 756 100
Prêts sur autres ressources		<u>8 000</u>
		<b>1 764 100</b>

# Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers consolidés de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2004. Ces états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) et les principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers consolidés qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants:

- Bilan consolidé
- Compte de profits et pertes consolidé
- État des mouvements des capitaux propres consolidés
- Tableau des flux de trésorerie consolidés
- Annexe aux états financiers consolidés.

ERNST & YOUNG  
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

Luxembourg, le 3 mars 2005

# Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs, qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers consolidés de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

## Déclaration du Comité de vérification

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers consolidés;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne;

et

- vu les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 3 mars 2005,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les états financiers consolidés, composés du bilan consolidé, de la situation de la section spéciale, du compte de profits et pertes consolidé, des capitaux propres consolidés, du tableau des flux de trésorerie consolidés et de l'annexe aux états financiers consolidés, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2004, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

*Luxembourg, le 3 mars 2005*

Le Comité de vérification



M. COLAS



M. HARALABIDIS



R. POVEDA ANADÓN



BEI

# États financiers

## Les résultats de l'exercice

L'exercice 2004 a été marqué par l'adhésion de dix nouveaux États à l'Union européenne. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> mai, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, la Lituanie, Chypre, la Lettonie, l'Estonie et Malte participent au capital de la Banque européenne d'investissement. Le même jour, l'Espagne a également augmenté sa participation au capital de la Banque. Au 1<sup>er</sup> mai 2004, le capital souscrit a donc augmenté de 13 653 737 000 EUR suite à ces souscriptions, passant de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR. Les autres faits marquants de l'exercice financier sont résumés ci-dessous.

### Les principaux chiffres du compte de profits et pertes pour 2004:

- Le résultat net s'établit à 1,381 milliard d'EUR, en recul de 3,0% par rapport à 2003.
- Le résultat avant dotation aux provisions et réductions de valeur se monte à 1,492 milliard d'EUR, en recul de 2,1% par rapport à 2003.

### Plusieurs facteurs ont exercé une influence positive ou négative sur les résultats, les principaux étant les suivants:

- Le taux d'intérêt moyen sur l'encours des prêts était de 3,82%, soit 0,24% de moins qu'en 2003, tandis que le taux d'intérêt moyen sur l'encours des emprunts était de 3,38%, soit 0,21% de moins qu'en 2003.
- Les revenus d'intérêts, commissions perçues et produits assimilés se sont élevés à 9 228 millions d'EUR, en hausse de 372 millions d'EUR par rapport à 2003.
- Les intérêts versés, frais de commissions et charges assimilées se sont montés à 7 471 millions d'EUR, en hausse de 384 millions d'EUR par rapport à 2003.
- Le solde net de ces produits et de ces charges s'établit à 1 757 millions d'EUR, en baisse de 12 millions d'EUR par rapport à 2003.
- Les ajustements de valeur sur prêts se sont chiffrés à 60 millions d'EUR, ce qui représente une progression de 47,7% par rapport à 2003 (notes A.8.1 et D.3).
- Les charges exceptionnelles se sont élevées à 68 millions d'EUR (aucune en 2003) (note L).
- Un montant de 135 millions d'EUR a été repris sur le Fonds pour risques bancaires généraux, contre 55 millions d'EUR en 2003 (note M).
- Les ajustements de valeur sur opérations de capital-risque et les dotations aux provisions pour garanties émises se sont élevés à 101 millions d'EUR, en recul de 11,8% par rapport à 2003 (note E).

### Autres faits marquants:

Les revenus d'intérêts et de commissions sur prêts ont atteint 8 254 millions d'EUR, en hausse de 111 millions d'EUR par rapport à 2003, tandis que les intérêts versés et les commissions sur emprunts se sont élevés à 7 269 millions d'EUR, en progression de 334 millions d'EUR par rapport à 2003.

Les opérations de trésorerie ont généré des recettes nettes de 788 millions d'EUR, ce qui représente une progression de 235 millions d'EUR par rapport à 2003. Globalement, le rendement s'établit à 3,00%, soit une amélioration de 0,07% par rapport à 2003.

Le total du bilan, à 257 772 millions d'EUR, a augmenté de 10,1% par rapport à 2003.

#### Situation du capital:

En vertu de l'augmentation de capital évoquée plus haut, les dix nouveaux États membres et l'Espagne étaient tenus de libérer leur quote-part du capital versé (682 686 850 EUR) ainsi que leur quote-part des Réserves et des Provisions générales (1 725 279 309 EUR) au titre des montants en cours au 30 avril 2004.

#### Affectations en 2004:

En résumé:

- 999 millions d'EUR sont transférés du résultat net au Fonds de réserve
- 425 millions d'EUR sont prélevés sur le résultat net pour être affectés à la Réserve supplémentaire
- 114 millions d'EUR sont transférés du Fonds pour les opérations de capital-risque à la Réserve supplémentaire

Le Conseil des Gouverneurs a décidé, à sa séance du 2 juin 2004, d'affecter comme suit le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, soit, après reprise de 55 000 000 EUR sur le Fonds pour risques bancaires généraux, 1 423 504 110 EUR:

(i) dotation de 999 845 716 EUR au Fonds de réserve;

(ii) dotation de 424 658 394 EUR à la Réserve supplémentaire.

*Par ailleurs, un montant de 113 702 592 EUR, obtenu après ajustement de valeur au titre des opérations de capital-risque, a été transféré du Fonds pour les opérations de capital-risque à la Réserve supplémentaire. Compte tenu de ce transfert, le Fonds pour les opérations de capital-risque se monte à 1 755 066 872 EUR et la Réserve supplémentaire à 538 360 986 EUR.*

#### Affectations en 2005:

En résumé:

- 1 381 millions d'EUR à transférer du résultat net à la Réserve supplémentaire
- 76 millions d'EUR à transférer du Fonds pour les opérations de capital-risque à la Réserve supplémentaire

*Agissant sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration recommande au Conseil des gouverneurs d'affecter à la Réserve supplémentaire le solde du compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, à savoir 1 381 016 840 EUR, montant obtenu après reprise de 135 000 000 EUR sur le Fonds pour risques bancaires généraux.*

Par ailleurs, un montant de 75 733 832 EUR, obtenu après ajustement de valeur au titre des opérations de capital-risque, sera transféré du Fonds pour les opérations de capital-risque à la Réserve supplémentaire. Compte tenu de ce transfert, le Fonds pour les opérations de capital-risque se monte à 1 679 333 040 EUR et la Réserve supplémentaire à 1 995 111 658 EUR. Il est souligné que la réserve statutaire atteint déjà le seuil de 10% du capital souscrit, soit 16 365 373 700 EUR.

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2004	31.12.2003
<b>1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux</b> .....	<b>30 667</b>	11 555
<b>2. Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales</b> (Note B) .....	<b>2 641 892</b>	1 482 176
<b>3. Prêts et avances sur les établissements de crédit</b>		
a) à vue .....	163 320	195 633
b) autres prêts et avances (Note C) .....	17 908 212	13 257 301
c) prêts (Note D) .....	<u>102 686 478</u>	<u>95 734 289</u>
	<b>120 758 010</b>	109 187 223
<b>4. Prêts et avances à la clientèle</b>		
a) prêts (Note D) .....	119 288 495	110 286 636
b) provisions spécifiques (Notes A.8.1 et D.3) .....	<u>- 235 000</u>	<u>- 175 000</u>
	<b>119 053 495</b>	110 111 636
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b> (Note B)		
a) d'émetteurs publics .....	1 185 116	2 533 369
b) d'autres émetteurs .....	<u>7 783 332</u>	<u>6 269 895</u>
	<b>8 968 448</b>	8 803 264
<b>6. Actions et autres titres à revenu variable</b> (Note E) .....	<b>939 371</b>	878 079
<b>7. Participations</b> (Note E) .....	<b>262 832</b>	264 832
<b>8. Actifs incorporels</b> (Note F) .....	<b>6 569</b>	8 075
<b>9. Immeubles, installations et matériel</b> (Note F) .....	<b>132 822</b>	119 958
<b>10. Autres éléments de l'actif</b>		
a) débiteurs divers (Note H) .....	416 153	476 053
	<b>416 153</b>	476 053
<b>11. Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir</b> (Note X) .....	<b>2 103 612</b>	0
<b>12. Comptes de régularisation</b> (Note I) .....	<b>2 457 824</b>	2 735 527
	<u><b>257 771 695</b></u>	<u>234 078 378</u>

## POSTES HORS BILAN

	31.12.2004	31.12.2003
<b>Engagements</b>		
- Capital BERD (Note E)		
. non appelé .....	442 500	442 500
. à verser .....	8 438	16 875
- Capital FEI (Note E)		
. non appelé .....	946 400	953 600
- Prêts non décaissés (Note D)		
. établissements de crédit .....	9 957 261	8 772 897
. clientèle .....	<u>32 981 176</u>	<u>31 591 535</u>
	<b>42 938 437</b>	40 364 432
- Opérations de capital-risque non décaissées	<b>1 019 484</b>	1 006 246
<b>Garanties</b> (Note D)		
- au titre de prêts accordés par des tiers .....	232 350	331 417
- au titre d'opérations de capital-risque .....	35 238	60 526
<b>Gestion de trésorerie FEI</b> .....	<b>519 164</b>	517 217
<b>Gestion de trésorerie Fonds de garantie</b>	<b>1 612 856</b>	1 600 474

Les notes entre parenthèses renvoient à l'annexe aux états financiers.



<i>PASSIF</i>	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
<b>1. Dettes envers des établissements de crédit (Note J)</b>		
a) à terme ou à préavis .....	<b>387 605</b>	308 203
	<b>387 605</b>	308 203
<b>2. Dettes représentées par des titres (Note K)</b>		
a) bons et obligations en circulation .....	<b>213 633 029</b>	193 301 439
b) autres .....	<b>1 192 101</b>	1 203 079
	<b>214 825 130</b>	194 504 518
<b>3. Autres éléments du passif</b>		
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance (Note G) .....	<b>247 493</b>	260 207
b) créiteurs divers (Note H) .....	<b>1 149 268</b>	974 110
c) divers .....	<b>16 422</b>	15 354
d) compte d'ajustement des contrats d'échange de monnaies .....	<b>6 577 497</b>	6 970 428
	<b>7 990 680</b>	8 220 099
<b>4. Comptes de régularisation (Note I) .....</b>	<b>4 204 725</b>	4 450 980
<b>5. Provisions pour risques et charges</b>		
a) fonds de pension du personnel (Note L) .....	<b>683 457</b>	593 115
b) provisions pour garanties émises au titre de prêts accordés par des tiers .....	<b>22 000</b>	0
c) provisions pour garanties émises au titre d'opérations de capital-risque .....	<b>20 592</b>	17 941
	<b>726 049</b>	611 056
<b>6. Fonds pour risques bancaires généraux (Note M) .....</b>	<b>915 000</b>	1 050 000
<b>7. Capital (Note X)</b>		
- souscrit .....	<b>163 653 737</b>	150 000 000
- non appelé .....	<b>- 155 471 050</b>	- 142 500 000
	<b>8 182 687</b>	7 500 000
<b>8. Réserves</b>		
a) fonds de réserve .....	<b>16 365 374</b>	13 641 249
b) réserve supplémentaire .....	<b>538 361</b>	0
	<b>16 903 735</b>	13 641 249
<b>9. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré ...</b>	<b>500 000</b>	500 000
<b>10. Fonds pour les opérations de capital-risque .....</b>	<b>1 755 067</b>	1 868 769
<b>11. Résultat de l'exercice .....</b>	<b>1 381 017</b>	1 423 504
	<b>257 771 695</b>	234 078 378

## POSTES HORS BILAN

	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
<b>Dépôts spéciaux pour service d'emprunts (Note Q) .....</b>	<b>168 254</b>	160 176
<b>Portefeuille de titres</b>		
- Titres à recevoir .....	<b>11 000</b>	18 309
- Titres à payer .....	<b>18 000</b>	4 894
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de taux d'intérêt (Note T) .....</b>	<b>187 837 168</b>	155 065 118
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à payer</b>	<b>51 620 888</b>	50 172 472
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à recevoir</b>	<b>45 070 041</b>	43 213 019
<b>Valeur nominale des options de vente émises en faveur des actionnaires minoritaires du FEI .....</b>	<b>257 355</b>	254 520
<b>Emprunts lancés mais non encore signés .....</b>	<b>216 168</b>	77 749
<b>Contrats d'échange conclus mais non encore signés .....</b>	<b>120</b>	69
<b>Prêts de titres .....</b>	<b>458 761</b>	383 127

# SITUATION DE LA SECTION SPÉCIALE<sup>(1)</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2004	31.12.2003
<b>États membres</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<i>(Nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts)</i>		
Prêts en cours versés <sup>(2)</sup> .....	—	16 317
<b>Turquie</b>		
<i>Sur ressources des États membres</i>		
Prêts en cours versés <sup>(3)</sup> .....	<b>23 013</b>	31 219
<b>Pays méditerranéens</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
Prêts en cours versés .....	181 950	191 884
Opérations sur capitaux à risques		
- montants à verser .....	103 381	103 217
- montants versés .....	226 959	222 644
	<u>330 340</u>	<u>325 861</u>
Total <sup>(4)</sup>	<b>512 290</b>	517 745
<b>Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et pays et territoires d'outre-mer</b>		
<i>Sur ressources de la Communauté européenne</i>		
<b>Conventions de Yaoundé</b>		
Prêts versés .....	25 868	40 303
Contribution à la formation de capitaux à risques		
- montants versés .....	419	419
	<u>26 287</u>	<u>40 722</u>
Total <sup>(5)</sup>	<b>26 287</b>	40 722
<b>Conventions de Lomé</b>		
<i>Opérations sur capitaux à risques:</i>		
- montants à verser .....	380 666	539 164
- montants versés .....	1 375 434	1 343 821
	<u>1 756 100</u>	<u>1 882 985</u>
<i>Opérations sur autres ressources:</i>		
- montants à verser .....	5 444	6 813
- montants versés .....	2 556	1 187
	<u>8 000</u>	<u>8 000</u>
Total <sup>(6)</sup>	<b>1 764 100</b>	1 890 985
<b>TOTAL</b>	<b>2 325 690</b>	2 496 988

**Pour information:**

Total des montants versés et non encore remboursés sur les prêts à conditions spéciales accordés par la Commission et pour lesquels la Banque a accepté, sur mandat de la CE, d'assurer le recouvrement du principal et des intérêts:

a) dans le cadre des Conventions de Lomé I, II et III: au 31.12.2004 = 1 103 349 000 EUR (au 31.12.2003: 1 238 261 000 EUR)

b) dans le cadre des protocoles financiers signés avec les pays méditerranéens: au 31.12.2004 = 140 128 000 EUR (au 31.12.2003: 146 256 000 EUR).

Note (1): La Section spéciale a été créée par le Conseil des gouverneurs le 27 mai 1963; son but a été redéfini par décision du 4 août 1977 comme étant de comptabiliser les opérations que la Banque européenne d'investissement effectue pour compte et sur mandat de tiers. Des états financiers séparés sont toutefois présentés pour la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou.

La situation de la Section spéciale reflète les montants décaissés ou à décaisser, déduction faite des annulations et remboursements, sur mandat des Communautés européennes et des États membres. Il n'est pas tenu compte dans la situation de la Section spéciale de provisions ou ajustements de valeur qui pourraient être requis pour couvrir les risques associés aux opérations concernées. Les montants en devises sont convertis aux parités du 31 décembre.

Note (2): Montant initial des contrats signés en vertu des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870/CEE du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169/CEE du 15 mars 1982, 83/200/CEE du 19 avril 1983 et 87/182/CEE du 9 mars 1987 pour la promotion des investissements dans la Communauté, ainsi que 81/19/CEE du 20 janvier 1981 pour la reconstruction des zones de la Campanie et de la Basilicate (Italie) sinistrées lors du tremblement de terre du 23 novembre 1980, et 81/1013/CEE du 14 décembre 1981 pour la reconstruction des zones sinistrées en Grèce lors des séismes

survenus en février et mars 1981, sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Montant initial:	6 399 145
À ajouter: - ajustements de change	119 076
À déduire: - annulations	201 991
- remboursements	<u>6 316 230</u>
	<u>- 6 518 221</u>
	<b>0</b>

Note (3): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets en Turquie, sur mandat, pour le compte et aux risques des États membres:

Montant initial:	405 899
À ajouter: - ajustements de change	22 136
À déduire: - annulations	215
- remboursements	<u>404 807</u>
	<u>- 405 022</u>
	<b>23 013</b>

<i>PASSIF</i>	<b>31.12.2004</b>	31.12.2003
<b>Fonds en gestion fiduciaire</b>		
<i>Sur mandat des Communautés européennes</i>		
- Nouvel instrument communautaire .....	—	16 317
- Protocoles financiers avec les pays méditerranéens .....	408 909	414 528
- Conventions de Yaoundé .....	26 287	40 722
- Conventions de Lomé .....	1 375 434	1 343 821
- Autres ressources au titre des Conventions de Lomé .....	2 556	1 187
	<u>1 813 186</u>	<u>1 816 575</u>
<i>Sur mandat des États membres .....</i>	23 013	31 219
<b>Total</b>	<b>1 836 199</b>	<b>1 847 794</b>
<b>Fonds à verser</b>		
Sur prêts et opérations sur capitaux à risques dans les pays méditerranéens .....	103 381	103 217
Sur opérations sur capitaux à risques au titre des Conventions de Lomé .....	380 666	539 164
Sur opérations sur autres ressources au titre des Conventions de Lomé .....	5 444	6 813
<b>Total</b>	<b>489 491</b>	<b>649 194</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 325 690</b>	<b>2 496 988</b>

Note (4): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays du Maghreb et du Machrek, ainsi qu'à Malte, à Chypre, en Turquie et en Grèce (10 millions d'EUR accordés à cette dernière avant son adhésion à la CE le 1<sup>er</sup> janvier 1981), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne.

Montant initial:	699 507
À déduire: - ajustements de change	1 009
- annulations	37 989
- remboursements	<u>148 219</u>
	- 187 217
	<b>512 290</b>

Note (5): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les États africains, malgache et mauricien associés et dans les pays, territoires et départements d'outre-mer (EAMMA-PTDOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

- prêts à conditions spéciales	139 483
- contributions à la formation de capitaux à risques	<u>2 503</u>
Montant initial:	141 986
À ajouter: - intérêts capitalisés	1 178
- ajustements de change	<u>9 839</u>
	11 017
À déduire: - annulations	1 574
- remboursements	<u>125 142</u>
	- 126 716
	<b>26 287</b>

Note (6): Montant initial des contrats signés pour le financement de projets dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer (ACP/PTOM), sur mandat, pour le compte et aux risques de la Communauté européenne:

Prêts sur capitaux à risques:		
- prêts conditionnels et subordonnés	3 084 497	
- prises de participation	<u>117 584</u>	
Montant initial:		3 202 081
À ajouter: - intérêts capitalisés		5 226
À déduire: - annulations	455 042	
- remboursements	947 155	
- ajustements de change	<u>49 010</u>	
		- 1 451 207
		1 756 100
Prêts sur autres ressources		<u>8 000</u>
		<b>1 764 100</b>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clos le 31 décembre 2004  
(en milliers d'euros)

	<b>31.12.2004</b>	<i>31.12.2003</i>
<b>1. Intérêts et produits assimilés</b> (Note N) .....	<b>9 191 751</b>	8 806 415
<b>2. Intérêts et charges assimilés</b> .....	<b>- 7 463 862</b>	- 7 079 942
<b>3. Revenus de participations</b> .....	<b>4 771</b>	4 556
<b>4. Revenus de commissions</b> (Note O).....	<b>35 867</b>	49 607
<b>5. Frais de commissions</b> .....	<b>- 7 431</b>	- 7 618
<b>6. Résultat sur opérations financières</b> .....	<b>- 3 880</b>	- 4 631
<b>7. Autres produits d'exploitation</b> .....	<b>17 966</b>	22 827
<b>8. Charges administratives générales</b> (Note P).....	<b>- 264 404</b>	- 249 372
a) frais de personnel .....	<b>- 195 919</b>	- 177 515
b) autres charges administratives.....	<b>- 68 485</b>	- 71 857
<b>9. Dépréciations et amortissements</b> (Note F) .....	<b>- 18 032</b>	- 18 059
a) sur actifs incorporels .....	<b>- 3 778</b>	- 3 658
b) sur actifs corporels .....	<b>- 14 254</b>	- 14 401
<b>10. Ajustements de valeur sur prêts et avances</b> (Notes A.8.1 et D.3.) ...	<b>- 60 000</b>	- 40 627
<b>11. Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque</b> (Note E)...	<b>- 76 162</b>	- 108 734
<b>12. Dotation aux provisions pour garanties émises</b> .....	<b>- 24 535</b>	- 5 390
<b>13. Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable</b> (Note E)	<b>- 17 561</b>	- 528
<b>14. Charges exceptionnelles</b> (Note L).....	<b>- 68 471</b>	0
<b>15. Fonds pour risques bancaires généraux</b> (Note M) .....	<b>135 000</b>	55 000
<b>16. Résultat de l'exercice</b> .....	<b>1 381 017</b>	1 423 504

## CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Au 1<sup>er</sup> mai 2004, le capital souscrit est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR sous l'effet des contributions des dix nouveaux États membres: Pologne, République tchèque, Hongrie, République slovaque, Slovénie, Lituanie, Chypre, Lettonie, Estonie et Malte, et de l'augmentation de la participation de l'Espagne au capital souscrit. En vertu de cette augmentation de capital, les dix nouveaux États membres et l'Espagne étaient tenus de libérer leur quote-part du capital versé (682 686 850 EUR) ainsi que leur quote-part des Réserves et des Provisions générales (1 725 279 309 EUR) au titre des montants en cours au 30 avril 2004.

À sa séance annuelle du 2 juin 2004, le Conseil des gouverneurs a décidé d'affecter comme suit le solde du compte de profits et

pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, soit, après reprise de 55 000 000 EUR sur le compte «Fonds pour risques bancaires généraux», 1 423 504 110 EUR:

- 998 845 716 EUR à verser au compte «Fonds de réserve».
- 424 658 394 EUR à verser au compte «Réserve supplémentaire».

Par ailleurs, un montant de 113 702 592 EUR, obtenu après ajustement de la valeur d'opérations de capital-risque, a été transféré du compte «Fonds pour les opérations de capital-risque» à la Réserve supplémentaire. Compte tenu de ce transfert, le compte «Fonds pour les opérations de capital-risque» se monte à 1 755 066 872 EUR et la Réserve supplémentaire à 538 360 986 EUR.

État des mouvements des capitaux propres (en milliers d'euros)	31.12.2004	31.12.2003
<b>Capital-actions</b>		
Capital souscrit	163 653 737	150 000 000
Non appelé	- 155 471 050	- 142 500 000
<b>Capital appelé</b>	<b>8 182 687</b>	<b>7 500 000</b>
À déduire: capital appelé mais non versé	- 596 399	0
<b>Capital versé</b>	<b>7 586 288</b>	<b>7 500 000</b>
<b>Réserves et résultat de l'exercice:</b>		
<b>Fonds de réserve</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 641 249	10 000 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	998 846	1 424 189
Reprise sur la Réserve supplémentaire	0	2 217 060
À verser par les États membres	1 725 279	0
Solde à la clôture de l'exercice	16 365 374	13 641 249
À déduire: montants à recevoir des États membres	- 1 507 213	0
<b>Solde versé à la clôture de l'exercice</b>	<b>14 858 161</b>	<b>13 641 249</b>
<b>Réserve supplémentaire</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	0	3 717 060
Affectation du résultat de l'exercice précédent	538 361	0
Dotations au capital versé	0	- 1 500 000
Dotations au Fonds de réserve	0	- 2 217 060
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>538 361</b>	<b>0</b>
<b>Réserve spéciale complémentaire</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	0	750 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	- 750 000
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 050 000	1 105 000
Affectation du résultat de l'exercice	- 135 000	- 55 000
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>915 000</b>	<b>1 050 000</b>
<b>Fonds pour le Mécanisme de financement structuré</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	500 000	250 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	250 000
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>Fonds pour les opérations de capital-risque</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 868 769	1 499 091
Affectation du résultat de l'exercice précédent	- 113 702	- 130 322
Reprise sur la Réserve spéciale complémentaire	0	500 000
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 755 067</b>	<b>1 868 769</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 381 017</b>	<b>1 423 504</b>
<b>Réserves et résultat de l'exercice</b>	<b>19 947 606</b>	<b>18 483 522</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>27 533 894</b>	<b>25 983 522</b>

**ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2004** (en euros)

États membres	Capital souscrit	Capital non appelé (*)	Capital versé et à verser au 31.12.2004 (*)
ALLEMAGNE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
FRANCE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ITALIE	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ROYAUME-UNI	26 649 532 500	25 316 065 017	1 333 467 483
ESPAGNE	15 989 719 500	15 191 419 977	798 299 523
PAYS-BAS	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
BELGIQUE	7 387 065 000	7 018 606 548	368 458 452
SUÈDE	4 900 585 500	4 655 556 231	245 029 269
DANEMARK	3 740 283 000	3 553 721 865	186 561 135
AUTRICHE	3 666 973 500	3 483 624 843	183 348 657
POLOGNE	3 411 263 500	3 240 700 325	170 563 175
FINLANDE	2 106 816 000	2 001 475 188	105 340 812
GRÈCE	2 003 725 500	1 903 781 233	99 944 267
PORTUGAL	1 291 287 000	1 226 879 033	64 407 967
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1 258 785 500	1 195 846 225	62 939 275
HONGRIE	1 190 868 500	1 131 325 075	59 543 425
IRLANDE	935 070 000	888 429 814	46 640 186
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	428 490 500	407 065 975	21 424 525
SLOVÉNIE	397 815 000	377 924 250	19 890 750
LITUANIE	249 617 500	237 136 625	12 480 875
LUXEMBOURG	187 015 500	177 687 377	9 328 123
CHYPRE	183 382 000	174 212 900	9 169 100
LETTONIE	152 335 000	144 718 250	7 616 750
ESTONIE	117 640 000	111 758 000	5 882 000
MALTE	69 804 000	66 313 800	3 490 200
	<b>163 653 737 000</b>	<b>155 471 050 150</b>	<b>8 182 686 850</b>

(\*) Le Conseil d'administration peut en exiger le versement dans la mesure où cela devient nécessaire pour permettre à la Banque de faire face à ses obligations à l'égard de ses bailleurs de fonds.

(\*\*)(\*) Se reporter à la note X pour plus de précisions sur le calendrier de versement du capital à libérer.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
<b>A. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation:</b>		
Résultat de l'exercice .....	1 381 017	1 423 504
Ajustements:		
Fonds pour risques bancaires généraux .....	- 135 000	- 55 000
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels .....	18 032	18 059
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable .....	17 561	528
Ajustements de valeur sur opérations de capital-risque .....	76 162	108 734
Variation des comptes de régularisation – passif .....	- 246 255	- 148 563
Variation des comptes de régularisation – actif .....	277 703	156 988
Décote/prime portefeuille d'investissement .....	55 585	15 957
Résultat des activités d'exploitation .....	1 444 805	1 520 207
Versements de prêts nets .....	- 43 570 752	- 36 305 299
Remboursements .....	25 133 685	16 772 520
Effets des variations de change sur les prêts .....	2 483 019	8 709 571
Solde net des opérations NIC .....	0	57 779
Variation portefeuilles de trésorerie .....	- 611 170	- 181 658
Variation opérations de capital-risque .....	- 146 174	- 127 652
Provisions spécifiques sur prêts et avances .....	60 000	0
Variation actions et autres titres à revenu variable .....	- 403	- 13 124
Variation prêts titrisés .....	296 004	625 331
Variation autres éléments d'actif .....	40 759	144 421
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation</b>	<b>- 14 870 227</b>	<b>- 8 797 904</b>
<b>B. Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement:</b>		
Libération de titres BERD (Note E) .....	- 8 438	- 8 437
Cessions de titres du FEI .....	2 000	5 110
Cessions de titres .....	280 188	307 436
Acquisitions de titres .....	- 331 980	- 334 158
Variation des immobilisations corporelles (Note F) .....	- 27 118	- 21 654
Variation des immobilisations incorporelles .....	- 2 272	- 1 884
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement</b>	<b>- 87 620</b>	<b>- 53 587</b>
<b>C. Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources:</b>		
Émissions d'emprunts .....	49 887 556	42 519 785
Remboursements d'emprunts .....	- 24 745 466	- 21 192 285
Effets des variations de change sur les emprunts et les échanges de monnaies .....	- 3 331 176	- 9 282 545
Variation échanges de monnaies à payer .....	- 1 633 286	- 311 759
Versements d'États membres .....	304 354	0
Variation papier commercial .....	- 230 806	1 705 163
Variation dettes envers les établissements de crédit .....	79 402	- 874 464
Variations autres éléments de passif .....	278 505	- 44 958
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources</b>	<b>20 609 083</b>	<b>12 518 937</b>
<b>État résumé de la trésorerie</b>		
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice .....	17 479 778	13 812 332
Flux de trésorerie nets attribuables aux:		
(1) activités d'exploitation .....	- 14 870 227	- 8 797 904
(2) activités d'investissement .....	- 87 620	- 53 587
(3) activités de collecte de ressources .....	20 609 083	12 518 937
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice .....	<b>23 131 014</b>	<b>17 479 778</b>
<b>Analyse des disponibilités (hors portefeuilles d'investissement et de couverture):</b>		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux .....	30 667	11 555
Effets avec échéance à l'émission de trois mois au maximum (Note B) .....	5 028 815	4 015 289
Prêts et avances aux établissements de crédit:		
Comptes à vue .....	163 320	195 633
Comptes de dépôts à terme .....	17 908 212	13 257 301
	<b>23 131 014</b>	<b>17 479 778</b>

# BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2004

### Note A – Principes comptables essentiels

#### A.1. Normes comptables

Les états financiers non consolidés («les états financiers») ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers («la directive»), telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 et par la directive 2003/51/CE du 18 juin 2003 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi que ceux des banques et autres établissements financiers et ceux des entreprises d'assurances («les directives»).

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a décidé, le 3 mars 2005, de soumettre les états financiers pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 7 juin 2005.

La préparation des états financiers exige que le Comité de direction retienne des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des produits, charges, actifs et éléments de passif et sur les renseignements fournis quant aux actifs et aux passifs éventuels. Établir des estimations suppose d'utiliser les informations disponibles et d'exercer un jugement. Les résultats effectifs constatés ultérieurement peuvent différer de ces estimations et les différences peuvent être significatives pour les états financiers.

La Banque publie également des états financiers consolidés.

#### A.2. Bases de conversion

Conformément à l'article 4, par. 1, de ses Statuts, la Banque emploie l'euro, monnaie unique des États membres participant à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, comme unité de mesure des comptes de capital des États membres et pour la présentation de ses états financiers.

La Banque effectue ses opérations dans les monnaies de ses États membres, en euro et dans des monnaies non communautaires.

Ses ressources proviennent de son capital, de ses emprunts et de ses revenus cumulés dans les différentes monnaies et sont détenues, investies ou prêtées dans ces mêmes monnaies.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments de l'actif et du passif de la Banque libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change de clôture en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés en résultat.

Les éléments du compte de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

#### A.3. Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt, dans le cadre de ses activités de gestion actif-passif, à des fins de couverture de positions de taux d'intérêt et de change, y compris pour la couverture de transactions prévues.

La majeure partie des contrats d'échange conclus par la Banque sont destinés à la couverture d'emprunts obligataires spécifiques. La Banque conclut des opérations d'échange de monnaies, principalement dans le cadre de la collecte de ses ressources, de sorte que le produit d'un emprunt dans une monnaie donnée soit converti dès le départ dans une autre monnaie, et elle se procure ultérieurement les montants nécessaires au service financier de l'emprunt dans la monnaie d'origine. Les montants correspondant à ces opérations sont inscrits dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

La Banque conclut également des contrats d'échange de taux d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture. Les intérêts y afférents sont comptabilisés selon la méthode prorata temporis. Les montants nominaux des opérations d'échange de taux sont enregistrés dans des postes hors bilan à la date de la transaction.

#### A.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

#### A.5. Caisse et assimilés

La Banque assimile à des avoirs en caisse les titres à court terme très liquides et les dépôts porteurs d'intérêts d'une durée initiale maximale de 90 jours.

#### A.6. Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès des banques centrales et obligations et autres titres à revenu fixe

Dans le but de clarifier la gestion de ses liquidités et de renforcer sa solvabilité, la Banque a défini les catégories de portefeuille suivantes:

##### A.6.1. Portefeuille d'investissement

Il est composé de titres acquis dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance afin d'assurer la solvabilité de la Banque. Ce sont des titres émis ou garantis par:

- des États de l'Union européenne, des pays du G10 ou des organismes publics de ces pays;
- des institutions publiques supranationales, y compris des banques de développement multinationales.

Ces titres sont initialement enregistrés à leur coût d'acquisition ou, plus exceptionnellement, à leur coût de transfert. La différence entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est étalée prorata temporis sur la durée de vie restante des titres.

##### A.6.2. Portefeuilles de transaction

###### – Portefeuilles opérationnels monétaires A1, A2 et A2-AFS

Pour s'assurer un niveau de liquidité suffisant, la Banque achète des produits du marché monétaire dont l'échéance est de douze mois au maximum, notamment des bons du Trésor et des titres de créances négociables d'établissements de crédit. Les titres des portefeuilles A1 et A2 sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres du portefeuille A2-AFS sont disponibles à la vente et comptabilisés à la moins élevée des deux valeurs suivantes: coût d'acquisition (moins amortissement de prime ou décote) ou valeur de marché. Les ajustements de valeur sont enregistrés au poste 6. *Résultat sur opérations financières* du compte de profits et pertes.

Les bons du Trésor figurent à l'actif du bilan au poste 2. *Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales.*

Les titres de créances négociables d'établissements de crédit figurent à l'actif du bilan au poste 5. *Obligations et autres titres à revenu fixe - b) d'autres émetteurs.*

###### – Portefeuilles opérationnels obligataires B1 et B3

Le portefeuille B1 «Credit Spread» comprend des obligations à taux variable et à taux fixe émises ou garanties par des États, des institutions supranationales, des établissements financiers et des sociétés et dont la durée résiduelle est de 5 ans au maximum. Ces titres sont détenus jusqu'à l'échéance finale et comptabilisés sur la base du coût amorti.

Le portefeuille B3 «Global Fixed Income» comprend des titres cotés d'une durée résiduelle maximale de 10 ans, émis et garantis par des institutions financières. Les titres détenus dans ce portefeuille sont portés au bilan à leur valeur de marché; l'ajustement de valeur correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique 6. *Résultat sur opérations financières.*

#### A.7. Emprunt et prêt de titres

En avril 2003, la Banque a signé une convention de prêt de titres avec Northern Trust Global Investment, qui intervient en qualité d'agent pour le prêt de titres du portefeuille d'investissement et du portefeuille B3 «Global Fixed Income».

Les titres empruntés et les titres prêtés sont enregistrés sur la base du montant de l'instrument liquide fourni ou reçu en garantie, augmenté des intérêts échus. Les titres empruntés et les titres reçus en nantisse-



ment dans le cadre d'opérations de prêt de titres ne sont pas inscrits au bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres reçus ne soit transféré à la Banque. Les titres prêtés et les titres fournis en nantissement dans le cadre d'opérations d'emprunt de titres ne sont pas retirés du bilan, à moins que le contrôle des droits contractuels liés aux titres transférés ne soit abandonné. La Banque surveille journalièrement la valeur de marché des titres empruntés et prêtés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les commissions et intérêts reçus ou versés sont enregistrés en produits ou charges d'intérêts selon le principe de l'étalement.

## A.8. Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

### A.8.1. Prêts et avances

Les prêts et avances sont présentés dans les actifs de la Banque sur la base du montant décaissé net. Des ajustements de valeur spécifiques ont été effectués sur les prêts et avances en cours à la fin de l'exercice qui présentent des risques de non-recouvrement sur une partie ou sur la totalité de leur montant. Ces ajustements de valeur sont maintenus dans la même monnaie que l'actif auquel ils se rapportent. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat à la rubrique «Ajustements de valeur sur prêts et avances» et sont portés en déduction aux postes d'actif appropriés du bilan.

### A.8.2. Intérêts sur prêts

Les intérêts sur prêts sont enregistrés en résultat selon le principe de l'étalement, c'est-à-dire sur la durée de vie des prêts. Au bilan, les intérêts échus sont inscrits à l'actif au «Compte de régularisation». Les ajustements de valeur relatifs aux intérêts sur ces prêts sont déterminés au cas par cas par la direction de la Banque.

### A.8.3. Opérations de prise en pension («Reverse repo») et de mise en pension («Repo»)

Par opération de prise (mise) en pension, on entend une opération par laquelle la Banque prête (emprunte) des liquidités à un établissement de crédit qui fournit (reçoit) une sûreté réelle sous forme de titres. Les deux parties s'engagent irrévocablement à mettre fin à l'opération à une date et à un prix déterminés dès le départ.

L'opération repose sur le principe de la livraison contre paiement: l'emprunteur (le prêteur) des liquidités transmet les titres au dépositaire de la Banque (reçoit les titres du dépositaire de la contrepartie) en échange du règlement au prix convenu, ce qui génère pour la Banque un rendement (un coût) lié au marché monétaire.

La Banque assimile les opérations de ce type à un prêt (un emprunt) à taux d'intérêt garanti. Généralement considérées comme des opérations de financement avec nantissement, elles sont comptabilisées, sur la base du montant des liquidités fournies ou reçues augmenté des intérêts échus, à l'actif du bilan au poste 3. *Prêts et avances aux établissements de crédit – b) autres prêts et avances* (au passif du bilan au poste 1. *Dettes envers des établissements de crédit – b) à terme ou à préavis*). Les titres reçus en nantissement sont enregistrés hors bilan au compte «Titres reçus en nantissement en relation avec opérations sur produits dérivés». Les titres donnés en nantissement sont maintenus dans les comptes du bilan.

Les titres reçus dans le cadre d'accords de prise en pension et les titres livrés dans le cadre d'accords de mise en pension ne sont inscrits au bilan ou retirés du bilan que s'il y a cession du contrôle des droits contractuels liés à ces titres. La Banque surveille journalièrement la valeur de marché des titres reçus ou livrés et fournit ou exige une sûreté complémentaire en fonction des accords sous-jacents.

Les intérêts perçus au titre des accords de prise en pension et les intérêts versés au titre des accords de mise en pension sont comptabilisés en produits ou charges d'intérêts, sur la durée de vie de chaque accord.

## A.9. Actions et autres titres à revenu variable et participations

### A.9.1. Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur coût d'acquisition. À la date du bilan, leur valeur comptable est ajustée par rapport à la moins élevée des deux valeurs suivantes: coût d'acquisition ou valeur de marché.

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Banque; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial. Sur la base des comptes

rendus fournis par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les investissements de capital-risque sont évalués ligne par ligne sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes: valeur d'acquisition ou valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable au titre de ce portefeuille. On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par la Banque, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la participation à la même date telle que calculée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives et des commissions de gestion liées à des fonds de capital-risque ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

### A.9.2. Participations

Les participations détenues représentent des investissements à moyen et long terme et sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans la mesure où elles présentent un caractère durable.

## A.10. Actifs corporels

Les actifs corporels comprennent les terrains, les immeubles occupés par la Banque et d'autres installations et équipements.

Les terrains et immeubles sont enregistrés à leur valeur d'acquisition diminuée d'une dépréciation initiale sur l'immeuble du siège du Kirchberg et du cumul des amortissements. La valeur de l'immeuble du siège de la Banque à Luxembourg-Kirchberg et de ses immeubles de Luxembourg-Hamm, Luxembourg-Weimershof et Lisbonne fait l'objet d'un amortissement linéaire comme exposé ci-dessous.

Les installations et le matériel de bureau étaient, jusqu'à la fin de 1997, amortis intégralement l'année d'acquisition. Depuis 1998, les équipements permanents, les agencements et accessoires, le mobilier, le matériel de bureau et les véhicules figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé linéairement sur la durée de vie estimative de chaque bien acquis, comme ci-après:

– Immeubles de Kirchberg, Hamm et Weimershof	30 ans
– Immeuble de Lisbonne	25 ans
– Équipements permanents, agencements et accessoires	10 ans
– Mobilier	5 ans
– Matériel de bureau et véhicules	3 ans

Le patrimoine artistique est amorti intégralement l'année d'acquisition.

## A.11. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques. Les coûts de développement de logiciels sont capitalisés dès lors que les produits répondent à certains critères concernant leur identifiabilité, la probabilité qu'ils procureront à la Banque des avantages économiques futurs et la fiabilité de la mesure de leur coût.

Les logiciels mis au point par les services de la Banque et remplissant les critères susmentionnés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé calculé linéairement sur trois ans à compter de leur achèvement.

Les logiciels achetés font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative (2 à 5 ans).

## A.12. Fonds de pension et régime d'assurance-maladie

### A.12.1. Fonds de pension

Le régime de pension principal de la Banque est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations des membres du personnel et de la Banque et couvrant l'ensemble du personnel. Les cotisations de la Banque et de son personnel sont intégralement investies dans les actifs de la Banque. Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan de la Banque, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués au moins une fois chaque année sur la base de la méthode des unités de crédit projetées («projected unit credit method»), l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est adéquate. La dernière évaluation porte sur la situation au 30 septembre 2004. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la note L. Les gains actuariels n'ont pas d'incidence sur le niveau des provisions et les pertes donnent lieu à une provision spécifique supplémentaire.

Le régime général de pension du Fonds européen d'investissement (FEI) est un régime à prestations définies alimenté par les cotisations du personnel et du FEI et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant le régime précédent de pension à contributions définies. Les ressources affectées au fonds de pension sont conservées et investies par la BEI conformément aux règles et principes qu'elle applique pour son propre régime de pension.

#### A.12.2. Régime d'assurance-maladie

La Banque a institué au profit des membres du personnel son propre régime d'assurance-maladie, au financement duquel contribuent la Banque et le personnel. Le régime d'assurance-maladie est géré selon les mêmes principes que le régime de pension. En 2004, une évaluation actuarielle en a été effectuée pour la première fois, également sur la situation au 30 septembre 2004.

### A.13. Dettes représentées par des titres

Les dettes représentées par des titres sont mesurées initialement par le coût d'acquisition de ces titres, qui représente la juste valeur du crédit dont ils bénéficient. Les coûts de transaction et les primes nettes (ou les décotes) sont pris en compte dans le calcul initial. Les mesures ultérieures reposent sur un étalement linéaire de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement sur la durée de vie des dettes.

Les charges d'intérêts sur les titres de créance sont enregistrées en résultat au compte «Intérêts et charges assimilées».

### A.14. Fonds pour risques bancaires généraux et provision pour garanties émises

#### A.14.1. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce poste comprend les montants que la Banque décide d'affecter à la couverture des risques associés aux opérations de prêt et autres opérations financières, eu égard aux risques particuliers inhérents à ces opérations.

La dotation ou la reprise annuelles concernant cette provision apparaissent de manière distincte au compte de profits et pertes sous la rubrique «Fonds pour risques bancaires généraux».

#### A.14.2. Provision pour garanties émises

Cette provision est destinée à couvrir les risques inhérents à l'activité d'émission de garanties de la Banque en faveur d'intermédiaires financiers ou au bénéfice de prêts accordés par des tierces parties. Une provision pour pertes sur crédits est constituée s'il existe une indication objective que la Banque aura à subir une perte au titre de telle ou telle garantie donnée.

### A.15. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré et pour les opérations de capital-risque

#### A.15.1. Fonds pour le Mécanisme de financement structuré

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs

en faveur de la mise en œuvre d'opérations à caractère plus risqué pour ce nouveau type d'instrument.

#### A.15.2. Fonds pour les opérations de capital-risque

Ce poste comprend le montant des affectations du résultat annuel de la Banque déterminé chaque année par le Conseil des gouverneurs en faveur de mécanismes de fourniture de capital-risque dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi.

Les ajustements de valeur relatifs aux opérations de capital-risque et de financement structuré sont déduits de ces deux postes lors de l'affectation du résultat de la Banque.

### A.16. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens des Institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

### A.17. Comptes de régularisation (actif-passif)

Ces comptes comprennent:

À l'actif: les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui concernent un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront exigibles que postérieurement à la clôture de ce dernier (principalement intérêts sur prêts).

Au passif: les produits perçus avant la date de clôture du bilan mais imputables à un exercice ultérieur, ainsi que les charges qui, se rapportant à l'exercice, ne seront dues qu'au cours d'un exercice ultérieur (principalement intérêts sur emprunts).

### A.18. Intérêts et produits assimilés

Outre les produits d'intérêts et de commissions sur prêts, sur dépôts et les autres produits du portefeuille de titres, la rubrique «Intérêts à recevoir et produits assimilés» comprend les indemnités perçues par la Banque sur les remboursements anticipés effectués par ses emprunteurs. Afin de maintenir une équivalence de traitement comptable entre le revenu sur prêts et le coût des emprunts, la Banque étale sur la durée restant à courir des prêts concernés les indemnités de remboursement anticipé perçues.

### A.19. Gestion de fonds de tiers

#### A.19.1. Trésorerie FEI

La gestion de la trésorerie du FEI est assurée par les services de la Banque, conformément à l'accord à cet effet signé entre les deux parties en décembre 2000.

#### A.19.2. Trésorerie Fonds de garantie

La Commission a confié la gestion financière du Fonds de garantie à la BEI dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties en novembre 1994.

### A.20. Retraitements concernant l'exercice précédent

Afin d'assurer la comparabilité avec le présent exercice, certains chiffres concernant l'exercice précédent ont été retraités.

**Note B – Portefeuille de titres** (en milliers d'euros)

Outre les prêts titrisés, qui correspondent à l'acquisition de participations dans des portefeuilles de prêts ou de créances à recevoir en relation avec des opérations de titrisation, le portefeuille de titres comprend le portefeuille d'investissement, les portefeuilles opérationnels monétaires A1, A2 et A2-AFS et les portefeuilles opérationnels obligataires B1 «Credit Spread» et B3 «Global Fixed Income». Le détail de ces portefeuilles au 31 décembre 2004 et 2003 se présente comme suit:

	<b>31.12.2004</b>	31.12.2003
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales (dont 12 691 000 EUR non cotés en 2004 et 12 681 000 EUR en 2003)	2 641 892	1 482 176
Obligations et autres titres à revenu fixe (admis à la cote)	8 968 448	8 803 264
	<b>11 610 340</b>	<b>10 285 440</b>

<b>Au 31.12.2004</b>	Valeur d'acquisition	Valeur comptable	Décote ou prime à comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 551 974	2 512 865	- 48 933	2 463 932	2 671 610
<b>Portefeuilles opérationnels monétaires:</b>					
- A1: titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	5 028 815	5 028 815	0	5 028 815	5 028 815
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	394 013	394 013	0	394 013	391 897
- A2-AFS: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 588 963	1 588 963	0	1 589 188	1 589 339
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires:</b>					
- B1: «Credit Spread»	714 437	714 355	- 275	714 080	717 269
- B3: «Global Fixed Income»	455 106	451 716	0	439 560	451 716
<b>Prêts titrisés (Note D)</b>	<b>919 613</b>	<b>919 613</b>	<b>0</b>	<b>919 613</b>	<b>919 613</b>
	<b>11 652 921</b>	<b>11 610 340</b>		<b>11 549 201</b>	

<b>Au 31.12.2003</b>	Valeur d'acquisition	Valeur comptable	Décote ou prime à comptabiliser	Valeur à l'échéance	Valeur de marché
Portefeuille d'investissement	2 500 182	2 516 657	- 52 594	2 464 063	2 605 493
<b>Portefeuilles opérationnels monétaires:</b>					
- A1: titres monétaires à échéance maximum de 3 mois	4 015 289	4 015 289	0	4 015 289	4 015 289
- A2: titres monétaires à échéance maximum de 18 mois	1 454 827	1 454 827	0	1 454 827	1 478 542
<b>Portefeuilles opérationnels obligataires:</b>					
- B1: «Credit Spread»	666 797	666 498	151	666 649	669 645
- B3: «Global Fixed Income»	418 429	416 551	0	400 482	416 551
<b>Prêts titrisés (Note D)</b>	<b>1 215 618</b>	<b>1 215 618</b>	<b>0</b>	<b>1 215 618</b>	<b>1 215 618</b>
	<b>10 271 142</b>	<b>10 285 440</b>		<b>10 216 928</b>	

La Banque conclut des opérations de prêt de titres avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se retrouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

L'activité de prêt de titres représente un montant de 458 761 000 EUR à la fin de décembre 2004 (2003: 383 127 000 EUR).

**Note C – Prêts et avances aux établissements de crédit - Autres prêts et avances** (en milliers d'euros)

La Banque conclut des opérations de prise en pension et de mise en pension avec cautionnement qui peuvent présenter un risque si la contrepartie se retrouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations contractuelles. La Banque maîtrise les risques de crédit associés à ces activités en surveillant les encours sur ses contreparties et la valeur des instruments de cautionnement sur une base journalière, en exigeant si nécessaire qu'une sûreté réelle complémentaire lui soit fournie ou restituée.

	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
Dépôts à terme	10 557 272	7 816 481
Opérations de prise en pension (Reverse repos) tripartites (*)	7 350 940	5 440 820
	<b>17 908 212</b>	<b>13 257 301</b>

(\*) Ces opérations sont réalisées avec un dépositaire tiers qui s'engage, sur la base d'un contrat-cadre, à garantir le respect des conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne:

- la livraison contre paiement,
- la vérification du nantissement,
- la marge de nantissement requise par le prêteur, qui doit toujours être présente et suffisante, ce qui suppose pour le dépositaire de vérifier quotidiennement la valeur des titres sur le marché,
- l'organisation de la substitution du nantissement sous réserve que toutes les exigences stipulées dans le contrat soient respectées.

## Note D – État résumé des prêts et garanties

### D.1. Total des prêts accordés (en milliers d'euros)

Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser. La ventilation se présente comme suit:

	Prêts à des établissements de crédit faisant fonction d'intermédiaires	Prêts accordés directement aux bénéficiaires finals	Total 2004	Total 2003
Partie décaissée	102 686 478	119 288 495	221 974 973	206 020 925
Prêts non décaissés	9 957 261	32 981 176	42 938 437	40 364 432
<b>Total des prêts accordés</b>	<b>112 643 739</b>	<b>152 269 671</b>	<b>264 913 410</b>	<b>246 385 357</b>
Prêts titrisés (Note B)			919 613	1 215 618
<b>Total des prêts y compris prêts titrisés (Note U)</b>			<b>265 833 023</b>	<b>247 600 975</b>

### D.2. Limite statutaire relative aux opérations de prêt et de garantie (en milliers d'euros)

En vertu de l'article 18, par. 5, des Statuts, l'encours total des prêts et des garanties accordés par la Banque ne peut excéder 250% du capital souscrit. Compte tenu du niveau actuel du capital, le plafond se situe à 409 milliards d'EUR pour un total actuel des prêts et des garanties accordés de 268 milliards d'EUR, qui se répartit comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
Total des prêts accordés	264 913	246 385
Total des opérations de capital-risque	2 106	1 946
Total des garanties au titre de prêts accordés par des tiers	268	392
Total des prêts titrisés	920	1 216
	<b>268 207</b>	<b>249 939</b>

### D.3. Provision spécifique sur prêts (en milliers d'euros)

Cette provision spécifique a évolué comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
Provision à l'ouverture de l'exercice	175 000	175 000
Emploi durant l'exercice	0	- 40 627
Dotation durant l'exercice	60 000	40 627
Provision à la clôture de l'exercice	<b>235 000</b>	<b>175 000</b>

## Note E – Actions et autres titres à revenu variable et participations

### E.1. Actions et autres titres à revenu variable

Ce poste comprend (en milliers d'euros):

	Opérations de capital-risque	Actions BERD	Actions acquises pour garantir le recouvrement de prêts et avances	Total
<i>Coût</i>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	940 278	140 625	41 121	1 122 024
Acquisitions nettes	146 174	8 438	0	154 612
Ajustements de change	0	0	403	403
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>1 086 452</b>	<b>149 063</b>	<b>41 524</b>	<b>1 277 039</b>
<i>Ajustements de valeur</i>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	- 234 201	0	- 9 744	- 243 945
Acquisitions nettes	- 76 162	0	- 17 561	- 93 723
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>- 310 363</b>	<b>0</b>	<b>- 27 305</b>	<b>- 337 668</b>
<i>Valeur comptable nette</i>				
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>776 089</b>	<b>149 063<sup>(1)</sup></b>	<b>14 219<sup>(2)</sup></b>	<b>939 371</b>
<b>Au 31 décembre 2003</b>	<b>706 077</b>	<b>140 625</b>	<b>31 377</b>	<b>878 079</b>

(1) Le montant de 149 062 500 EUR (2003: 140 625 000 EUR) représente le capital libéré par la Banque au 31 décembre 2004 au titre de sa souscription de 600 000 000 EUR au capital de la BERD.

La Banque détient 3,03% du capital souscrit.

Si ces titres avaient été comptabilisés sur la base de la méthode de la mise en équivalence, l'impact n'aurait été significatif ni sur le résultat ni sur les capitaux propres de la Banque.

(en millions d'euros)	% du capital détenu	Total capitaux propres	Total résultat net	Bilan
BERD (31.12.2003)	3,03	6 186,3	378,2	22 045,3
BERD (31.12.2002)	3,03	5 857,8	108,1	20 112,2

(2) Le nombre total des actions Eurotunnel détenues par la Banque au 31.12.2004 est de 58 971 193, ce qui correspond à 14 219 021 EUR. Au 31.12.2003, la dette d'Eurotunnel envers la BEI a fait l'objet d'une conversion partielle, comme prévu par l'Accord de restructuration de 1998. La Banque a reçu, en échange de sa créance sur Eurotunnel, 27 029 893 actions Eurotunnel d'une valeur unitaire de 0,375 GBP qui se sont ajoutées aux 31 941 300 titres de la société que la Banque détenait déjà avant cette conversion.

## E.2. Participations

Le poste «Participations» (montant de 262 832 217 EUR, contre 264 831 786 EUR pour 2003) représente le capital libéré par la Banque au titre de sa souscription de 1 183 000 000 EUR au capital du Fonds européen d'investissement, lequel a son siège social à Luxembourg.

La Banque détient 59,15% (59,60% en 2003) du capital souscrit du FEI.

En 2004, la Banque a vendu au total 9 actions du FEI. Le Comité de direction a approuvé ces cessions compte tenu du fait que le prix de cession était calqué sur le prix payé par la BEI pour les titres au moment

de la réforme du FEI et sur le prix d'exercice correspondant à l'option de vente mentionnée ci-après (option étendue également aux nouveaux actionnaires du FEI).

Suite à l'engagement d'achat (option de vente émise) portant sur les 817 actions du FEI restantes, la BEI propose aux autres actionnaires du FEI de leur racheter ces actions au 30 juin 2005 au prix unitaire de 315 000 EUR. Ce prix d'acquisition représente une appréciation annuelle de 3% par rapport à l'offre de rachat faite en 2000. La situation financière du FEI au 31 décembre 2004 ne nécessite pas la prise en compte d'une provision suite à cet engagement.

## Note F – Actifs corporels et incorporels (en milliers d'euros)

	Terrains	Immeubles Luxembourg	Immeuble Lisbonne	Installations et matériel	Total actifs corporels	Total actifs incorporels
<i>Coût historique</i>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	10 085	152 046	349	31 551	194 031	10 733
Acquisitions	0	11 162	0	15 956	27 118	2 272
Cessions	0	0	0	- 8 179	- 8 179	- 2 988
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>10 085</b>	<b>163 208</b>	<b>349</b>	<b>39 328</b>	<b>212 970</b>	<b>10 017</b>
<i>Amortissements cumulés</i>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	0	61 485	252	12 336	74 073	2 658
Amortissements	0	4 734	14	9 506	14 254	3 778
Cessions	0	0	0	- 8 179	- 8 179	- 2 988
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>0</b>	<b>66 219</b>	<b>266</b>	<b>13 663</b>	<b>80 148</b>	<b>3 448</b>
<i>Valeur comptable nette</i>						
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>10 085</b>	<b>96 989</b>	<b>83</b>	<b>25 665</b>	<b>132 822</b>	<b>6 569</b>
Au 31 décembre 2003	10 085	90 561	97	19 215	119 958	8 075

L'ensemble des terrains et immeubles est utilisé par la Banque pour ses propres activités. Le poste «Immeubles Luxembourg» comprend des coûts (21 201 000 EUR, contre 10 039 000 EUR en 2003) relatifs à la construction du nouveau bâtiment, dont l'achèvement est prévu en 2007.

## Note G – Bonifications d'intérêts versées et reçues d'avance

Une partie des montants reçus de la Commission européenne dans le cadre du SME (Système monétaire européen) a fait l'objet d'une avance à long terme qui est enregistrée au passif au poste 3. *Autres éléments du passif - a) bonifications d'intérêts reçues d'avance*, et comprenant:

- les montants des bonifications d'intérêts relatives aux prêts accordés pour des projets à l'extérieur de l'Union au titre des conventions signées avec les États ACP et des protocoles conclus avec les pays méditerranéens;
- les bonifications d'intérêts afférentes à certaines opérations de prêt sur ressources propres à l'intérieur de l'Union, mises à disposition

dans le cadre du Système monétaire européen conformément au règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979 et dans le cadre du mécanisme financier établi par les États de l'AELE conformément à l'accord AELE signé le 2 mai 1992;

- les montants reçus à titre de bonifications d'intérêts pour les prêts accordés sur ressources de la CE dans le cadre des décisions du Conseil des Communautés européennes 78/870 du 16 octobre 1978 (Nouvel instrument communautaire), 82/169 du 15 mars 1982 et 83/200 du 19 avril 1983, ainsi qu'en application du règlement (CEE) n° 1736/79 du Conseil des Communautés européennes du 3 août 1979, modifié par le règlement (CEE) n° 2790/82 du Conseil des Communautés européennes du 18 octobre 1982.

## Note H – Comptes divers (en milliers d'euros)

DÉBITEURS DIVERS	31.12.2004	31.12.2003
– Prêts immobiliers et avances accordés au personnel	47 640	58 212
– Produits d'emprunts à recevoir	0	19 141
– Échéances à recevoir sur prêts	22 502	66 801
– Échéance finale à recevoir sur contrat d'échange	238 344	256 790
– Divers	107 667	75 109
	<b>416 153</b>	<b>476 053</b>
<b>CRÉDITEURS DIVERS</b>		
– Comptes de la Communauté européenne:		
• pour les opérations dans le cadre de la Section spéciale et divers montants y afférents à régulariser	323 544	296 128
• comptes de dépôts	532 721	394 707
– Régime complémentaire volontaire de prévoyance (Note L)	169 477	161 024
– Régime d'assurance-maladie (Note L)	60 829	25 024
– Divers	62 697	97 227
	<b>1 149 268</b>	<b>974 110</b>

## Note I – Comptes de régularisation actif-passif (en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
<b>À l'actif:</b>		
Intérêts et commissions à recevoir	1 938 273	1 997 350
Charges sur emprunts à répartir	517 090	735 416
Divers	2 461	2 761
	<b>2 457 824</b>	<b>2 735 527</b>
<b>Au passif:</b>		
Intérêts et commissions à payer	2 787 738	2 753 370
Produits sur prêts à répartir	364 981	470 184
Produits d'emprunts à répartir	964 035	1 137 261
Initiative PPTÉ	55 145	57 624
Frais de personnel à régler	4 144	4 207
Charges pour mobilité externe	1 826	4 611
Divers	26 856	23 723
	<b>4 204 725</b>	<b>4 450 980</b>

**Note J – Dettes envers des établissements de crédit à terme ou à préavis** (en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
Emprunts à court terme	377 480	298 078
Billets à ordre de la BERD détenus pour libérer le capital	10 125	10 125
	<b>387 605</b>	<b>308 203</b>

**Note K – Dettes représentées par un titre au 31 décembre 2004** (en milliers d'euros)

Payable en	Emprunts		Échanges de monnaies				Montant net				
	Encours au 31.12.2003	Taux moyen	Encours au 31.12.2004	Taux moyen	Échéances	Montants à payer (+) ou à recevoir (-)		Encours au 31.12.2003	Encours au 31.12.2004		
						31.12.2003	Taux moyen			31.12.2004	Taux moyen
EUR	85 203 015	4,75	92 999 717	4,36	2005/2040	34 511 322 +	2,36	33 909 793 +	2,31	119 714 337	126 909 510
GBP	45 444 668	5,81	49 929 812	5,65	2005/2054	3 290 559 -	3,72	8 943 846 -	4,55	42 154 109	40 985 966
DKK	228 341	6,00	107 544	6,00	2005/2010	70 454 +	1,95	257 221 +	1,94	298 795	364 765
SEK	568 833	4,43	816 465	4,25	2007/2014	1 438 342 +	2,68	1 035 759 +	1,97	2 007 175	1 852 224
USD	46 992 345	4,20	51 991 353	3,93	2005/2034	16 382 818 -	1,10	10 700 087 -	2,23	30 609 527	41 291 266
CHF	2 599 653	3,56	2 527 059	3,52	2005/2015	52 314 -	5,85	209 208 +	0,00	2 547 339	2 736 267
JPY	5 269 663	4,01	5 850 827	4,25	2005/2034	3 725 850 -	-0,16	1 815 968 -	-0,16	1 543 813	4 034 859
NOK	724 974	6,00	546 349	6,14	2005/2008	595 429 -	2,57	392 438 -	1,78	129 545	153 911
CAD	369 595	8,15	426 413	6,69	2005/2045	307 996 -	0,00	365 497 -	0,00	61 599	60 916
AUD	2 169 385	4,91	3 095 825	5,14	2005/2013	2 169 385 -	0,00	3 095 825 -	0,00	0	0
CZK	1 130 570	4,83	1 204 390	4,86	2005/2028	70 843 +	1,82	530 000 +	2,35	1 201 413	1 734 390
HKD	780 222	6,16	683 790	5,75	2005/2019	780 222 -	0,00	683 790 -	0,00	0	0
NZD	103 928	6,50	382 598	6,06	2006/2014	103 928 -	0,00	382 598 -	0,00	0	0
ZAR	769 477	11,23	1 281 999	9,94	2005/2018	416 795 -	7,32	845 129 -	9,74	352 682	436 870
HUF	489 524	7,70	1 300 972	7,78	2005/2012	82 225 -	12,02	1 046 975 -	9,29	407 299	253 997
PLN	442 779	8,60	602 054	6,56	2005/2017	153 592 -	5,36	202 239 -	6,39	289 187	399 815
TWD	1 122 754	4,14	885 409	3,50	2005/2013	1 122 754 -	0,00	885 409 -	0,00	0	0
BGN	0	0,00	51 127	4,88	2009/2009	0 +	0,00	51 127 -	0,00	0	0
MTL	0	0,00	23 026	3,80	2009/2009	0 +	0,00	23 026 -	0,00	0	0
SIT	0	0,00	16 683	4,75	2014/2014	0 +	0,00	16 683 -	0,00	0	0
SKK	94 792	5,00	101 718	5,00	2023/2028	114 161 +	8,29	86 153 +	8,29	208 953	187 871
<b>Total</b>	<b>194 504 518</b>		<b>214 825 130</b>								

Le remboursement de certains emprunts est indexé sur des indices boursiers (valeur historique: 699 millions d'EUR). Tous ces emprunts sont entièrement couverts par des opérations d'échange.

**Note L – Provisions pour risques et charges - fonds de pension du personnel et régime d'assurance-maladie** (en milliers d'euros)

L'obligation au titre des prestations futures de retraite et d'assurance-maladie (prestations définies) a été évaluée au 30 septembre 2004 par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation actuarielle a été révisée au 31 décembre 2004 sur la base d'une extrapolation pour les trois derniers mois de l'année 2004 effectuée à partir des taux en vigueur sur le marché au 31 décembre 2004 et des hypothèses suivantes:

- un taux d'actualisation de 4,9% pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises au titre du régime de pension, correspondant à une durée de 16 ans;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans;
- une évolution moyenne combinée de l'augmentation du coût de la vie et de l'effet de carrière de 3,5%;
- une probabilité de démission de 3% jusqu'à l'âge de 55 ans;
- un taux d'adaptation des pensions de 1,5% par an;

- une rémunération des réserves à un taux supérieur de 1,5% au taux d'actualisation;
- l'utilisation des tables actuarielles LPP 2000.

En ce qui concerne le régime d'assurance-maladie, l'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies a été prise en compte pour la première fois cette année, suite à une décision du Comité de direction (voir Note A.12.2). Les hypothèses spécifiques concernant le régime d'assurance-maladie sont les suivantes:

- un taux d'actualisation de 4,7% pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises au titre du régime d'assurance-maladie, correspondant à une durée de 14 ans;
- un taux d'inflation des coûts médicaux de 3,5%.

Ces évaluations actuarielles ont mis en évidence un déficit actuariel pour les deux régimes. Ces déficits sont couverts par des provisions et figurent en tant que charges exceptionnelles dans le compte de profits et pertes.

La provision pour fonds de pension du personnel a évolué comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
<b>Régime de pension du personnel:</b>		
Provision à l'ouverture de l'exercice	560 499	517 205
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 23 162	- 20 793
Provision pour déficit actuariel*	37 845	0
Contribution concernant des mesures à caractère social	3 700	0
Contributions et intérêts pour l'exercice	68 842	64 087
<b>Sous-total</b>	<b>647 724</b>	<b>560 499</b>
Régime de pension du Comité de direction	35 733	32 616
<b>Provision au 31 décembre</b>	<b>683 457</b>	<b>593 115</b>

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de

prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Celle-ci est comprise dans la rubrique «Créditeurs divers (note H)» pour un montant de 169 millions d'EUR (2003: 161 millions d'EUR).

La provision correspondant au régime d'assurance-maladie (note H) a évolué comme suit:

	31.12.2004	31.12.2003
Provision à l'ouverture de l'exercice	25 024	22 385
Paiements effectués au cours de l'exercice	- 5 113	- 4 816
Provision pour déficit actuariel*	30 626	0
Contributions et intérêts pour l'exercice	10 292	7 455
<b>Provision au 31 décembre</b>	<b>60 829</b>	<b>25 024</b>

\* Les montants de 37 845 000 EUR (provision pour déficit actuariel au titre du fonds de pension) et 30 626 000 EUR (provision pour déficit actuariel au titre du régime d'assurance-maladie) figurent en tant que charges exceptionnelles au poste 14 du compte de profits et pertes.

#### Note M – Fonds pour risques bancaires généraux (en milliers d'euros)

Le Fonds pour risques bancaires généraux a évolué de la façon suivante:

	31.12.2004	31.12.2003
Fonds à l'ouverture de l'exercice	1 050 000	1 105 000
Mouvement pour l'exercice	- 135 000	- 55 000
<b>Fonds à la clôture de l'exercice</b>	<b>915 000</b>	<b>1 050 000</b>

#### Note N – Ventilation par marché géographique des intérêts et produits assimilés (en milliers d'euros)

(Poste 1 du compte de profits et pertes)	31.12.2004	31.12.2003
Allemagne .....	1 406 159	1 375 053
Royaume-Uni .....	1 060 356	1 031 690
France .....	1 017 467	1 031 485
Espagne .....	935 441	890 401
Italie .....	886 485	980 345
Portugal .....	531 281	500 826
Grèce .....	469 867	434 357
Danemark .....	152 637	143 551
Belgique .....	136 666	151 943
Finlande .....	134 036	128 942
Autriche .....	128 000	120 551
Pologne .....	113 510	0 (**)
Pays-Bas .....	109 089	113 646
Suède .....	106 667	123 277
République tchèque .....	98 743	0 (**)
Irlande .....	83 066	84 806
Hongrie .....	70 279	0 (**)
Slovaquie .....	40 552	0 (**)
Slovénie .....	34 430	0 (**)
Luxembourg .....	24 475	26 287
Chypre .....	17 009	0 (**)
Lituanie .....	8 619	0 (**)
Lettonie .....	4 781	0 (**)
Estonie .....	4 527	0 (**)
Malte .....	525	0 (**)
<b>7 574 667</b>	<b>7 137 160</b>	
Hors de l'Union européenne	641 546	971 552
<b>8 216 213</b>	<b>8 108 712</b>	
Résultats non ventilés <sup>(1)</sup>	975 538	697 703
<b>9 191 751</b>	<b>8 806 415</b>	

#### (1) Résultats non ventilés:

Produits du portefeuille de titres d'investissement	170 045	172 444
Produits des titres à court terme	184 330	157 519
Produits du marché monétaire	615 643	360 380
Commissions Garanties FEI (*) (contre-garantie par la BEI)	5 520	7 360
<b>975 538</b>	<b>697 703</b>	

(\*) montant net de l'amortissement annuel

(\*\*) pour 2003, les intérêts et produits assimilés au titre des dix nouveaux États membres sont inclus dans le poste «Hors de l'Union européenne».

#### Note O – Ventilation par marché géographique des revenus de commissions (en milliers d'euros)

(Poste 4 du compte de profits et pertes)	31.12.2004	31.12.2003
Royaume-Uni	0	42
Irlande	16	16
	16	58
Facilité d'investissement (Cotonou)	18 000	29 799
Autres institutions communautaires	17 851	19 750
<b>35 867</b>	<b>49 607</b>	

#### Note P – Charges administratives générales (en milliers d'euros)

(Poste 8 du compte de profits et pertes)	31.12.2004	31.12.2003
Traitements et émoluments <sup>(1)</sup>	131 412	117 609
Cotisations sociales et autres dépenses à caractère social	64 507	59 906
<b>Frais de personnel</b>	<b>195 919</b>	<b>177 515</b>
Autres charges administratives générales	68 485	71 857
<b>264 404</b>	<b>249 372</b>	

L'effectif de la Banque au 31 décembre 2004 était de 1 251 employés (1 196 au 31 décembre 2003).

(\*) dont 2 557 000 EUR au 31 décembre 2004 et 2 239 000 EUR au 31 décembre 2003 pour les membres du Comité de direction.

#### Note Q – Dépôts spéciaux pour service d'emprunts

Ce poste représente le montant des coupons et obligations échus payés par la Banque aux agents payeurs mais non encore présentés à l'encaissement par les détenteurs d'obligations émises par la Banque.

## Note R – Valeur actuelle estimée des instruments financiers

La Banque enregistre les instruments financiers de bilan sur la base de leur coût historique en devises (hormis le portefeuille opérationnel), ce qui représente le montant reçu lorsqu'il s'agit d'un passif ou le montant payé pour acquérir un actif. La valeur actuelle des instruments financiers (essentiellement prêts, trésorerie, titres et emprunts après échanges à long terme de taux ou de monnaies) figurant à l'actif et au passif en comparaison de leur valeur comptable est présentée dans le tableau suivant:

Au 31 décembre 2004 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
Prêts	222 660	229 168		
Portefeuille d'investissement	2 513	2 672		
Disponibilités	20 145	20 148		
Emprunts après échanges			216 151	220 912
<b>Total 2004</b>	<b>245 318</b>	<b>251 988</b>	<b>216 151</b>	<b>220 912</b>

Au 31 décembre 2003 (en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	valeur nette comptable	valeur actuelle	valeur comptable	valeur actuelle
Prêts	207 062	212 864		
Portefeuille d'investissement	2 517	2 605		
Disponibilités	13 869	13 898		
Emprunts après échanges			196 071	200 853
<b>Total 2003</b>	<b>223 448</b>	<b>229 367</b>	<b>196 071</b>	<b>200 853</b>

La valeur actuelle des instruments financiers constituant l'actif et le passif est calculée selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments et de la courbe des ressources collectées de la Banque. Cette courbe reflète le coût du financement de la Banque en fin d'exercice.

## Note S – Gestion des risques

La présente note fournit des informations sur les risques auxquels la Banque est exposée ainsi que sur la façon dont elle les gère et les maîtrise, en particulier les risques primaires associés aux instruments financiers qu'elle utilise. Ces risques sont les suivants:

- risque de crédit
- risque de taux d'intérêt
- risque de liquidité
- risque de change.

### S.1. Risque de crédit

Le risque de crédit concerne principalement les activités de prêt de la Banque et, dans une moindre mesure, les instruments de trésorerie tels que les titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles d'investissement ou les portefeuilles opérationnels, les certificats de dépôt ou les dépôts interbancaires à terme.

Le risque de crédit associé à l'emploi des produits dérivés sera analysé également ci-après (Note T).

La gestion du risque de crédit est basée, d'une part, sur la mesure du risque de crédit vis-à-vis des contreparties et, d'autre part, sur l'analyse de la solvabilité de ces dernières.

Pour ce qui concerne l'activité de prêt, de trésorerie et sur produits dérivés, le risque de crédit est géré par une direction «Gestion des risques» indépendante, directement placée sous la responsabilité du Comité de direction. La Banque a ainsi mis en place une structure opérationnellement indépendante pour l'identification et la surveillance du risque de crédit.



### S.1.1. Prêts

Pour limiter le risque de crédit sur son portefeuille de prêts, la Banque ne prête qu'à des contreparties dont la solvabilité sur le long terme est démontrée et qui offrent des garanties solides.

Pour mesurer et gérer efficacement le risque de crédit afférent à ses prêts, la Banque opère un classement de ses opérations de prêt selon des critères généralement reconnus, basés sur la qualité de l'emprunteur, la garantie ou, le cas échéant, le garant.

La structure des garanties sur le portefeuille de prêts accordés au 31 décembre 2004 s'analyse comme suit (en millions d'euros):

À l'intérieur de l'Union européenne

Garants <sup>(1)</sup> Emprunteurs	États membres	Institutions publiques	Banques «zone A»	Entreprises	Total 2004	Total 2003
États membres	20 835	0	0	0	20 835	11 405
Institutions publiques	23 173	23 226	2 518	652	49 569	40 093
Banques «zone A»	30 428	19 411	37 268	16 429	103 536	91 469
Entreprises	12 577	3 582	22 379	28 056	66 594	66 665
<b>Total 2004 <sup>(1)</sup></b>	<b>87 013</b>	<b>46 219</b>	<b>62 165</b>	<b>45 137</b>	<b>240 534</b>	
Total 2003 <sup>(1)(2)</sup>	54 208	56 631	49 949	48 844		209 632

(1) Ce montant inclut les prêts pour lesquels aucune garantie formelle n'a été requise – soit au total 58 305 millions d'EUR au 31 décembre 2004 (32 548 millions d'EUR pour 2003) – compte tenu du degré de solvabilité de l'emprunteur, qui représente par lui-même une garantie adéquate. Des clauses contractuelles appropriées garantissent les droits d'accès de la Banque à des sûretés indépendantes lors du déclenchement de certains événements.

(2) Les prêts dans les dix nouveaux États membres ne sont pas inclus dans les données pour 2003.

À l'extérieur de l'Union européenne

Garanties données par:	31.12.2004	31.12.2003
États membres	1 420	1 596
Budget communautaire	23 304 <sup>(*)</sup>	22 666 <sup>(*)</sup>
Mécanismes	575	13 707
<b>Total</b>	<b>25 299<sup>(*)</sup></b>	<b>37 969</b>

(\*) dont 2 484 millions d'EUR correspondent à des opérations avec partage des risques comme expliqué ci-dessous (2 557 millions d'EUR pour l'année 2003).

(\*\*\*) dont 3 599 millions d'EUR au titre de prêts dans les dix nouveaux États membres qui restent couverts par des mandats CE.

Les prêts à l'extérieur de la Communauté (à l'exception des prêts au titre du Mécanisme préadhésion et du Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen – «les mécanismes») bénéficient en dernier ressort de la garantie du budget communautaire ou des États membres (prêts ACP et PTOM). Pour les prêts bénéficiant d'une garantie souve-

raïne, dans toutes les régions (Afrique du Sud, pays partenaires méditerranéens, Europe centrale et orientale, Asie et Amérique latine), à l'exception des zones ACP et PTOM, tous les risques sont couverts en dernier ressort par le budget communautaire.

Les accords décidés par le Conseil de l'Union européenne du 14 avril 1997 (Décision 97/256/CE) introduisaient le concept du partage de risques, dans le cadre duquel certains prêts de la Banque sont garantis par des sûretés de tierces parties pour le risque commercial, la garantie budgétaire s'exerçant pour les seuls risques politiques ayant pour origine le non-transfert de monnaies, l'expropriation, les conflits armés ou les troubles civils. Jusqu'à présent, les contrats de financement signés au titre de ces accords ont porté sur 4 186 millions d'EUR de prêts avec partage des risques.

Les prêts accordés dans le cadre des mécanismes (575 millions d'EUR) ne bénéficient pas de la garantie du budget communautaire ni de celle des États membres.

# PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS À L'EXTÉRIEUR DE L'UNION (en millions d'euros)

(y compris les prêts dans les nouveaux États membres avant leur adhésion)

## VENTILATION DES PRÊTS PAR CATÉGORIE DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE

Accord financier	Encours		Accord financier	Encours	
	31.12.2004	31.12.2003		31.12.2004	31.12.2003
<b>Garantie des États membres à 100 %</b>			<b>Garantie du budget communautaire à 70 %</b>		
- Ensemble des pays ACP/PTOM - Lomé - Convention 3	48	76	- Afrique du Sud - 375 Mio - Décision 29.01.97	239	259
- Ensemble des pays ACP/PTOM - Lomé - Convention 4	433	529	- ALA II - 900 Mio	480	657
- Ensemble des pays ACP/PTOM - Lomé - Convention 4 - Protocole 2	871	985	- ALA intérimaire (Gar. partage des risques) - 122 Mio	57	73
<b>Total Garantie des États membres à 100 %</b>	<b>1 352</b>	<b>1 590</b>	- Bosnie-et-Herzégovine - 100 Mio - 1999-2001	99	99
<b>Garantie des États membres à 75 %</b>			- Euromed (BEI) - 2 310 Mio - Décision 29.01.97	1 628	1 899
- Accord de partenariat de Cotonou	68	6	- ARYM - 150 Mio - 1998-2000	143	148
<b>Total Garantie des États membres à 75 %</b>	<b>68</b>	<b>6</b>	- PECO - 3 520 Mio - Décision 29.01.97	2 512	2 730
<b>Total Garantie des États membres</b>	<b>1 420</b>	<b>1 596</b>	<b>Total Garantie du budget communautaire à 70 %</b>	<b>5 158</b>	<b>5 865</b>
<b>Garantie du budget communautaire à 100 %</b>			<b>Garantie du budget communautaire à 65 %</b>		
- Afrique du Sud - 300 Mio - Décision CG 19.06.95	130	160	- Afrique du Sud - 825 Mio - Décision - 7/2000-7/2007	580	485
- ALA I - 750 Mio	253	312	- ALA III - 2 480 Mio - 2/2000-7/2007	1 172	1 111
- ALA intérimaire (Gar. 100%) - 153 Mio	66	75	- Euromed II - 6 425 Mio - 2/2000-7/2007	6 306	4 526
- PECO - 1 Mrd - Décision CG 29.11.89	265	323	- PECO - 9 280 Mio - 2/2000-7/2007	4 203	3 815
- PECO - 3 Mrd - Décision CG 02.05.94	1 298	1 870	- Turquie Action spéciale - 450 Mio - 2001-2006	437	223
- PECO - 700 Mio - Décision CG 18.04.91	117	194	- Turquie TERRA - 600 Mio - 11/1999-11/2002	600	600
- Russie - 100 Mio - 2/2002-2/2004	25	25	<b>Total Garantie du budget communautaire à 65 %</b>	<b>13 298</b>	<b>10 760</b>
<b>Total Garantie du budget communautaire à 100 %</b>	<b>2 154</b>	<b>2 959</b>	<b>Total Garantie du budget communautaire</b>	<b>23 304</b>	<b>22 666</b>
<b>Garantie du budget communautaire à 75 %</b>			<b>Mécanismes</b>		
- Protocoles méditerranéens	2 460	2 806	- Mécanisme préadhésion II - 2000/2006	575	13 555
- Yougoslavie - Art. 18 (1984)	5	10	- Mécanisme de partenariat euro-méditerranéen	0	152
- Yougoslavie - Protocole 1	8	13	<b>Total Mécanismes</b>	<b>575</b>	<b>13 707</b>
- Yougoslavie - Protocole 2	120	142	<b>TOTAL</b>	<b>25 299</b>	<b>37 969</b>
- Slovénie - Protocole 1	101	111			
<b>Total Garantie du budget communautaire à 75 %</b>	<b>2 694</b>	<b>3 082</b>			

Sûretés réelles relatives aux prêts (millions d'euros)

Entre autres instruments d'atténuation des risques, la Banque utilise aussi le nantissement de titres financiers. La procédure est officialisée par un accord de nantissement, applicable sur le territoire concerné. Le portefeuille de sûretés réelles reçues en nantissement se monte à 8 414 millions d'EUR, et se répartit comme suit:

### Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) (1)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Titres adossés à des actifs	Participations et fonds	Liquidités	Total 2004	
	État	Entité su- pranationale	«Agence»	Obligations hypo- thécaires (Pfand- briefe, Cédulas)					
Aaa	1 395	181	88	116	41	2 069	0	0	3 890
de Aa1 à Aa3	2 136	0	495	13	76	0	3	0	2 723
A1	236	0	0	0	0	0	5	0	241
Inférieure à A1	959	0	0	0	0	0	11	0	970
Pas de notation	0	0	0	0	230	0	200	160	590
<b>Total 2004</b>	<b>4 726</b>	<b>181</b>	<b>583</b>	<b>129</b>	<b>347</b>	<b>2 069</b>	<b>219</b>	<b>160</b>	<b>8 414</b>

### Sûretés financières sur prêts (en millions d'euros) (1)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Titres adossés à des actifs	Participations et fonds	Liquidités	Total 2003	
	État	Entité su- pranationale	«Agence»	Obligations hypo- thécaires (Pfand- briefe, Cédulas)					
Aaa	1 004	109	98	65	10	1 763	0	0	3 049
de Aa1 à Aa3	2 245	0	0	0	0	0	18	0	2 263
A1	790	0	0	0	0	0	10	0	800
Inférieure à A1	23	0	0	0	0	0	8	0	31
Pas de notation	0	0	0	0	222	0	229	34	485
<b>Total 2003</b>	<b>4 062</b>	<b>109</b>	<b>98</b>	<b>65</b>	<b>232</b>	<b>1 763</b>	<b>265</b>	<b>34</b>	<b>6 628</b>

<sup>(1)</sup> Les obligations sont prises en compte à leur valeur de marché.

La répartition des prêts en cours décaissés (en millions d'EUR) au 31 décembre par secteur d'activité de l'emprunteur est présentée ci-dessous:

Secteur:	Échéance			Total 2004	Total 2003
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Énergie	2 080	9 412	12 460	<b>23 952</b>	23 850
Transports	3 029	13 828	51 645	<b>68 502</b>	60 585
Télécommunications	891	4 824	1 335	<b>7 050</b>	8 766
Eau, assainissement	1 120	4 628	8 394	<b>14 142</b>	14 042
Infrastructures diverses	539	4 063	8 719	<b>13 321</b>	11 517
Agriculture, sylviculture, pêche	22	174	100	<b>296</b>	327
Industrie	1 889	7 351	5 321	<b>14 561</b>	13 770
Services	137	2 228	2 072	<b>4 437</b>	3 261
Prêts globaux	5 236	23 598	38 094	<b>66 928</b>	63 982
Éducation, santé	192	1 205	8 309	<b>9 706</b>	7 136
<b>TOTAL 2004</b>	<b>15 135</b>	<b>71 311</b>	<b>136 449</b>	<b>222 895</b>	
TOTAL 2003	17 173	64 814	125 249		<b>207 236</b>

### S.1.2. Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie (titres, papier commercial, comptes à terme, etc.) est géré rigoureusement au travers du choix de contreparties ou d'émetteurs de premier ordre.

Des limites dans la structure des portefeuilles de titres et sur les encours des instruments de trésorerie ont été définies par la direction de la Banque, notamment en fonction de la note attribuée aux contreparties par les agences de notation (ces limites sont régulièrement revues par la direction «Gestion des risques»).

Le tableau ci-contre présente, en pourcentage, le risque de crédit associé aux portefeuilles de titres et aux instruments de trésorerie en fonction de la qualité de crédit des contreparties ou des émetteurs (au 31 décembre):

Notation Moody's ou équivalent	Portefeuille de titres en %		Instruments de trésorerie en %	
	2004	2003	2004	2003
<b>Note à long terme:</b>				
Aaa	<b>59</b>	74	<b>13</b>	15
de Aa1 à Aa3	<b>30</b>	12	<b>54</b>	51
A1	<b>3</b>	7	<b>10</b>	10
Inférieure à A1	<b>5</b>	1	<b>14</b>	12
<b>Note à court terme:</b>				
A-1+P-1	<b>3</b>	6	<b>9</b>	12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sûretés réelles relatives aux opérations de trésorerie (millions d'euros)

Les opérations de trésorerie sont pour partie des prises en pension («reverse repos») tripartites, à hauteur de 7 351 millions d'EUR. Ces transactions sont régies par un accord tripartite et l'encours est entièrement couvert par des sûretés réelles, avec appel de marge quotidien. Au 31 décembre 2004, la valeur de marché du portefeuille de sûretés se montait à 7 528 millions d'EUR, répartie comme suit:

#### Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Titres adossés à des actifs	Total 2004	
	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypo- thécaires (Pfand- briefe, Cédulas)			Obligations de banques et d'entreprises
Aaa	1 218	1 368	252	7	533	188	<b>3 566</b>
de Aa1 à Aa3	1 971	0	205	6	754	3	<b>2 939</b>
A1	19	0	0	0	134	0	<b>153</b>
Inférieure à A1	391	0	0	0	479	0	<b>870</b>
Pas de notation	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total 2004</b>	<b>3 599</b>	<b>1 368</b>	<b>457</b>	<b>13</b>	<b>1 900</b>	<b>191</b>	<b>7 528</b>

#### Sûretés relatives à des accords tripartites (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Titres adossés à des actifs	Total 2003	
	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypo- thécaires (Pfand- briefe, Cédulas)			Obligations de banques et d'entreprises
Aaa	1 742	1 063	538	7	103	73	<b>3 526</b>
de Aa1 à Aa3	1 012	0	412	1	232	0	<b>1 657</b>
A1	199	0	0	0	75	0	<b>274</b>
Inférieure à A1	1	0	0	0	89	0	<b>90</b>
Pas de notation	28	0	0	0	8	0	<b>36</b>
<b>Total 2003</b>	<b>2 982</b>	<b>1 063</b>	<b>950</b>	<b>8</b>	<b>507</b>	<b>73</b>	<b>5 583</b>

### S.2. Risque de taux d'intérêt

La Banque a mis en place une organisation générale de la fonction actif-passif qui observe les meilleures pratiques du secteur financier et comprend notamment un comité de gestion actif-passif (ALCO), placé sous la responsabilité directe du Comité de direction. À cet effet, elle a décidé une stratégie de gestion actif-passif qui consiste à maintenir la durée des fonds propres à environ 5 ans, ce qui protège la Banque contre une variation importante de ses revenus sur le long terme.

Compte tenu d'un portefeuille notionnel de fonds propres s'inscrivant dans l'objectif susmentionné d'une durée des fonds propres égale à environ 5 ans, une augmentation des taux d'intérêt de 0,01% sur l'ensemble des monnaies se traduirait par un accroissement de 211 000 EUR de la valeur actualisée nette des fonds propres de la Banque.

Le tableau ci-après illustre l'exposition de la Banque au risque de taux. Il présente, pour les principaux postes du bilan soumis à réindexation, les montants nominaux en fonction des échéances subissant l'influence de changements de taux d'intérêt:

Intervalle de réindexation (en millions d'euros)

<b>Au 31.12.2004</b>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	<b>Total 31.12.2004</b>
<b>Actif</b>						
Prêts (brut)	136 831	2 922	4 105	37 071	41 966	<b>222 895</b>
Trésorerie nette	19 772	66	184	1 491	1 145	<b>22 658</b>
	<u>156 603</u>	<u>2 988</u>	<u>4 289</u>	<u>38 562</u>	<u>43 111</u>	<b>245 553</b>
<b>Passif</b>						
Emprunts et échanges	152 457	5 715	1 553	28 857	27 569	<b>216 151</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	<b>4 146</b>	<b>- 2 727</b>	<b>2 736</b>	<b>9 705</b>	<b>15 542</b>	

<b>Au 31.12.2003</b>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	<b>Total 31.12.2003</b>
<b>Actif</b>						
Prêts (brut)	117 977	4 236	4 969	34 525	45 530	<b>207 237</b>
Trésorerie nette	13 216	481	103	1 332	1 254	<b>16 386</b>
	<u>131 193</u>	<u>4 717</u>	<u>5 072</u>	<u>35 857</u>	<u>46 784</u>	<b>223 623</b>
<b>Passif</b>						
Emprunts et échanges	126 109	7 321	3 703	27 146	31 792	<b>196 071</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	<b>5 084</b>	<b>- 2 604</b>	<b>1 369</b>	<b>8 711</b>	<b>14 992</b>	

### S.3. Risque de liquidité

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance.

Les actifs et passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la catégorie «Échéance non définie».

Risque de liquidité (en millions d'euros)

<b>Échéance (au 31.12.2004)</b>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	<b>Total 2004</b>
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	31	0	0	0	0	<b>31</b>
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	110	208	1 254	1 070	0	<b>2 642</b>
Autres prêts et avances:						
• Comptes à vue	163	0	0	0	0	<b>163</b>
• Divers	17 880	28	0	0	0	<b>17 908</b>
	<u>18 043</u>	<u>28</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<b>18 071</b>
Prêts:						
• Établissements de crédit	2 316	5 192	33 975	61 203	0	<b>102 686</b>
• Clientèle	1 554	6 072	37 335	74 092	0	<b>119 053</b>
	<u>3 870</u>	<u>11 264</u>	<u>71 310</u>	<u>135 295</u>	<u>0</u>	<b>221 739</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 661	962	1 298	1 047	0	<b>8 968</b>
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	6 321	<b>6 321</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>27 715</b>	<b>12 462</b>	<b>73 862</b>	<b>137 412</b>	<b>6 321</b>	<b>257 772</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	378	4	6	0	0	<b>388</b>
Dettes représentées par des titres	12 340	20 226	111 181	71 078	0	<b>214 825</b>
Ajustement contrats d'échange de monnaies	1 129	1 299	4 434	- 285	0	<b>6 577</b>
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	29 638	<b>29 638</b>
Autres éléments du passif	0	0	0	0	6 344	<b>6 344</b>
<b>Total du passif</b>	<b>13 847</b>	<b>21 529</b>	<b>115 621</b>	<b>70 793</b>	<b>35 982</b>	<b>257 772</b>

<b>Échéance (au 31.12.2003)</b>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Échéance non définie	<b>Total 2003</b>
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	12	0	0	0	0	<b>12</b>
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	81	72	757	572	0	<b>1 482</b>
Autres prêts et avances:						
• Comptes à vue	196	0	0	0	0	<b>196</b>
• Divers	13 257	0	0	0	0	<b>13 257</b>
	13 453	0	0	0	0	<b>13 453</b>
Prêts:						
• Établissements de crédit	2 212	7 245	29 920	56 357	0	<b>95 734</b>
• Clientèle	1 767	5 948	34 893	67 504	0	<b>110 112</b>
	3 979	13 193	64 813	123 861	0	<b>205 846</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 086	1 254	1 518	1 945	0	<b>8 803</b>
Autres éléments de l'actif	0	0	0	0	4 482	<b>4 482</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>21 611</b>	<b>14 519</b>	<b>67 088</b>	<b>126 378</b>	<b>4 482</b>	<b>234 078</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	298	4	6	0	0	<b>308</b>
Dettes représentées par des titres	8 351	20 928	96 759	68 467	0	<b>194 505</b>
Ajustement contrats d'échange de monnaies	107	1 509	5 414	- 60	0	<b>6 970</b>
Capital, réserves et résultat	0	0	0	0	25 984	<b>25 984</b>
Autres éléments du passif	0	0	0	0	6 311	<b>6 311</b>
<b>Total du passif</b>	<b>8 756</b>	<b>22 441</b>	<b>102 179</b>	<b>68 407</b>	<b>32 295</b>	<b>234 078</b>

Par ailleurs, un «portefeuille d'investissement» (note B) a été créé pour assurer la solvabilité de la Banque et faire face à des besoins de liquidités imprévus. Ce portefeuille de titres est composé principalement de titres à revenu fixe émis par des contreparties de premier ordre, en grande partie des obligations émises par les États membres, et acquis dans l'intention de les garder jusqu'à leur échéance finale.

Certains des emprunts et des contrats d'échange associés sont assortis de clauses de résiliation anticipée ou d'options de remboursement anticipé accordées aux investisseurs ou aux contreparties des swaps de couverture. Certains engagements pourraient donc être remboursés avant leur date d'échéance.

Si toutes ces options étaient exercées à leur prochaine date contractuelle d'exercice, le total cumulé des remboursements anticipés pour la période 2005-2007 se monterait à 11,4 milliards d'EUR.

#### S.4. Risque de change

Les sources du risque de change se trouvent dans les marges sur opérations et les charges générales en monnaies autres que l'euro. La Banque a pour objectif d'éliminer le risque de change en réduisant les positions nettes par monnaie grâce à des opérations conduites sur les marchés internationaux des changes.

Un programme de couverture du risque de change a été mis en place en 2004 pour protéger les marges sur prêts connues, libellées en dollars É.-U. et en livres sterling, sur les trois prochaines années.

Position de change (en millions d'euros)

Monnaie (au 31.12.2004)	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	Total 2004
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	1	30	0	0	30	31
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	2 642	0	0	0	0	2 642
Autres prêts et avances:						
• Comptes à vue	115	3	19	26	48	163
• Divers	6 980	1 681	6 287	2 960	10 928	17 908
	7 095	1 684	6 306	2 986	10 976	18 071
Prêts:						
• Établissements de crédit	57 393	21 425	22 098	1 770	45 293	102 686
• Clientèle	85 066	16 253	11 086	6 648	33 987	119 053
	142 459	37 678	33 184	8 418	79 280	221 739
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 676	1 600	1 801	891	4 292	8 968
Autres éléments de l'actif	5 020	684	489	128	1 301	6 321
<b>Total de l'actif</b>	<b>161 893</b>	<b>41 676</b>	<b>41 780</b>	<b>12 423</b>	<b>95 879</b>	<b>257 772</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	388	0	0	0	0	388
Dettes représentées par des titres						
• Bons et obligations en circulation	92 695	49 359	51 991	19 588	120 938	213 633
• Divers	305	571	0	316	887	1 192
	93 000	49 930	51 991	19 904	121 825	214 825
Ajustement contrats d'échange de monnaies	33 910	- 8 945	- 10 700	- 7 688	- 27 333	6 577
Capital, réserves et résultat	29 638	0	0	0	0	29 638
Autres éléments du passif	4 967	691	482	204	1 377	6 344
<b>Total du passif</b>	<b>161 903</b>	<b>41 676</b>	<b>41 773</b>	<b>12 420</b>	<b>95 869</b>	<b>257 772</b>
<b>Position nette au 31.12.2004</b>	<b>- 10</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>3</b>		

<b>Monnaie (au 31.12.2003)</b>	Euro	Livre sterling	Dollar É.-U.	Autres monnaies	Sous-total hors euro	<b>Total 2003</b>
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales et offices des chèques postaux	3	9	0	0	9	<b>12</b>
Effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 482	0	0	0	0	<b>1 482</b>
Autres prêts et avances:						
• Comptes à vue	106	3	16	71	90	<b>196</b>
• Divers	6 163	1 829	3 263	2 002	7 094	<b>13 257</b>
	6 269	1 832	3 279	2 073	7 184	<b>13 453</b>
Prêts:						
• Établissements de crédit	55 549	22 796	15 787	1 602	40 185	<b>95 734</b>
• Clientèle	78 293	15 601	10 155	6 063	31 819	<b>110 112</b>
	133 842	38 397	25 942	7 665	72 004	<b>205 846</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 714	1 753	1 310	26	3 089	<b>8 803</b>
Autres éléments de l'actif	3 064	741	528	149	1 418	<b>4 482</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>150 374</b>	<b>42 732</b>	<b>31 059</b>	<b>9 913</b>	<b>83 704</b>	<b>234 078</b>
<b>Passif</b>						
Dettes envers des établissements de crédit	238	4	42	24	70	<b>308</b>
Dettes représentées par des titres						
• Bons et obligations en circulation	84 898	44 874	46 993	16 537	108 404	<b>193 302</b>
• Divers	305	571	0	327	898	<b>1 203</b>
	85 203	45 445	46 993	16 864	109 302	<b>194 505</b>
Ajustement contrats d'échange de monnaies	34 012	- 3 369	- 16 491	- 7 182	- 27 042	<b>6 970</b>
Capital, réserves et résultat	25 984	0	0	0	0	<b>25 984</b>
Autres éléments du passif	4 898	688	519	206	1 413	<b>6 311</b>
<b>Total du passif</b>	<b>150 335</b>	<b>42 768</b>	<b>31 063</b>	<b>9 912</b>	<b>83 743</b>	<b>234 078</b>
<b>Position nette au 31.12.2003</b>	<b>39</b>	<b>- 36</b>	<b>- 4</b>	<b>1</b>	<b>- 39</b>	

## Note T – Produits dérivés

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'indices.

### T.1. Dans le cadre de la collecte de fonds

La Banque utilise principalement les produits dérivés dans sa stratégie de collecte de fonds pour, d'une part, rapprocher les caractéristiques, en termes de monnaies et de taux d'intérêt, des fonds collectés de celles des prêts octroyés et, d'autre part, abaisser le coût des fonds collectés.

Les opérations à long terme sur produits dérivés ne sont pas utilisées à des fins de prise de position mais uniquement pour les besoins de la collecte de ressources ou pour atténuer le risque de marché.

Tous les contrats d'échange de taux d'intérêt et de monnaies liés au portefeuille d'emprunts ont des durées de même ordre que celle des emprunts correspondants et sont par conséquent conclus à long terme.

Les produits dérivés les plus utilisés sont les suivants:

- contrats d'échange de monnaies
- contrats d'échange de taux d'intérêt
- opérations d'échange d'actifs.

#### T.1.1. Contrats d'échange de monnaies

Les opérations d'échange de monnaies sont des contrats par lesquels il est convenu de convertir les fonds collectés par emprunt dans une autre monnaie et simultanément un contrat de change à terme est conclu de manière à obtenir un échange futur inverse des deux monnaies pour être ainsi en mesure de rembourser, aux échéances prévues, les fonds collectés.

#### T.1.2. Contrats d'échange de taux d'intérêt

Les opérations d'échange de taux d'intérêt sont des contrats par lesquels, en règle générale, il est convenu d'échanger des intérêts à taux variable contre des intérêts à taux fixe ou vice-versa.

#### T.1.3. Opérations d'échange d'actifs

Les échanges d'actifs sont prévus pour les placements en obligations qui ne présentent pas les caractéristiques voulues en termes de cash-flows. Plus précisément, ces opérations d'échange servent à convertir certains placements en instruments à taux variable assortis d'un coupon trimestriel et d'une fréquence révisable. La Banque peut ainsi éliminer les risques de taux et de change, tout en gardant à sa charge, comme prévu, le risque de crédit.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de monnaies permettent à la Banque de modifier la structure de son portefeuille d'emprunts en termes de taux d'intérêt et de monnaies, d'une part pour répondre aux demandes de ses clients et d'autre part pour réduire le coût de sa collecte de ressources en échangeant avec des contreparties ses conditions avantageuses d'accès à certains marchés des capitaux.

- Politique d'atténuation du risque de crédit sur les produits dérivés: Le risque de crédit est la perte que la Banque subirait si une contrepartie se trouvait dans l'incapacité d'honorer ses obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité et de la complexité des opérations sur produits dérivés, une série de procédures a été mise en place pour prémunir la Banque contre les pertes liées à l'utilisation de ces produits.

- Cadre contractuel:

Toutes les opérations à long terme réalisées par la Banque sur des produits dérivés sont régies sur le plan contractuel par les «Conventions-cadres relatives aux opérations de marché à terme» et, lorsqu'il s'agit de structures non classiques, par les «Annexes de remise en garantie», qui spécifient les conditions de constitution de sûretés au titre des engagements. Ces types de contrats sont communément acceptés et utilisés.

- Sélection des contreparties:

La note minimale de départ est fixée à A1, la Banque ayant le droit de mettre un terme au contrat de manière anticipée si la note tombe en deçà d'un certain niveau.

- Limites:

Des limites ont été fixées pour:

- le total de la valeur actuelle nette des engagements sur produits dérivés avec une contrepartie donnée;
- les engagements non garantis sur une contrepartie;
- la concentration: limites spécifiques exprimées en montants nominaux.

Toutes les limites sont adaptées de manière dynamique à la qualité de crédit des contreparties.

- Suivi:

Le portefeuille de produits dérivés est régulièrement évalué et comparé aux limites prévues.

- Constitution de sûretés:

- les engagements sur produits dérivés excédant le plafond fixé pour les engagements non garantis sont couverts par des sûretés liquides ou des obligations de premier rang;

- les transactions très complexes et non liquides nécessitent la constitution de sûretés supérieures à la valeur de marché au moment considéré;

- le portefeuille de produits dérivés faisant intervenir des contreparties individuelles, d'une part, et les sûretés constituées, d'autre part, font l'objet d'une évaluation régulière qui peut ensuite donner lieu à la constitution de sûretés complémentaires ou à une levée de sûreté.

Le risque de crédit associé aux produits dérivés varie en fonction de plusieurs facteurs (taux d'intérêt, cours de change, etc.), et n'est généralement représenté que par une petite partie de leur valeur notionnelle. Dans le cas de la Banque, où seuls des produits dérivés de gré à gré sont négociés, le risque de crédit est évalué d'après la méthode du «risque courant» recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI). Ainsi le risque de crédit est exprimé comme la valeur de remplacement ou «juste valeur» positive desdits contrats, majorée des risques potentiels, lesquels dépendent de la durée et du type de transaction et sont pondérés par un coefficient lié à la nature de la contrepartie (risque pondéré BRI I).

Les tableaux suivants présentent les échéances des opérations d'échange de monnaies (sauf échanges de monnaies à court terme – voir note T.2 ci-après) et de taux, réparties en fonction de leur montant notionnel et du risque de crédit associé. Les montants notionnels figurent dans les comptes hors bilan.

Échanges de monnaies au 31.12.2004 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2004
Montant notionnel	9 302	22 419	2 622	6 137	<b>40 480</b>
Valeur nette actualisée	- 1 825	- 3 968	- 134	- 125	<b>- 6 052</b>
Risque de crédit (BRI I pondéré)	40	249	50	148	<b>487</b>

Échanges de monnaies au 31.12.2003 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2003
Montant notionnel	7 430	27 044	1 222	5 035	<b>40 731</b>
Valeur nette actualisée	- 1 458	- 4 589	- 157	17	<b>- 6 187</b>
Risque de crédit (BRI I pondéré)	41	300	22	206	<b>569</b>

Échanges de taux au 31.12.2004 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2004
Montant notionnel	17 289	86 748	42 789	41 011	<b>187 837</b>
Valeur nette actualisée	52	1 926	692	2 206	<b>4 876</b>
Risque de crédit (BRI I pondéré)	71	949	472	898	<b>2 390</b>

Échanges de taux au 31.12.2003 (en millions d'euros)	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	plus de 10 ans	Total 2003
Montant notionnel	13 312	70 306	37 796	33 651	<b>155 065</b>
Valeur nette actualisée	287	2 561	203	1 902	<b>4 953</b>
Risque de crédit (BRI I pondéré)	116	967	562	757	<b>2 402</b>

Généralement, la Banque ne conclut pas de contrats d'options dans le cadre de sa politique de couverture des risques. Toutefois, dans sa stratégie de collecte de fonds sur les marchés financiers et au moindre coût, la Banque souscrit des contrats d'emprunt incluant notamment

des options sur taux ou indices boursiers. Ces emprunts font intégralement l'objet d'un contrat d'échange pour couvrir le risque de marché correspondant.

Le tableau suivant présente le nombre et le montant notionnel associés aux différents types d'options intégrées aux emprunts:

	Options intégrées		Indice boursier		Coupon à structure spéciale ou assimilé	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Nombre de transactions	<b>384</b>	306	<b>10</b>	16	<b>109</b>	71
Montant notionnel (en millions d'euros)	<b>16 641</b>	12 503	<b>699</b>	1 328	<b>8 504</b>	5 134
Valeur nette actualisée (en millions d'euros)	<b>- 123</b>	- 160	<b>- 64</b>	- 94	<b>340</b>	213



La juste valeur des opérations d'échange classiques est leur valeur de marché. Pour les transactions structurées, la juste valeur est calculée au moyen de l'approche par le résultat, en utilisant des techniques d'évaluation pour convertir les montants futurs en un montant actuel unique (actualisé). L'estimation de la juste valeur est fondée sur la valeur indiquée par les attentes du marché au sujet de ces montants futurs. Lorsque les attentes du marché ne sont pas directement disponibles, on peut utiliser des estimations et hypothèses internes dans ces techniques d'évaluation.

Tous ces contrats d'option intégrés ou adossés à des emprunts sont négociés de gré à gré. Sur l'ensemble du portefeuille d'opérations structurées avec options intégrées, 252 contrats d'échange, d'un

Sûretés (en millions d'euros)

Les sûretés reçues pour couvrir des transactions sur produits dérivés se montent à 4 142 millions d'EUR et se décomposent comme suit:

**Sûretés relatives à des contrats d'échange** (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations				Liquidités	Total 2004
	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypothécaires (Pfandbriefe)		
Aaa	1 902	20	397	66	0	<b>2 385</b>
de Aa1 à Aa3	1 337	0	0	0	0	<b>1 337</b>
A1	49	0	0	0	0	<b>49</b>
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Pas de notation	0	0	0	0	371	<b>371</b>
<b>Total 2004</b>	<b>3 288</b>	<b>20</b>	<b>397</b>	<b>66</b>	<b>371</b>	<b>4 142</b>

**Sûretés relatives à des contrats d'échange** (en millions d'euros)

Notation Moody's ou équivalent	Obligations					Liquidités	Total 2003
	État	Entité supranationale	«Agence»	Obligations hypothécaires (Pfandbriefe)	Obligations de banques et d'entreprises		
Aaa	1 006	30	365	109	78	0	<b>1 588</b>
de Aa1 à Aa3	785	0	0	39	0	0	<b>824</b>
A1	46	0	0	0	0	0	<b>46</b>
Inférieure à A1	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Pas de notation	0	0	0	0	0	272	<b>272</b>
<b>Total 2003</b>	<b>1 837</b>	<b>30</b>	<b>365</b>	<b>148</b>	<b>78</b>	<b>272</b>	<b>2 730</b>

Tableau des risques en fonction de la notation: la majeure partie des nouvelles transactions sur produits dérivés sont signées avec des contreparties notées au minimum A1. Sous réserve de conditions exceptionnelles en matière de sur-couverture, des contreparties notées A2 ou A3 sont également acceptées. Par conséquent, la majorité du portefeuille est concentrée sur des contreparties dont la note est A1 ou au-dessus.

Tranches de notation	Pourcentage du nominal		Valeur de marché nette (en millions d'euros)		Équivalent risques de crédit BRI sur échanges	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Notation Moody's ou équivalent						
Aaa	<b>6,3 %</b>	7,2%	<b>139</b>	302	<b>615</b>	772
de Aa1 à Aa3	<b>59,3 %</b>	55,9%	<b>190</b>	329	<b>2 159</b>	1 882
A1	<b>27,7 %</b>	30,7%	<b>3</b>	16	<b>1 638</b>	1 284
de A2 à A3	<b>6,5 %</b>	5,8%	<b>1</b>	7	<b>806</b>	570
Pas de notation	<b>0,2 %</b>	0,4%	<b>1</b>	0	<b>241</b>	208
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	100%	<b>334</b>	654	<b>5 459</b>	4 716

La valeur de marché nette est la valeur actuelle nette d'un portefeuille de contrats d'échange, net des sûretés, si elle est positive (zéro si elle est négative). Elle donne la mesure des pertes que la Banque pourrait subir en cas de défaut de la contrepartie, après compensation et mise en jeu des sûretés.

L'équivalent risque de crédit au sens de la BRI est la valeur actuelle nette de l'opération d'échange, plus une majoration, égale au montant notionnel multiplié par un coefficient dépendant de la structure de l'opération d'échange et de son échéance (conformément à l'Accord de Bâle); il est destiné à couvrir l'augmentation future potentielle de l'exposition au risque du fait d'une évolution des conditions de marché sur la durée de vie restante de l'opération d'échange.

**T.2. Dans le cadre de la gestion des liquidités**

La Banque passe également des contrats d'échange de monnaies à court terme pour ajuster les positions en devises sur sa trésorerie opérationnelle par rapport à sa monnaie de référence, l'euro, mais également pour faire face à la demande de monnaies liée aux déboursements de prêts.

Le montant notionnel des échanges de monnaies à court terme s'élevait à 4 590 millions d'EUR au 31 décembre 2004 contre 2 482 millions d'EUR au 31 décembre 2003.

**Note U – Décomposition des prêts par pays de localisation des projets** (en milliers d'euros)

**U.1. Prêts pour investissements à l'intérieur de l'Union et prêts assimilés**

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2004	% exercice 2003
Allemagne .....	827	39 456 286	1 019 544	38 436 742	14,85 %	14,87 %
France .....	344	28 683 819	3 128 902	25 554 917	10,79 %	11,16 %
Italie .....	802	35 612 635	3 867 884	31 744 751	13,40 %	13,49 %
Royaume-Uni .....	246	23 311 272	4 237 741	19 073 531	8,77 %	9,12 %
Espagne .....	535	36 708 558	3 481 739	33 226 819	13,82 %	13,34 %
Belgique .....	71	3 970 341	868 418	3 101 923	1,49 %	1,60 %
Pays-Bas .....	52	3 474 567	993 281	2 481 286	1,31 %	1,35 %
Suède .....	108	4 716 543	1 208 412	3 508 131	1,77 %	1,77 %
Danemark .....	88	4 954 242	1 113 414	3 840 828	1,86 %	2,20 %
Autriche .....	168	4 870 265	12	4 870 253	1,83 %	1,79 %
Pologne .....	85	7 433 859	3 899 755	3 534 104	2,80 %	2,62 % <sup>(*)</sup>
Finlande .....	87	4 755 482	580 004	4 175 478	1,79 %	1,64 %
Grèce .....	128	11 855 952	1 776 510	10 079 442	4,46 %	4,32 %
Portugal .....	233	16 156 436	1 986 283	14 170 153	6,08 %	6,07 %
République tchèque .....	51	4 863 032	1 444 589	3 418 443	1,83 %	1,74 % <sup>(*)</sup>
Hongrie .....	58	3 182 707	900 955	2 281 752	1,20 %	1,03 % <sup>(*)</sup>
Irlande .....	59	2 709 931	623 703	2 086 228	1,02 %	0,95 %
Slovaquie .....	30	1 259 639	273 000	986 639	0,47 %	0,47 % <sup>(*)</sup>
Slovénie .....	29	1 312 804	322 573	990 231	0,49 %	0,51 % <sup>(*)</sup>
Lituanie .....	17	304 682	146 342	158 340	0,11 %	0,13 % <sup>(*)</sup>
Luxembourg .....	35	698 073	183 750	514 323	0,26 %	0,28 %
Chypre .....	23	1 080 905	535 000	545 905	0,41 %	0,35 % <sup>(*)</sup>
Lettonie .....	17	301 641	97 205	204 436	0,11 %	0,13 % <sup>(*)</sup>
Estonie .....	14	265 654	77 000	188 654	0,10 %	0,08 % <sup>(*)</sup>
Malte .....	3	6 357	0	6 357	0,00 %	0,01 % <sup>(*)</sup>
Prêts assimilés <sup>(**)</sup> .....	30	2 187 276	473 544	1 713 732	0,82 %	0,72 %
<b>Total</b>	<b>4 140</b>	<b>244 132 958</b>	<b>33 239 560</b>	<b>210 893 398</b>	<b>91,84 %</b>	<b>91,74 %</b>

(\*) Pays qui, en 2003, étaient classés parmi les pays adhérents.

(\*\*) Les prêts accordés en vertu du deuxième alinéa de l'article 18 (1) des statuts pour les projets localisés en dehors du territoire des pays de l'Union et présentant un intérêt pour cette dernière sont assimilés à des prêts à l'intérieur de celle-ci.

## U.2 Prêts pour investissements à l'extérieur de l'Union

### U.2.1. Pays ACP et PTOM

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2004	% exercice 2003
Maurice .....	13	135 726	84 416	51 310		
Namibie.....	10	126 257	5 000	121 257		
Mozambique.....	6	102 392	10 000	92 392		
Kenya .....	8	95 892	11 337	84 555		
République dominicaine.....	6	93 746	80 000	13 746		
Régional – Afrique.....	3	84 697	33 000	51 697		
Jamaïque .....	9	65 572	0	65 572		
Ensemble des pays ACP .....	3	56 051	0	56 051		
Barbade.....	5	53 263	1 500	51 763		
Swaziland.....	3	52 460	36 000	16 460		
Lesotho .....	3	51 561	0	51 561		
Botswana .....	7	50 694	12 500	38 194		
Régional – Afrique centrale.....	1	50 509	44 636	5 873		
Ghana.....	4	46 668	3 966	42 702		
Sénégal .....	1	46 000	0	46 000		
Régional – Afrique de l'Ouest.....	2	40 849	25 000	15 849		
Zimbabwe .....	7	35 257	0	35 257		
Mauritanie .....	3	33 796	0	33 796		
Trinidad-et-Tobago.....	4	32 922	0	32 922		
Cap-Vert .....	1	20 000	0	20 000		
Cameroun.....	1	18 189	0	18 189		
Bahamas .....	2	17 717	0	17 717		
Côte-d'Ivoire .....	4	14 218	0	14 218		
Gabon .....	2	11 111	0	11 111		
Saint-Vincent et Grenadines.....	3	10 891	8 300	2 591		
Sainte-Lucie.....	4	10 554	5 000	5 554		
Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	3	9 820	0	9 820		
Nigeria.....	1	8 919	0	8 919		
Régional – Caraïbes.....	1	7 657	0	7 657		
Îles Fidji.....	1	6 000	6 000	0		
Polynésie française.....	2	5 733	0	5 733		
Malawi.....	4	5 019	0	5 019		
Îles vierges britanniques.....	3	3 774	0	3 774		
Guinée.....	1	3 713	0	3 713		
Ouganda.....	1	3 234	0	3 234		
Tchad .....	1	3 136	0	3 136		
Nouvelle Calédonie et dép.....	2	2 422	0	2 422		
Suriname.....	1	1 990	0	1 990		
Ensemble des PTOM.....	1	1 989	0	1 989		
Grenade .....	1	1 887	0	1 887		
Îles Caïman.....	2	1 813	0	1 813		
Îles Falkland (Malvinas).....	2	1 651	0	1 651		
Belize .....	1	1 193	0	1 193		
Tonga .....	2	1 105	0	1 105		
Antilles néerlandaises.....	1	124	0	124		
<b>Sous-total</b>	<b>146</b>	<b>1 428 171</b>	<b>366 655</b>	<b>1 061 516</b>	<b>0,54%</b>	<b>0,64%</b>

### U.2.2. Afrique du Sud

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2004	% exercice 2003
<b>Sous-total</b>	<b>28</b>	<b>940 675</b>	<b>254 612</b>	<b>686 063</b>	<b>0,35 %</b>	<b>0,37 %</b>

### U.2.3. Pays du Partenariat euro-méditerranéen et Balkans

Turquie .....	35	3 114 146	1 207 293	1 906 853		
Égypte .....	34	1 986 464	1 108 757	877 707		
Tunisie .....	50	1 792 698	867 159	925 539		
Maroc .....	40	1 655 672	739 500	916 172		
Algérie .....	35	1 499 049	550 164	948 885		
Serbie-et-Monténégro .....	23	766 247	526 667	239 580		
Croatie .....	16	670 172	486 530	183 642		
Syrie .....	7	592 564	448 120	144 444		
Liban .....	15	484 009	225 032	258 977		
Jordanie .....	23	395 711	165 897	229 814		
Albanie .....	8	187 493	124 000	63 493		
Bosnie-et-Herzégovine .....	4	183 844	99 152	84 692		
ARYM .....	7	170 623	61 794	108 829		
Gaza-Cisjordanie .....	8	144 006	106 270	37 736		
Israël .....	3	31 475	0	31 475		
<b>Sous-total</b>	<b>308</b>	<b>13 674 173</b>	<b>6 716 335</b>	<b>6 957 838</b>	<b>5,14 %</b>	<b>4,85 %</b>

### U.2.4. Fédération de Russie

	1	25 000	14 000	11 000		
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>25 000</b>	<b>14 000</b>	<b>11 000</b>	<b>0,01 %</b>	<b>0,01 %</b>

### U.2.5. Pays adhérents et en voie d'adhésion

Roumanie .....	45	2 803 498	1 263 710	1 539 788		
Bulgarie .....	25	800 286	502 782	297 504		
<b>Sous-total</b>	<b>70</b>	<b>3 603 784</b>	<b>1 766 492</b>	<b>1 837 292</b>	<b>1,36 %</b>	<b>1,49 %</b>

### U.2.6. Pays d'Amérique latine et d'Asie

Localisation des projets	Nombre de prêts	Total des prêts accordés	Partie non décaissée	Partie décaissée	% du total 2004	% exercice 2003
Brésil .....	24	668 814	162 475	506 339		
Argentine .....	8	203 467	11 313	192 154		
Philippines .....	6	184 539	66 832	117 707		
Indonésie .....	4	161 881	48 794	113 087		
Mexique .....	3	130 176	92 521	37 655		
Chine .....	3	99 425	29 681	69 744		
Panama .....	3	95 949	4 881	91 068		
Régional – Amérique centrale .....	3	79 514	59 037	20 477		
Pakistan .....	3	73 494	18 528	54 966		
Inde .....	2	72 300	50 000	22 300		
Pérou .....	2	50 998	0	50 998		
Vietnam .....	1	44 278	0	44 278		
Thaïlande .....	1	40 803	0	40 803		
Sri-Lanka .....	1	38 013	15 000	23 013		
Bangladesh .....	1	31 999	21 721	10 278		
Costa Rica .....	1	25 671	0	25 671		
Régional – Pacte andin .....	1	22 108	0	22 108		
Uruguay .....	1	4 833	0	4 833		
<b>Sous-total</b>	<b>68</b>	<b>2 028 262</b>	<b>580 783</b>	<b>1 447 479</b>	<b>0,76 %</b>	<b>0,90 %</b>
<b>Total</b>	<b>621</b>	<b>21 700 065</b>	<b>9 698 877</b>	<b>12 001 188</b>	<b>8,16 %<sup>(1)</sup></b>	<b>8,26 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 761</b>	<b>265 833 023<sup>(2)</sup></b>	<b>42 938 437</b>	<b>222 894 586</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

<sup>(1)</sup> 7,95% hors Mécanisme préadhésion.

<sup>(2)</sup> y compris prêts titrisés (notes B et D.1).

### Note V – Information sectorielle

La Banque considère que l'activité de prêt constitue son principal métier: son organisation et l'ensemble de ses systèmes de gestion sont conçus aux fins de cette activité.

Par conséquent, les critères de segmentation ont été définis comme suit:

- critère primaire: le prêt en tant que produit;
- critère secondaire: sa distribution géographique.

Dès lors, les informations à fournir sur la segmentation géographique se trouvent dans les notes suivantes:

- les intérêts et produits assimilés par marché géographique (note N);
- les prêts par pays de localisation des projets (note U);
- les actifs corporels et incorporels par pays de localisation de ceux-ci (note F).

### Note W – Taux de conversion

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 étaient les suivants:

**31.12.2004 31.12.2003**

#### MONNAIES DES ÉTATS MEMBRES HORS EURO:

Livre sterling	0,70505	0,704800
Couronne danoise	7,43880	7,4450
Couronne suédoise	9,02060	9,0800
Livre chypriote	0,58000	0,58637
Couronne tchèque	30,464	32,410
Couronne estonienne	15,6466	15,6466
Forint hongrois	245,97	262,50
Litas lituanien	3,4528	3,4524
Lats letton	0,6979	0,6725
Lire maltaise	0,4343	0,4317
Zloty polonais	4,0845	4,7019
Tolar slovène	239,76	236,70
Couronne slovaque	38,745	41,170

### MONNAIES NON COMMUNAUTAIRES:

Dollar des États-Unis	1,3621	1,2630
Franc suisse	1,5429	1,5579
Yen japonais	139,65	135,05
Dollar canadien	1,6416	1,6234
Dollar australien	1,7459	1,6802
Franc CFA	655,957	655,957
Dollar de Hong Kong	10,5881	9,8049
Dollar néo-zélandais	1,8871	1,9244
Rand sud-africain	7,6897	8,3276

### Note X – Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir (en milliers d'euros)

Comme il est indiqué au point «Capitaux propres et affectation du résultat», le capital souscrit est passé de 150 000 000 000 EUR à 163 653 737 000 EUR au 1<sup>er</sup> mai 2004.

En conséquence de l'augmentation du capital souscrit, le montant total à verser par les dix nouveaux États membres et par l'Espagne au titre du capital et des réserves, soit 2 407 966 159 EUR (dont 682 686 850 EUR pour le capital et 1 725 279 309 EUR pour les réserves), a été réparti en huit versements constants, comme suit: 30 septembre 2004, 30 septembre 2005, 30 septembre 2006, 31 mars 2007, 30 septembre 2007, 31 mars 2008, 30 septembre 2008 et 31 mars 2009.

Le versement du 30 septembre 2004 a été réglé en totalité. À noter qu'au 31 décembre 2004, la Lettonie avait déjà effectué le versement du 30 septembre 2005 pour un montant de 3 358 215 EUR.

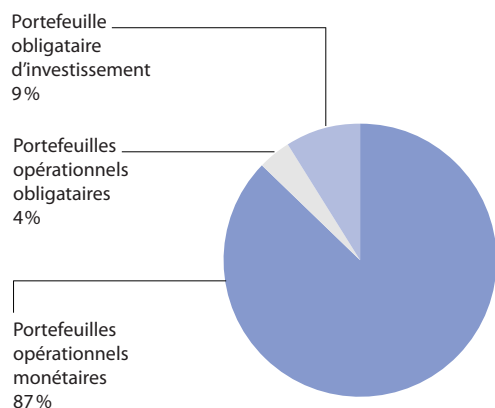
Le montant net à recevoir des États membres est porté au bilan comme suit à la rubrique «Fraction appelée mais non versée du capital souscrit et des réserves à recevoir»:

En milliers d'EUR :

Fraction appelée mais non versée des réserves à recevoir:	1 507 213
Fraction appelée mais non versée du capital souscrit:	596 399
	<b>2 103 612</b>

# Gestion des liquidités

Au 31 décembre 2004, la liquidité nette globale de la Banque s'élevait à 22,7 milliards d'EUR, soit 42 % des flux financiers prévisionnels nets des douze prochains mois, contre un seuil minimum fixé à 25 %. Les actifs monétaires bruts s'élevaient à 25,1 milliards d'EUR (19 milliards d'EUR nets des engagements à court terme). Ces actifs se répartissaient entre 12 monnaies dont quatre des nouveaux membres de l'Union européenne. Les actifs obligataires s'élevaient à 3,7 milliards d'EUR. En 2004, la part des monnaies de l'Union européenne dans le total des liquidités gérées s'est élevée à 75 %. Le niveau de liquidité nette globale de la Banque a été maintenu tout le long de l'année au-dessus du seuil minimum du ratio de liquidité fixé à 25 % des futurs besoins financiers nets annuels. Les avoirs en trésorerie étaient ventilés comme suit:



- Le compartiment **portefeuilles opérationnels monétaires** est constitué de trois sous-portefeuilles, à savoir un portefeuille monétaire multidevise à référence un mois et deux autres portefeuilles à référence trois mois, libellés uniquement en euro, en livre sterling et en dollar des États-Unis. Constituant la première ligne de liquidité, ces trois portefeuilles regroupent en fait la majeure partie des liquidités, soit 87 % du total, dont plus de la moitié en euro.

Ce compartiment, essentiellement investi à court terme, est constitué de produits d'emprunts en attente de décaissements et de cash-flow excédentaires. Il a pour objectif principal de couvrir, à tout moment, les besoins de liquidité courants de la Banque, c'est-à-dire les décaissements sur prêts, le service de la dette et les dépenses administratives, tout en assurant une rémunération mesurée par rapport aux taux de référence du marché (1 et 3 mois). Cette première ligne de liquidité, rapidement mobilisable, est composée d'instruments liquides de courte et moyenne durées placés auprès de contreparties de premier ordre, sélectionnés en fonction de leur note, ou émis par des emprunteurs de signature à faible risque de crédit. La durée des actifs de ce compartiment s'établit à 0,10 an.

- Le compartiment **portefeuilles opérationnels obligataires** a pour objectif de contribuer à améliorer le rendement des placements de la Trésorerie dont la majeure partie reste investie dans les portefeuilles monétaires. Il se subdivise en deux sous-portefeuilles: le premier, dit de «Credit Spread», est investi dans des instruments à taux flottant principalement notés AAA; le deuxième, dit d'obligations à taux fixe, investit dans des titres d'État d'une durée allant de 1 à 3 ans. Ce portefeuille s'élève à 1,2 milliard d'EUR.

- Le compartiment **portefeuille obligataire d'investissement** (2,5 milliards d'EUR) est un portefeuille à long terme que la Banque utilise pour investir une partie de ses capitaux propres dans des obligations émises par les États membres de l'UE et par d'autres institutions publiques de premier ordre, assortis d'une note AA1 ou AAA. La durée de ce compartiment est de 5,2 ans. L'ensemble des portefeuilles obligataires constitue la deuxième ligne de liquidité.

Le programme global de papier commercial, d'un montant maximum de 10 milliards d'EUR, constitue l'un des principaux instruments de la gestion des liquidités, sa structure globale permettant à la Banque d'assurer à tout moment et, pour des montants importants, un relais à court terme dans ses besoins de financement. L'émission de papier commercial des deux côtés de l'Atlantique en ECP et en US CP dans une gamme complète de monnaies offre aux investisseurs un produit de placement à court terme performant, en conformité avec la stratégie de la Banque. Ainsi, en 2004, des efforts ont été entrepris pour renforcer la position de la BEI aux États-Unis en vue d'une plus large distribution de ses billets à court terme. Durant l'année 2004, les encours moyens du programme étaient de l'ordre de 5,5 milliards d'EUR.

# Résultats de la gestion des liquidités

La gestion des liquidités a permis de dégager un revenu d'intérêt brut de 891 millions d'EUR en 2004 (revenu net de 788 millions d'EUR), ce qui correspond à un rendement global moyen des liquidités brutes de 2,65 %.

Les placements réalisés au titre des **portefeuilles opérationnels monétaires** ont permis de dégager 743 millions d'EUR d'intérêts pour une moyenne de capitaux investis de 30 milliards d'EUR, soit un taux de rendement moyen de 2,47 %.

Les **portefeuilles opérationnels obligataires** ont généré un revenu d'intérêt de 31 millions d'EUR pour une moyenne annualisée de capitaux investis de 1,1 milliard d'EUR, ce qui correspond à un rendement moyen de 2,77 %; cela traduit principalement le resserrement des niveaux de «Credit Spread» au cours de l'exercice 2004.

Le **portefeuille obligataire d'investissement** a dégagé un revenu d'intérêt de 118 millions d'EUR au total pour une moyenne de capitaux investis de 2,5 milliards d'EUR. Son rendement global s'est établi à 4,68 % en 2004, contre 5,43 % en 2003. La faible baisse du rendement par rapport à l'exercice précédent s'explique par le réinvestissement d'environ 13 % des titres arrivant à échéance au cours de l'année 2004 à des taux moins élevés que ceux auxquels ces titres avaient été placés. La valeur de marché de ce portefeuille au 31 décembre 2004 s'élevait à **2 672** millions d'EUR pour une valeur d'acquisition en portefeuille de **2 513** millions d'EUR.

	(en millions d'EUR)	
	2004	2003
<b>Total des liquidités brutes</b>		
Revenu total	891	633
Capitaux moyens	33 646	24 473
Rendement moyen	2,65 %	2,59 %
<i>dont portefeuille opérationnel monétaire</i>		
Revenu total	743	463
Capitaux moyens	30 016	20 867
Rendement moyen	2,47 %	2,22 %
Duration	0,09 an	0,19 an
<i>dont portefeuille opérationnel obligataire</i>		
Revenu total	31	34
Capitaux moyens	1 114	1 094
Rendement moyen	2,77 %	3,07 %
Duration	0,83 an	0,78 an
<i>dont portefeuille obligataire d'investissement</i>		
Revenu total	118	136
Capitaux moyens	2 517	2 512
Rendement moyen	4,68 %	5,43 %
Duration	5,25 ans	5,15 ans

# Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers de la Banque européenne d'investissement mentionnés ci-après pour l'exercice clos le 31 décembre 2004. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers mentionnés ci-après donnent, en conformité avec les principes généraux des directives de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, une image fidèle de la situation financière de la Banque européenne d'investissement au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de ses opérations et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette date.

Les états financiers qui ont servi de base à l'expression de notre opinion sont les suivants:

- Bilan
- Situation de la section spéciale
- Compte de profits et pertes
- Capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice
- État des souscriptions au capital de la Banque
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux états financiers.

ERNST & YOUNG  
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

Luxembourg, le 3 mars 2005



# Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

## Déclaration du Comité de vérification

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, ayant rencontré régulièrement le chef de l'Audit interne et discuté avec lui les rapports d'audit interne pertinents, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 3 mars 2005,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger,

confirme que les activités de la Banque sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi,

qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Banque et que, à cet effet, il a vérifié que les opérations de la Banque ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur;

confirme que les états financiers, composés du bilan, de la situation de la section spéciale, du compte de profits et pertes, des capitaux propres et de l'affectation du résultat de l'exercice, de l'état des souscriptions au capital, du tableau des flux de trésorerie ainsi que de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2004, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 3 mars 2005

Le Comité de vérification



M. COLAS



M. HARALABIDIS



R. POVEDA ANADÓN



Facilité d'investissement

## États financiers

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

<i>ACTIF</i>	<b>Au 31.12.2004</b>	<i>Premier exercice comptable clos le 31.12.2003</i>
<b>Prêts et avances aux établissements de crédit</b> .....		
Autres prêts et avances (Note D) .....	11 790	67 473
Prêts (Note E) .....	7 804	-
<b>Prêts et avances à la clientèle</b>		
Prêts (Note E) .....	78 664	-
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b> (Note C) .....	11 787	3 693
<b>Contribution des États membres de la Facilité, fraction appelée mais non versée</b> (Note G) .....	60 000	133 487
<b>Autres éléments de l'actif</b> .....		
Ajustement contrats d'échange de monnaies .....	139	-
<b>Compte de régularisation</b> (Note F) .....	318	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....	<b>170 502</b>	<b>204 653</b>

<i>PASSIF</i>	<b>31.12.2004</b>	<i>31.12.2003</i>
<b>Fraction appelée de la contribution des États membres de la Facilité</b> (Note G)	165 000	205 000
<b>Réserves</b>		
Perte reportée	(347)	-
<b>Compte de régularisation</b> (Note F)	1	-
<b>Résultat de l'exercice/de la période comptable</b>	5 848	(347)
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>170 502</b>	<b>204 653</b>

### POSTES HORS BILAN

	<b>31.12.2004</b>	<i>31.12.2003</i>
<b>Engagements</b>		
- Prêts non décaissés (Note E) . établissements de crédit .....	186 884	40 000
. clientèle .....	102 812	44 100
- Engagements non décaissés au titre de prises de participations . Investissements dans des sociétés de capital-risque	52 285	52 010
. Investissements dans d'autres entreprises	4 600	-
<b>Garanties sur prêts accordés par des tiers</b>		
Tirées .....	-	-
Non tirées .....	25 000	-
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à payer</b> .....	5 873	-
<b>Valeur nominale des contrats d'échange de monnaies à recevoir</b> .....	6 012	-

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice clos le 31 décembre 2004

	<b>Exercice clos le 31.12.2004</b>	<i>Premier exercice comptable clos le 31.12.2003</i>
Intérêts et produits assimilés (Note H) .....	1 780	-
Commission (Note I) .....	5 048	-
Résultat sur opérations financières (Note J) .....	(980)	(347)
<b>Résultat de l'exercice/de la période comptable</b>	<b>5 848</b>	<b>(347)</b>

Les notes entre parenthèses renvoient à l'annexe aux états financiers.

## FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

### Note A – Généralités

La Facilité d'investissement (la «Facilité») a été établie en vertu de l'Accord de Cotonou (l'«Accord») sur la coopération et l'aide au développement qui a été négocié entre le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique («les États ACP»), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres au 23 juin 2000, d'autre part.

La Facilité est gérée par la Banque européenne d'investissement («la BEI» ou «la Banque»). Aux termes de l'Accord, un montant maximum de 2 200 millions d'EUR pour les ACP et de 20 millions d'EUR pour les PTOM (conformément à la décision du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne) peut être affecté au financement de la Facilité. Dans le cadre de l'Accord, la BEI gère aussi des prêts accordés sur ses ressources propres. L'ensemble des autres ressources et instruments financiers prévus à l'Accord sont administrés par la Commission européenne.

Les présents états financiers ne portent que sur les opérations de la Facilité. Par une décision du Conseil en date du 8 avril 2003, les États membres ont accepté de couvrir l'intégralité des coûts encourus par la Banque au titre de la gestion de la Facilité pendant les cinq premières années du 9ème Fonds européen de développement. Ces coûts ne figurent donc pas dans les présents états financiers.

Conformément aux principes de la Facilité et au Règlement financier applicable au 9ème Fonds européen de développement, les fonds reçus par la BEI pour le compte de la Facilité sont portés au crédit d'un compte séparé. Les intérêts sur ces dépôts placés par la Facilité auprès de la BEI ne sont pas comptabilisés par la Facilité, car ils sont payables directement à la Commission européenne.

Les rentrées financières, qu'il s'agisse de remboursements de principal, de paiements d'intérêts ou de commissions au titre d'opérations financières, et les intérêts sur ces rentrées sont comptabilisés par la Facilité.

### Note B – Principes comptables essentiels

#### B.1. Normes comptables

Les présents états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986 (modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001) concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers (la «directive»).

#### B.2. Bases de conversion

Les comptes de la Facilité sont libellés en euros.

Aux fins de la présentation des états financiers, les éléments d'actif et de passif ainsi que les postes hors bilan libellés en devises sont convertis en euros sur la base des taux de change au comptant en vigueur à la date du bilan.

Les comptes de profits et pertes sont convertis en euros mensuellement sur la base des taux de conversion de fin de mois.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont portés au compte de profits et pertes.

#### B.3. Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés sur la base de la date de règlement.

### Note C – Actions et autres titres à revenu variable (en milliers d'euros)

	Prix d'achat en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Ajustements de change	Prix d'achat en fin d'exercice	Corrections de valeur cumulées en fin d'exercice	Report en fin d'exercice
Investissements dans des sociétés de capital-risque	3 693	4 495	-	(574)	7 614	-	7 614
Investissements dans d'autres entreprises (*)	-	4 173	-	-	4 173	-	4 173
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>3 693</b>	<b>8 668</b>	<b>-</b>	<b>(574)</b>	<b>11 787</b>	<b>-</b>	<b>11 787</b>

(\*) Ce poste comprend 17 361 104 actions ordinaires de Kenmare Resources Plc reçues à titre de commission sur un prêt subordonné accordé à Moma Titanium Minerals (voir note I). La valeur initiale de ces actions (4 166 665 EUR) s'établit sur la base du prix de l'action coté en euros à la date du transfert de propriété.

### B.4. Actions et autres titres à revenu variable

#### B.4.1. Investissements dans des sociétés de capital-risque

Les investissements dans des sociétés de capital-risque représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Facilité; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial.

Sur la base des rapports fournis par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les investissements de capital-risque sont évalués ligne par ligne sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes: coût d'acquisition ou valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut toute plus-value latente attribuable pouvant exister dans ce portefeuille.

On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui figure dans le rapport le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par la Facilité, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur de la part à la même date telle que calculée par le gestionnaire de fonds concerné. Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la dernière VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable.

Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives liées à des fonds de capital-risque ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan ne sont pas prises en compte dans le calcul de la VNI attribuable.

#### B.4.2. Investissements dans d'autres entreprises

Les investissements dans d'autres entreprises représentent des actions et autres titres à revenu variable acquis pour de longues durées dans le cours normal des activités de la Facilité; ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial.

Ces investissements sont réévalués ligne par ligne sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes: coût d'acquisition ou valeur de marché, ce qui exclut toute plus-value latente attribuable pouvant exister dans ce portefeuille.

### B.5. Provisions

Étant donné que les décaissements de prêts à la clientèle et les investissements ont été effectués essentiellement au cours des douze derniers mois, aucun besoin significatif de provisionnement pour perte de valeur sur ces postes au 31 décembre 2004 n'a été identifié.

### B.6. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 29 octobre 2004 instituant une Constitution pour l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens des Institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

### B.7. Contrats d'échange

Dans le cours normal de ses activités, la Facilité peut conclure des contrats d'échange à des fins de couverture pour des opérations de prêt spécifiques dans des monnaies autres que l'euro, de manière à compenser tout gain ou perte résultant de fluctuations des taux de change.

Le résultat net sur opérations de couverture est comptabilisé dans les profits et pertes.

**Note D – Prêts et avances sur les établissements de crédit – Autres prêts et avances** (en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2004, les autres prêts et avances sur les établissements de crédit étaient les suivantes:

	À moins de 3 mois	
	2004	2003
<b>Dépôts à terme – Contributions des États membres</b>		
Banque européenne d'investissement (*)	9 336	67 473
<b>Dépôts à terme – Rentrées de la Facilité</b>		
Banque européenne d'investissement (*)	2 454	-
	<b>11 790</b>	<b>67 473</b>

(\*) Conformément aux principes de la Facilité et au Règlement financier applicable au 9<sup>ème</sup> Fonds européen de développement, les fonds reçus par la BEI pour le compte de la Facilité sont portés au crédit d'un compte séparé. Les intérêts afférents à ces dépôts ne sont pas comptabilisés par la Facilité mais sont payables par la BEI à la Commission européenne.

Les rentrées et les intérêts calculés sur ces rentrées appartiennent à la Facilité.

**Note E – État résumé des prêts** (en milliers d'euros)

	à des établissements de crédit en tant qu'intermédiaires	directement aux bénéficiaires finals <sup>(2)</sup>	31.12.2004	31.12.2003
Total des prêts accordés <sup>(1)</sup>				
Partie décaissée	7 804	78 664	86 468	-
Prêts non décaissés	186 884	102 812	289 696	84 100
<b>Total des prêts accordés</b>	<b>194 688</b>	<b>181 476</b>	<b>376 164</b>	<b>84 100</b>

(1) Le total des prêts accordés englobe la partie décaissée des prêts accordés et celle qui reste à décaisser.

(2) Dont 114 372 333 EUR de prêts subordonnés, répartis comme suit:

- décaissés	66 890 317
- non décaissés	47 482 016
	<u>114 372 333</u>

**Note F – Comptes de régularisation actif-passif** (en milliers d'euros)

	31.12.2004	31.12.2003
<b>Compte de régularisation - actif</b>		
Intérêts et commissions à recevoir	318	-
	<u>318</u>	-
<b>Compte de régularisation - passif</b>		
Intérêts et commissions à payer <sup>(*)</sup>	1	-
	<u>1</u>	-

(\*) Intérêts nets à payer sur contrat d'échange

**Note G – Contribution des États membres de la Facilité** (en euros)

La fraction appelée de la contribution des États membres de la Facilité d'investissement s'élève à 165 millions d'EUR, dont 105 millions d'EUR ont été versés.

En 2004, une contribution antérieure d'un montant de 100 millions d'EUR, appelée mais non versée au 31 décembre 2003, a été annulée rétroactivement à la demande des États membres participant au 9<sup>ème</sup> Fonds européen de développement.

L'état de la contribution des États membres de la Facilité au 31 décembre 2004 est le suivant:

États membres	Total	Non versé	Versé
Autriche	4 372 500	1 590 000	2 782 500
Belgique	6 468 000	2 352 000	4 116 000
Danemark	3 531 000	1 284 000	2 247 000
Finlande	2 442 000	888 000	1 554 000
France	40 095 000	14 580 000	25 515 000
Allemagne	38 544 000	14 016 000	24 528 000
Grèce	2 062 500	750 000	1 312 500
Irlande	1 023 000	372 000	651 000
Italie	20 691 000	7 524 000	13 167 000
Luxembourg	478 500	174 000	304 500
Pays-Bas	8 613 000	3 132 000	5 481 000
Portugal	1 600 500	582 000	1 018 500
Espagne	9 636 000	3 504 000	6 132 000
Suède	4 504 500	1 638 000	2 866 500
Royaume-Uni	20 938 500	7 614 000	13 324 500
<b>TOTAL</b>	<b>165 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>105 000 000</b>

**Note H – Intérêts et produits assimilés** (en euros)

	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
Intérêts sur dépôts	6 406	-
Intérêts sur prêts	1 774 067	-
	<b>1 780 473</b>	-

**Note I – Commission** (en euros)

La Facilité a reçu une commission d'un montant de 5 047 610 EUR, dont 4 166 665 EUR représentés par 17 361 104 actions de Kenmare Resources Plc reçues à titre de commission en nature (voir note C).

**Note J – Résultat sur opérations financières** (en euros)

Des fonds investis dans des opérations de capital-risque et dans des prêts ont été décaissés et sont libellés dans des monnaies autres que l'EUR; la perte de change enregistrée résulte de la dépréciation de ces monnaies par rapport à l'EUR entre la date du décaissement et la clôture de l'exercice (voir note B.2.).

En 2004, la Facilité a conclu un contrat d'échange destiné à couvrir une position en USD. Le gain net sur opérations de couverture représente la réévaluation de positions d'échange au 31.12.2004.

Au 31 décembre, le résultat sur opérations financières se décomposait comme suit:

	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
Gain net sur opérations de couverture	139 063	-
Perte nette résultant de variations des taux de change	(1 119 084)	(346 782)
Autres opérations financières	(68)	-
	<b>(980 089)</b>	<b>(346 782)</b>

# Rapport du réviseur d'entreprises

Au Président du Comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
Luxembourg

Nous avons contrôlé les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, qui accompagnent le présent rapport. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement. Notre responsabilité est, sur la base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers donnent, en conformité avec les principes généraux de la directive de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice comptable se terminant à cette date.

ERNST & YOUNG  
Société Anonyme



Kenneth A. HAY

*Luxembourg, le 3 mars 2005*



# Le Comité de vérification

Le Comité de vérification fait rapport au Conseil des gouverneurs qui, avant d'approuver le Rapport annuel et les états financiers de l'exercice écoulé, a pris connaissance de la déclaration ci-après.

## Déclaration du Comité de vérification<sup>6</sup>

Le Comité institué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné Ernst & Young comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports, et noté qu'ils ont émis un avis sans réserve sur les états financiers,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne,

et

- vu les états financiers pour la période close le 31 décembre 2004, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration à sa réunion du 3 mars 2005,
- considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
- vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

pour autant qu'il sache et puisse en juger:

confirme que les activités de la Facilité d'investissement sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi;

qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres de la Facilité d'investissement et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations de la Facilité d'investissement ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur;

confirme que les états financiers, composés du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux états financiers, donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2004, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.

*Luxembourg, le 3 mars 2005*

Le Comité de vérification



M. COLAS



M. HARALABIDIS



R. POVEDA ANADÓN

<sup>6</sup> L'Article 112 du Règlement financier applicable au 9<sup>ème</sup> Fonds européen de développement stipule que les opérations dont la Banque européenne d'investissement assure la gestion font l'objet des procédures de contrôle et de décharge prévues par les Statuts de la Banque pour l'ensemble de ses opérations. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration ci-dessus.



FEI

# États financiers

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en euros)

<i>ACTIF</i>	<i>Notes</i>	<b>2004</b>	<i>2003</i>
Liquidités bancaires et encaisse	3.1		
Comptes courants		<b>34 850 979</b>	24 123 231
Dépôts à terme		<b>51 500 000</b>	30 000 000
		<b>86 350 979</b>	54 123 231
 Titres de créance et autres titres à revenu fixe .....	 3.2, 3.4	 <b>458 819 917</b>	 478 934 830
 Actions et autres titres à revenu variable .....	 3.3, 3.4	 <b>70 355 318</b>	 59 870 013
 Immobilisations incorporelles.....	 3.4	 <b>1 393 078</b>	 993 975
 Actifs corporels et autres immobilisations .....	 3.4	 <b>4 575 816</b>	 4 714 086
 Autres éléments d'actif .....	 3.5	 <b>8 696 382</b>	 3 376 011
 Comptes de régularisation.....	 3.6	 <b>14 749 526</b>	 15 163 313
<b>Total de l'actif</b>		<b>644 941 016</b>	617 175 459

<i>PASSIF</i>	<i>Notes</i>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
Dettes diverses .....	4.1	<b>5 023 188</b>	1 758 283
Comptes de régularisation .....	4.2	<b>15 845 846</b>	16 006 738
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour garanties .....	4.3	<b>30 656 978</b>	27 454 593
Provisions pour pensions et obligations similaires .....	4.4	<b>4 644 296</b>	2 702 122
Autres provisions .....		<b>2 183 906</b>	1 976 360
		<b>37 485 180</b>	32 133 075
Capital .....	4.5		
souscrit .....		<b>2 000 000 000</b>	2 000 000 000
non appelé .....		<b>- 1 600 000 000</b>	- 1 600 000 000
		<b>400 000 000</b>	400 000 000
Primes d'émission d'actions .....		<b>12 770 142</b>	12 770 142
Réserve statutaire .....	4.6	<b>62 314 590</b>	58 367 050
Bénéfice reporté .....	4.6	<b>84 298 631</b>	76 402 471
Résultat de l'exercice .....	4.6	<b>27 203 439</b>	19 737 700
<b>Total du passif</b>		<b>644 941 016</b>	617 175 459

## POSTES HORS BILAN

Garanties émises .....	5.1		
tirées .....		<b>2 912 062 998</b>	2 768 008 277
non tirées .....		<b>131 039 293</b>	204 503 824
		<b>3 043 102 291</b>	2 972 512 101
Engagements .....	5.3	<b>104 212 743</b>	82 747 480
Actifs détenus pour le compte de tiers .....	5.4	<b>250 617 974</b>	227 920 889
Opérations fiduciaires .....	5.5	<b>7 474 830 878</b>	6 714 836 258
	5.6	<b>10 872 763 886</b>	9 998 016 728

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

de l'exercice clos le 31 décembre 2004 (en euros)

	Notes	2004	2003
Intérêts et produits assimilés nets	6.1	<b>22 256 429</b>	22 451 050
Revenus d'opérations sur titres			
Revenus d'investissements dans des fonds de capital-risque		<b>890 120</b>	126 868
Revenus de commissions	6.2	<b>28 565 954</b>	24 463 235
Perte nette sur opérations financières	6.3	<b>- 691 592</b>	- 1 632 761
Autres produits d'exploitation		<b>27 319</b>	221 713
Charges administratives générales:			
Frais de personnel:			
- salaires et traitements	6.4	<b>- 8 578 721</b>	- 6 704 911
- cotisations sociales			
dont: 647 533 EUR au titre des pensions (2003: 541 205 EUR)		<b>- 1 008 265</b>	- 810 554
		<b>- 9 586 986</b>	- 7 515 465
Autres charges administratives		<b>- 3 975 887</b>	- 3 369 950
		<b>- 13 562 873</b>	- 10 885 415
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels		<b>- 600 295</b>	- 348 031
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable	3.3	<b>- 5 392 432</b>	- 10 922 598
Provisions pour engagements	4.3	<b>- 4 289 191</b>	- 3 736 361
Résultat de l'exercice		<b>27 203 439</b>	19 737 700

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

au 31 décembre 2004 (en euros)

	<b>2004</b>	2003
<b>Flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation:</b>		
Résultat de l'exercice .....	27 203 439	19 737 700
Ajustements de valeur sur actifs corporels et incorporels .....	600 295	348 031
Ajustements de valeur sur actions et autres titres à revenu variable .....	5 482 482	12 496 651
Variation nette des provisions pour engagements .....	3 202 385	1 932 172
Variation des provisions pour pensions et obligations similaires .....	150 000	150 000
Résultat des activités d'exploitation .....	36 638 601	34 664 554
Variation autres éléments d'actif .....	- 5 320 371	- 2 729 426
Variation comptes de régularisation – actif .....	413 787	-680 546
Variation dettes et provisions diverses .....	3 472 450	- 1 483 406
Variation comptes de régularisation - passif .....	- 160 892	51 312
Variation des contributions pour pensions et obligations similaires .....	1 792 174	2 002 122
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation</b>	<b>36 835 749</b>	<b>31 824 610</b>
<b>Flux de trésorerie attribuables aux activités d'investissement</b>		
Variation immobilisations corporelles et incorporelles .....	- 861 128	- 1 115 960
Variation nette actions et autres titres à revenu variable .....	- 15 967 787	- 23 061 357
Variation nette titres de créance et autres titres à revenu fixe .....	20 114 913	27 780 058
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement</b>	<b>3 285 998</b>	<b>3 602 741</b>
<b>Flux de trésorerie attribuables aux activités de collecte de ressources</b>		
Dividendes versés .....	- 7 894 000	- 7 500 000
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de collecte de ressources</b>	<b>- 7 894 000</b>	<b>- 7 500 000</b>
	<b>2004</b>	2003
<b>État résumé de la trésorerie:</b>		
Liquidités bancaires et encaisse à l'ouverture de l'exercice .....	54 123 232	26 195 881
Flux de trésorerie nets attribuables aux:		
activités d'exploitation .....	36 835 749	31 824 610
activités d'investissement .....	3 285 998	3 602 741
activités de collecte de ressources .....	- 7 894 000	- 7 500 000
<b>Liquidités bancaires et encaisse à la clôture de l'exercice</b>	<b>86 350 979</b>	<b>54 123 232</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents comptes annuels.

# FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT

## NOTES D'ACCOMPAGNEMENT DES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004 (en euros)

### 1. Généralités

Le FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (ci-après «le Fonds») est une institution financière internationale qui a été créée le 14 juin 1994.

La mission première du Fonds est de contribuer, tout en assurant une rentabilité adéquate de ses fonds propres, à la réalisation des objectifs communautaires au travers des activités suivantes:

- l'octroi de garanties;
- l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations en capital;
- l'administration de ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties;
- des activités connexes.

Le Fonds est un partenariat dont les membres sont la Banque européenne d'investissement (ci-après «la BEI»), l'Union européenne représentée par la Commission des Communautés européennes (ci-après «la Commission»), et un groupe d'institutions financières des États membres de l'Union européenne et d'un pays en voie d'adhésion. Les membres du Fonds ne sont responsables des obligations de celui-ci qu'à concurrence de leur quote-part du capital souscrit non versé.

L'exercice financier du Fonds court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Comme il est précisé à la note 4.5, la BEI détient la majorité des parts du capital du FEI. Le Fonds est par conséquent inclus dans les comptes consolidés du groupe BEI. Pour obtenir ces comptes consolidés, prière de s'adresser au siège de la BEI, 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg.

### 2. Principes comptables et présentation des comptes annuels

#### 2.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels du FEI sont établis en conformité avec les principes généraux de la directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés européennes du 8 décembre 1986, telle que modifiée par la directive 2001/65/CE du 27 septembre 2001 (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005) concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la méthode du coût historique, selon les principes comptables exposés ci-dessous.

#### 2.2 Évaluation des soldes et transactions en devises

Le capital-actions du Fonds est libellé en euros (EUR) et les livres comptables sont tenus dans cette monnaie.

Les postes non monétaires libellés en devises, qui comprennent les «actifs incorporels» et les «actifs corporels et autres immobilisations», sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de la transaction (coût historique).

Les postes monétaires, qui comprennent tous les autres postes de l'actif, du passif et du hors bilan libellés dans une monnaie autre que l'euro, sont comptabilisés au taux de change à la clôture tel qu'indiqué par la Banque centrale européenne à la date de la clôture des comptes annuels.

Les produits et les charges en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les autres différences de change résultant de la conversion de postes monétaires sont inscrites au compte de profits et pertes de la période où elles sont constatées.

#### 2.3 Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe ont été classés et évalués comme suit:

- les obligations à taux variable dont l'échéance est supérieure à un an et les bons à taux fixe autres que le papier commercial sont inclus dans le «Portefeuille d'investissement» et évalués sur la base de la moins élevée des deux valeurs suivantes: le coût d'acquisition ou la valeur de marché, étalés linéairement dans les deux cas;
- les obligations à taux variable et le papier commercial dont l'échéance est inférieure à un an sont inclus dans le «Portefeuille court terme» et enregistrés à leur valeur nominale.

Les primes et les décotes sur la valeur des titres à l'échéance sont inscrites au compte de profits et pertes en tranches égales sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance. L'amortissement cumulé net des primes et décotes à partir de la date d'acquisition est inscrit au poste «Comptes de régularisation» à l'actif et au passif du bilan.

#### 2.4 Investissements dans des fonds de capital-risque

Les participations dans des fonds de capital-risque sont incluses dans le poste «Actions et autres titres à revenu variable». Elles sont acquises pour de longues durées dans le cours normal des activités du Fonds et figurent au bilan à leur coût d'acquisition initial.

Sur la base des évaluations fournies par les gestionnaires de fonds jusqu'à la date du bilan, les investissements de capital-risque sont enregistrés ligne par ligne à la moins élevée des deux valeurs suivantes: la valeur d'acquisition ou la valeur nette d'inventaire (VNI) attribuable, ce qui exclut du calcul toute plus-value latente attribuable au titre de ce portefeuille.

On détermine la valeur nette d'inventaire attribuable en rapportant à la VNI qui ressort du compte rendu le plus récent soit la quotité de capital de l'instrument sous-jacent détenue par le Fonds, soit, dans la mesure où elle est disponible, la valeur exacte de la participation du FEI à la même date telle que calculée par le gestionnaire concerné.

Pour l'évaluation finale, la VNI attribuable est ajustée en fonction des événements qui se sont produits entre la date de la VNI fournie et la date du bilan, dans la mesure où ils sont considérés comme ayant une incidence notable.

Les investissements dans des fonds de capital-risque ayant moins de deux ans d'existence à la date du bilan sont pris en compte selon ce principe. Les pertes latentes imputables uniquement à des charges administratives liées à ces fonds de création récente sont toutefois ignorées.

#### 2.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement de logiciels qui sont capitalisés sur la base de critères spécifiques tels que l'identifiabilité des dépenses ou l'existence d'un avantage futur pour le Fonds.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur prix d'achat (y compris les coûts de développement), diminué des ajustements de valeur cumulés qui sont calculés comme suit en vue de l'amortissement linéaire de ces actifs sur leur durée de vie utile prévue:

	Durée de vie utile
<b>Immobilisations incorporelles:</b>	
Logiciels .....	2 à 5 ans
Logiciels mis au point par les services .....	3 ans
<b>Immobilisations corporelles:</b>	
Immeubles .....	30 ans
Installations et matériel .....	3 à 10 ans
Matériel de bureau .....	3 à 5 ans
Matériel informatique et véhicules .....	3 ans

#### 2.6 Provisions pour garanties

Les provisions relatives aux garanties ont été calculées conformément à la méthode présentée dans le manuel sur les directives en matière de risques de crédit approuvé par le Conseil d'administration le 4 décembre 2001 et modifié par lui le 4 mai 2004.

Les besoins de dotation aux provisions générales sont ainsi évalués transaction par transaction, sur la base des notes de crédit.

À titre prospectif, pour les opérations signées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la provision est constituée sur les deux tiers de la durée de vie moyenne pondérée des garanties pour assurer une meilleure conformité avec le principe comptable de la juste valeur. Les opérations de garantie signées jusqu'au 31 décembre 2001 restent intégralement provisionnées.

En outre, lorsque cela a été jugé nécessaire, une provision spécifique a été constituée.



## 2.7 Provisions pour pensions et obligations similaires

Le régime de retraite principal du Fonds européen d'investissement est un régime à prestations définies alimenté par des cotisations et couvrant l'ensemble du personnel. Il a pris effet en mars 2003, remplaçant un régime de retraite à contributions définies. Toutes les cotisations du Fonds et des membres de son personnel sont transférées à la BEI qui en assure la gestion et les investit, conformément aux règles et principes qu'elle applique pour son propre régime de retraite. Les ressources transférées à ce titre à la BEI sont enregistrées à la rubrique «Autres éléments d'actif». Ces contributions annuelles sont accumulées et reconnues dans un compte de provision spécifique inscrit au passif du bilan du Fonds, de même que les intérêts annuels.

Les engagements en matière de prestations de retraite sont évalués périodiquement sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, l'objectif étant de s'assurer que la provision comptabilisée est correctement présentée. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire sont exposées à la note 4.4. Les écarts actuariels sont répartis sur la base de la durée moyenne estimée de service restant à accomplir par le personnel.

## 2.8 Garanties émises

Le montant des garanties émises représente l'engagement total, lequel désigne les tranches tirées et non tirées du principal des prêts sous-jacents ainsi que, le cas échéant, la valeur actualisée du flux des paiements d'intérêts futurs couverts par les garanties.

## 2.9 Intérêts et produits assimilés nets

Les produits d'intérêts et assimilés sont comptabilisés prorata temporis.

Les primes sur titres à revenu fixe qui sont amorties sur l'exercice, ainsi que les frais financiers et charges assimilées, sont déduits du montant brut des intérêts et produits assimilés.

## 2.10 Revenus de commissions

Les commissions préalables reçues pour le montage et l'octroi de garanties sont comptabilisées dès lors qu'une obligation légale a été contractée.

Les commissions de garanties reçues sont comptabilisées prorata temporis sur la durée de la garantie.

## 3. Précisions sur les postes d'actif

### 3.1 Liquidités bancaires et encaisse

La durée restant à courir sur les liquidités bancaires et l'encaisse se présente comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
À vue	34 850 979	24 123 231
À trois mois au maximum	51 500 000	30 000 000
	<u>86 350 979</u>	<u>54 123 231</u>

### 3.4 Variation des immobilisations

(en euros)

Rubriques	Valeur d'acquisition à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Ajustements de valeur cumulés à la clôture de l'exercice	Valeur comptable à la clôture de l'exercice
Titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus en tant qu'immobilisations (*)	428 434 830	38 938 600	(48 561 804)	418 811 626	6 791	418 818 417
Actions et autres titres à revenu variable	86 850 992	23 741 687	(7 773 900)	102 818 779	(32 463 461)	70 355 318
Immobilisations incorporelles	1 322 776	681 325	(13 788)	1 990 313	(597 235)	1 393 078
Actifs corporels et autres immobilisations dont:	6 402 404	193 591	0	6 595 995	(2 020 179)	4 575 816
a) Terrains et immeubles	5 161 380	0	0	5 161 380	(1 170 675)	3 990 705
b) Installations et matériel	329 497	27 973	0	357 470	(183 608)	173 862
c) Matériel de bureau	624 276	61 522	0	685 798	(367 968)	317 830
d) Matériel informatique	194 414	104 096	0	298 510	(213 855)	84 655
e) Véhicules	84 073	0	0	84 073	(84 073)	
f) Autres immobilisations	8 764	0	0	8 764		8 764
<b>Total</b>	<b>523 011 002</b>	<b>63 555 203</b>	<b>(56 349 492)</b>	<b>530 216 713</b>	<b>(35 074 084)</b>	<b>495 142 629</b>

(\*) Papier commercial exclu

## 3.2 Titres de créance et autres titres à revenu fixe

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe se décomposent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Portefeuille court terme	40 001 500	50 500 000
Portefeuille d'investissement	418 818 417	428 434 830
	<u>458 819 917</u>	<u>478 934 830</u>

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe détenus par le Fonds sont tous inscrits à une cote officielle.

Les titres de créance et autres titres à revenu fixe dont l'échéance est à moins d'un an se montent à 92 672 852 EUR.

La valeur de marché des titres de créance et autres titres à revenu fixe est de 477 680 034 EUR (2003: 496 055 085 EUR).

Le Fonds participe en tant que prêteur au programme de prêt et d'emprunt de titres organisé par Euroclear et Clearstream. La valeur de marché des titres prêtés se montait à la clôture de l'exercice à 58 220 EUR (2003: 42 676 EUR).

## 3.3 Actions et autres titres à revenu variable

Le poste «Actions et autres titres à revenu variable» comprend les investissements dans des fonds de capital-risque et se décompose comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Montant décaissé net (valeur d'acquisition)	102 818 779	86 850 992
Ajustements de valeur	- 30 580 365	- 25 187 933
Perte de change latente	- 1 883 096	- 1 793 046
Valeur comptable nette	<u>70 355 318</u>	<u>59 870 013</u>

Les investissements dans des fonds de capital-risque représentent des prises de participations dans leur capital et autres structures de financement connexes.

Les gains latents sur ces investissements, qui ne sont pas enregistrés dans les comptes, conformément à la méthode d'évaluation décrite à la note 2.4, se montent à 7 047 415 EUR (2003: 5 323 724 EUR).

Les pertes de change latentes provenant de la réévaluation des fonds de capital-risque aux taux de clôture de l'exercice se montent à 1 883 096 EUR (2003: gain latent de 1 793 046 EUR). Conformément à la politique de provisionnement du Fonds, ce montant est comptabilisé dans la perte de change de l'exercice.

### 3.5 Autres éléments d'actif

Suite à la mise en place d'un nouveau régime de retraite en 2003 (voir note 2.7), le poste «Autres éléments d'actif» comprend les actifs du fonds de pension transférés à la BEI et que celle-ci gère et investit pour le compte du Fonds. Les mouvements pour l'exercice se présentent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Contributions cumulées au régime de retraite	1 514 945	633 138
Rachats/ventes nets de droits à pension	1 953 074	1 294 358
Fonds pour risques sur régime de retraite	850 000	700 000
Régime complémentaire volontaire de prévoyance	263 820	217 326
Revenus d'intérêts au titre des pensions	326 277	74 208
Actifs relatifs aux pensions gérées par la BEI	4 908 116	2 919 030
Autres créances	3 788 266	456 981
	8 696 382	3 376 011

### 3.6 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (actif) se décomposent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Intérêts à recevoir sur titres de créance	10 423 692	10 698 842
Intérêts à recevoir sur dépôts à terme	53 920	7 230
Commissions de garantie et de gestion constatées d'avance	4 271 914	4 457 241
	14 749 526	15 163 313

## 4. Précisions sur les postes du passif

### 4.1 Dettes diverses

Les dettes se décomposent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Créanciers commerciaux et autres montants dus	3 410 119	1 475 677
Régime complémentaire volontaire de prévoyance (note 4.4)	259 070	217 326
Compte courant auprès de la BEI	1 353 999	65 280
	5 023 188	1 758 283

### 4.2 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (passif) se présentent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Produits reportés sur garanties émises	11 851 932	11 776 781
Prime amortie sur «Portefeuille d'investissement»	3 993 914	4 171 580
Produits à recevoir sur papier commercial	0	58 377
	15 845 846	16 006 738

Comme il est mentionné à la note 2.3, les décotes et primes sont comptabilisées en valeur nette. Les décotes se montent à 3 352 891 EUR (2003: 2 790 130 EUR) et les primes à 7 346 805 EUR (2003: 6 961 710 EUR). Le montant total des décotes et des primes à étaler sur le reste de la durée de ces titres était respectivement de 2 730 027 EUR (2003: 3 207 587 EUR) et de 6 116 848 EUR (2003: 6 478 701 EUR).

### 4.3 Provisions pour engagements

Les mouvements relatifs aux provisions pour pertes éventuelles sur le portefeuille de garanties sont retracés ci-après:

	2004 EUR	2003 EUR
Solde à l'ouverture de l'exercice	27 454 593	25 522 421
Dotation à la provision pour garanties PME	4 289 191	3 736 361
Utilisation de la provision	(1 086 806)	(1 804 189)
Solde à la clôture de l'exercice	30 656 978	27 454 593

Le solde de 30 656 978 EUR (2003: 27 454 593 EUR) se rapporte exclusivement au portefeuille de garanties PME sur risques propres du Fonds.

### 4.4 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les engagements en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2004 ont été évalués en janvier 2005 par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul repose sur les hypothèses suivantes:

- un taux d'actualisation de 4,9% pour la détermination de la valeur actuelle des prestations acquises;
- un âge de départ à la retraite de 62 ans;
- une probabilité de démission de 3% jusqu'à l'âge de 55 ans;
- l'utilisation des tables actuarielles EVK/PRASA 90.

Sur la base des résultats de ce calcul actuairiel, le Fonds a affecté des ressources à la provision pour pensions de façon que les engagements soient convenablement couverts.

Les provisions pour pensions et obligations similaires ont évolué comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Provisions au 31 décembre 2003	2 702 122	550 000
Dotations de l'exercice	1 942 174	2 152 122
Provisions au 31 décembre 2004	4 644 296	2 702 122

À sa réunion du 3 décembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé le principe de la création d'un fonds de pension à prestations définies en remplacement du régime à contributions définies alors en vigueur. Sur l'avis d'un actuair indépendant, un fonds pour risques a été créé et doté d'un montant initial de 550 000 EUR. Après dotation de 150 000 EUR pour 2004 (2003: 150 000 EUR), ce fonds se monte maintenant à 850 000 EUR. Voir aussi à ce sujet les notes 2.7 et 3.5. Ce montant est enregistré au compte de profits et pertes sous «Autres charges administratives».

Les montants ci-dessus ne reprennent pas la dette envers les membres du personnel au titre du Régime complémentaire volontaire de prévoyance (régime à prestations définies alimenté par les cotisations de ses membres). Le montant correspondant de 259 070 EUR (2003: 217 326 EUR) est enregistré au poste «Dettes diverses».

### 4.5 Capital

Le capital autorisé se monte à 2 milliards d'EUR; il est scindé en 2 000 actions d'une valeur nominale de 1 million d'EUR chacune.

Le capital-actions souscrit de 2 milliards d'EUR représentant 2 000 parts est appelé à hauteur de 400 millions d'EUR, soit 20% du capital-actions souscrit.

Le capital-actions souscrit se répartit comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Souscrit et versé (20%)	400 000 000	400 000 000
Souscrit mais non encore appelé (80%)	1 600 000 000	1 600 000 000
Solde à la clôture de l'exercice	2 000 000 000	2 000 000 000

	2004 Nombre de parts	2003 Nombre de parts
Banque européenne d'investissement	1 183	1 192
Commission européenne	600	600
Institutions financières	217	208
	2 000	2 000

### 4.6 Réserve statutaire et bénéfice reporté

Aux termes de l'article 27 de ses Statuts, le Fonds est tenu d'affecter à une réserve statutaire 20% au minimum de son bénéfice annuel net jusqu'à ce que le montant total de ladite réserve représente 10% du capital souscrit. Cette réserve n'est pas disponible pour distribution.

Un montant minimum de 5 440 688 EUR devra être affecté en 2005 au titre de l'exercice financier clos le 31 décembre 2004. Les mouvements des réserves et du bénéfice reporté sont détaillés ci-après (en euros):

	<b>Réserve statutaire</b>	<b>Bénéfice reporté</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>
Solde à l'ouverture de l'exercice	58 367 050	76 402 471	19 737 700 (7 894 000)
Dividende versé			
Autres affectations du résultat de l'exercice précédent	3 947 540	7 896 160	(11 843 700)
Résultat de l'exercice			27 203 439
Solde à la clôture de l'exercice	62 314 590	84 298 631	27 203 439

L'Assemblée générale des membres du Fonds du 29 mars 2004 a approuvé la distribution d'un dividende de 7 894 000 EUR au titre de l'exercice 2003 (2002: 7 500 000 EUR), soit 3 947 EUR par action.

## 5. Précisions sur les postes hors bilan

### 5.1 Garanties

#### 5.1.1 Garanties PME

Les garanties émises sont ventilées ci-dessous en fonction de leur échéance:

	<b>Tirées</b>	<b>Non tirées</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
5 ans au maximum	477 675 908	20 916 520	<b>498 592 428</b>	692 184 789
De 5 à 10 ans	292 697 596	74 965 812	<b>367 663 408</b>	485 057 132
De 10 à 15 ans	937 301 129	10 925 000	<b>948 226 129</b>	314 877 109
Plus de 15 ans	269 697 049	0	<b>269 697 049</b>	123 000 000
	1 977 371 682	106 807 332	<b>2 084 179 014</b>	1 615 119 030

Sur le total ci-dessus, des garanties à hauteur de 18 741 651 EUR (2003: EUR 26 403 417) ont été émises en faveur de la BEI.

La portion des garanties émises et tirées comprend un montant de 31 680 770 EUR (2003: 26 426 858 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

#### 5.1.2 Garanties RTE

Les opérations de garantie au titre des infrastructures RTE, complémentaires des activités de la BEI, ont été transférées à cette dernière. Le contrat correspondant a été signé le 7 décembre 2000 avec la BEI. La Banque jouit des avantages représentés par le portefeuille transféré, mais elle assume en dernier ressort le risque de crédit sur les transactions, le Fonds continuant simplement à faire fonction de garant officiel.

	<b>Tirées</b>	<b>Non tirées</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
5 ans au maximum	379 517 043	7 481 961	<b>386 999 004</b>	451 784 694
De 5 à 10 ans	284 823 045	16 750 000	<b>301 573 045</b>	327 731 044
De 10 à 15 ans	188 255 965	0	<b>188 255 965</b>	307 500 447
Plus de 15 ans	82 095 263	0	<b>82 095 263</b>	270 376 886
	934 691 316	24 231 961	<b>958 923 277</b>	1 357 393 071

La portion des garanties émises et tirées comprend un montant de 25 306 165 EUR (2003: 32 940 834 EUR) qui représente la valeur actuelle des intérêts futurs couverts par des garanties.

### 5.2 Plafond statutaire applicable à l'ensemble des engagements au titre d'opérations de garantie

Aux termes de l'article 26 des Statuts du FEI, les engagements globaux de celui-ci au titre d'opérations de garantie, à l'exclusion des engagements contractés par le Fonds pour le compte de tiers, ne peuvent excéder trois fois le montant du capital souscrit.

Compte tenu du niveau actuel du capital souscrit, ce plafond s'établit à 6 000 000 000 EUR, pour un encours total de garanties qui est actuellement de 2 084 179 014 EUR (2003: 1 615 119 031 EUR).

Les garanties RTE gérées par le Fonds pour le compte de la BEI (958 923 277 EUR) ne sont pas incluses dans le montant des garanties en cours susmentionné, le risque y afférent ayant été pris en charge par la BEI.

Sur décision de l'Assemblée générale, prise conformément à l'article 12 et à l'article 26 des Statuts du Fonds, le plafond appliqué actuellement pour les propres opérations de capital-risque du Fonds est de 50% de ses ressources propres. Compte tenu des résultats de 2004, ce plafond s'établit à 287 853 401 EUR et le montant des engagements au titre d'opérations de capital-risque à 236 935 960 EUR (2003: 192 195 305 EUR), au taux actuel.

### 5.3 Engagements

Les engagements représentent des investissements dans des fonds de capital-risque engagés mais non encore décaissés à hauteur de 104 212 743 EUR au taux actuel (2003: EUR 82 747 480).

### 5.4 Actifs détenus pour le compte de tiers

Les actifs détenus pour le compte de tiers tels que présentés ci-après correspondent à des comptes fiduciaires ouverts et gérés au nom du FEI mais au bénéfice de la Commission et de la BEI. Les sommes déposées sur ces comptes continuent d'appartenir à la Commission et à la BEI tant qu'elles ne sont pas décaissées aux fins déterminées pour chaque programme.

Dans le cadre du projet pilote «Croissance et environnement», qui n'admet plus de nouveaux tirages, le FEI fournit aux intermédiaires financiers, à titre gratuit, une garantie pour des prêts accordés aux PME à l'effet de financer des investissements favorisant la protection de l'environnement. Le risque associé à cette garantie est assumé en dernier ressort par le Fonds et la commission de garantie est financée sur les ressources budgétaires de l'Union européenne. Ce programme étant terminé, la reprise finale du solde restant sur le compte fiduciaire a été transférée au budget communautaire à fin décembre 2004 et le compte bancaire a été clôturé à la même date.

Au titre du Mécanisme de garantie pour les PME, le Fonds est habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

Au titre du MET-Création d'entreprises, le Fonds est habilité à acquérir, gérer et céder des participations répondant aux critères de ce mécanisme, en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission.

L'action «Capital d'amorçage» vise à soutenir le recrutement à long terme par les fonds de capital-risque de nouveaux gestionnaires d'investissements afin d'accroître leur effectif en personnel qualifié et de renforcer la capacité du secteur du capital-risque et des pépinières d'entreprises à faire face aux besoins d'investissements en matière de capital d'amorçage.

Dans le cadre de ses activités de capital-risque, le FEI gère, pour le compte et aux risques de la BEI, les premier et deuxième volets du Mécanisme européen pour les technologies (MET-1 et MET-2), qu'il a mis en œuvre à partir de 1998.

Dans le cadre du Mandat capital-risque qui a fait l'objet d'une convention signée avec la BEI en 2000, le FEI a repris le portefeuille d'opérations de capital-risque existantes de la BEI, des investissements complémentaires étant financés au titre de l'initiative Innovation 2000 de la BEI.

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Projet pilote «Croissance et environnement»	0	5 192 134
Mécanisme de garantie pour les PME	101 577 956	113 120 994
MET-Création d'entreprises (*)	35 646 572	41 337 877
Action «Capital d'amorçage»	174 840	102 570
Volet «Garanties» du programme pluriannuel pour les entreprises	58 715 357	17 965 961
Volet «Participations» du programme pluriannuel pour les entreprises (*)	37 146 969	26 737 605
Comptes fiduciaires Commission (**)	233 261 694	204 457 141
Comptes fiduciaires BEI	17 356 280	23 463 748
	250 617 974	227 920 889

(\*) Les données ci-dessus ne comprennent pas les flux de trésorerie nets sur opérations de capital-risque, soit 69 406 321 EUR pour le MET-Création d'entreprises (2003: 56 706 333 EUR) et 3 830 680 EUR pour le volet Participations du programme pluriannuel pour les entreprises (2003: 2 987 831 EUR), qui ont été réalisées pour le compte de la Commission et qui figurent au point 5.5.

(\*\*) Ces comptes comprennent les liquidités bancaires, les soldes sur opérations du marché monétaire, les investissements dans des titres à leur valeur nominale et les produits et charges correspondants. Ils ne représentent pas un chiffre final des programmes concernés.

## 5.5 Opérations fiduciaires

Conformément à l'article 28 de ses Statuts, le Fonds peut accepter d'administrer des ressources spéciales qui lui sont confiées par des tierces parties. En exécution de cet article, le Fonds gère et cède des participations dans des fonds de capital-risque, en son nom mais pour le compte et aux risques

- de la BEI, sur la base des accords relatifs au Mécanisme européen pour les technologies, au MET-2 et au Transfert, à la mise en œuvre et à la gestion d'investissements en capital-risque (Mandat capital-risque),
- de la Commission, en vertu des accords MET-Création d'entreprises et Action capital d'amorçage,
- du ministère allemand de l'économie et du travail (Bundesministerium für Wirtschaft und Arbeit - BMWA), au titre du Mécanisme PRE-FEI.

Le FEI est également habilité à émettre des garanties en son nom propre mais pour le compte et aux risques de la Commission, dans le cadre de l'accord fiduciaire et de gestion conclu avec celle-ci (Mécanisme de garantie pour les PME). Cependant, les programmes communautaires ne représentent qu'une fraction des totaux signés indiqués ci-après, à concurrence de la dotation budgétaire approuvée.

Les opérations de fiducie réalisées en vertu des accords fiduciaires et de gestion se décomposent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
<b>Garanties engagées pour le compte de la Commission (*)</b>		
Au titre du Mécanisme de garantie PME		
Tirées	2 408 651 512	2 357 520 172
Non tirées	34 288 284	118 187 749
Au titre du volet «Garanties» du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises		
Tirées	1 096 629 303	221 663 587
Non tirées	1 610 565 154	1 730 523 681
<b>Participations prises pour le compte de la Commission:</b>		
Au titre du MET-Création d'entreprises:		
Tirées (**)	67 832 005	71 467 113
Non tirées	29 692 967	38 459 119
Au titre du volet «Participations» du programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises		
Tirées (**)	3 830 680	2 987 831
Non tirées	24 555 979	10 947 169
Action «Capital d'amorçage»		
Tirées (**)	0	0
Non tirées	300 000	300 000
<b>Participations prises pour le compte de la BEI:</b>		
Au titre du Mandat capital-risque BEI		
Tirées (**)	993 048 981	961 354 057
Non tirées	968 483 117	980 586 565
Au titre du Mécanisme européen pour les technologies		
Tirées (**)	114 038 105	135 870 967
Non tirées	85 414 791	84 968 248
<b>Participations prises pour le compte des mandataires externes:</b>		
Au titre du Mécanisme PRE-FEI:		
Tirées (**)	0	0
Non tirées	37 500 000	0
	7 474 830 878	6 714 836 258

(\*) Ces montants sont évalués selon la méthode décrite à la note 2.8.

(\*\*) Ces montants sont évalués à leur valeur d'acquisition selon la méthode décrite à la note 2.4.

- en ce qui concerne les investissements gérés pour le compte de la BEI, l'ajustement de valeur est estimé à 343 503 900 EUR (2003: 264 806 802 EUR), soit une valeur ajustée nette de 763 583 186 EUR (2003: 832 418 222 EUR);
- en ce qui concerne les investissements réalisés pour le compte de la Commission, l'ajustement de valeur est estimé à 34 180 406 EUR (estimation pour 2003: 24 156 284 EUR), soit une valeur ajustée nette de 37 482 279 EUR (estimation pour 2003: 50 298 660 EUR).

## 5.6 Engagements FEI inclus dans les postes hors bilan

Sur le total hors bilan de 10 872 763 886 EUR (2003: 9 998 016 728 EUR), le Fonds assume le risque de crédit de dernier ressort sur les opérations suivantes:

	2004 EUR	2003 EUR
Garanties émises		
Tirées	1 977 371 682	1 477 449 922
Non tirées	106 807 332	137 669 108
	2 084 179 014	1 615 119 030
Engagements au titre d'opérations de capital-risque	104 212 743	82 747 480
	2 188 391 757	1 697 866 510

## 6. Informations détaillées sur le compte de profits et pertes

### 6.1 Intérêts et produits assimilés nets

Les intérêts et produits assimilés nets se décomposent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Intérêts à recevoir sur titres de créance	20 571 066	23 070 334
Intérêts à recevoir sur dépôts à terme	1 115 721	482 993
Intérêts sur comptes courants bancaires	649 679	(9)
Prime nette amortie sur titres de créance	(824 138)	(1 272 405)
Intérêts sur pensions	252 068	74 208
Autres intérêts et produits assimilés nets	492 033	95 929
	22 256 429	22 451 050

Comme il est mentionné à la note 2.3, les décotes et primes sur titres de créance sont enregistrées en valeur nette. Les décotes se montent à 863 060 EUR (2003: 1 146 795 EUR) et les primes à 1 687 198 EUR (2003: 2 419 200 EUR).

### 6.2 Revenus de commissions

Les revenus de commissions se répartissent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
Commissions sur garanties du portefeuille propre du FEI	14 561 339	10 976 275
Commissions au titre de mandats relatifs à des opérations de capital-risque	9 546 507	8 214 014
Commissions au titre de mandats relatifs à des garanties	3 999 681	5 262 946
Revenu des activités de conseil	448 427	0
Autres commissions	10 000	10 000
	28 565 954	24 463 235

Le revenu des activités de conseil a été reclassé du poste «Autres produits d'exploitation» au poste «Revenus de commissions». Si ce classement avait été utilisé en 2003, le poste «Revenus de commissions» se serait élevé à 24 675 675 EUR, dont 212 440 EUR pour le revenu des activités de conseil.

Un montant de 1 340 033 EUR de revenus de commissions au titre d'un mandat CE relatif à des opérations de garantie concernant le Mécanisme de garantie des PME est en cours d'examen avec les services de la Commission européenne. Dans l'attente de la conclusion d'un accord entre les parties, ce montant n'a pas été inclus dans les revenus du FEI.

### 6.3 Perte nette sur opérations financières

Le montant net des pertes sur opérations financières, de 691 592 EUR (2003: 1 632 761 EUR), recouvre principalement des pertes sur transactions en devises ou sur positions de change, pour un montant de 698 384 EUR (2003: 1 740 238 EUR), dont 90 050 EUR de perte latente après réévaluation de change sur le portefeuille de capital-risque (2003: 1 574 054 EUR).

### 6.4 Salaires et traitements

Le poste «Salaires et traitements» comprend des dépenses de 2 701 121 EUR (2003: 2 955 016 EUR) au titre du personnel en détachement de la BEI.

## 7. Personnel

À la clôture de l'exercice, l'effectif (y compris 12 agents détachés de la BEI (2003: 14)) se décomposait comme suit:

	2004	2003
Directeur général	1	1
Employés	78	67
Total	79	68
Effectif moyen pour l'exercice	72	63

## 8. Transactions avec entités liées

### 8.1 Banque européenne d'investissement

Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Banque européenne d'investissement se présentent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
<b>ACTIF</b>		
Comptes de régularisation	1 420 710	1 340 682
Autres éléments d'actif	4 908 115	2 919 030
<b>PASSIF</b>		
Dettes diverses	1 925 557	1 486 949
Autres provisions	999 327	947 500
Comptes de régularisation	210 000	220 004
Capital versé	236 600 000	238 400 000
<b>POSTES HORS BILAN</b>		
Garanties tirées	754 428 318	1 003 774 163
Garanties non tirées	16 250 000	34 377 311
Actifs détenus pour le compte de tiers	17 356 280	23 463 748
Investissements de capital-risque décaissés	1 107 087 086	1 097 225 024
Investissements de capital-risque non décaissés	1 053 897 909	1 065 554 813
<b>PRODUITS</b>		
Intérêts et produits assimilés nets	252 068	74 208
Commissions de gestion	7 357 381	7 336 057
<b>CHARGES</b>		
Salaires et traitements	2 701 121	2 955 016
Dépenses d'informatique	798 644	779 741
Services	200 866	526 424

## 8.2 Commission des Communautés européennes

Les montants inclus dans les états financiers et concernant la Commission des Communautés européennes se présentent comme suit:

	2004 EUR	2003 EUR
<b>ACTIF</b>		
Comptes à recevoir	1 374 808	1 881 038
<b>PASSIF</b>		
Comptes à verser	1 340 033	0
Commissions différées	5 957 467	8 823 358
Capital versé	120 000 000	120 000 000
<b>POSTES HORS BILAN</b>		
Garanties tirées	3 505 280 815	2 579 183 759
Garanties non tirées	1 644 853 438	1 848 711 430
Actifs détenus pour le compte de tiers	233 261 694	204 457 141
Investissements de capital-risque décaissés	71 662 685	74 454 943
Investissements de capital-risque non décaissés (*)	54 548 946	49 406 288
<b>PRODUITS</b>		
Commissions de gestion	5 246 537	6 140 903
Commissions perçues	2 865 892	3 218 682
<b>CHARGES</b>		
Commissions de gestion de trésorerie	46 331	35 842

(\*) Si le montant non décaissé au titre de l'Action Capital d'amorçage avait été inclus dans cette catégorie en 2003, la valeur comparative aurait été de 49 706 288 EUR.

### 8.3 Autres entités liées

Les participations dans des fonds de capital-risque détenues par le FEI ne sont pas à considérer comme relevant des «entités liées» car l'objectif poursuivi n'est pas d'exercer un contrôle sur les politiques financière et opérationnelle des gestionnaires des fonds.

## 9. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes s'applique au Fonds, ce qui signifie que les avoirs, revenus et autres biens du Fonds sont exonérés de tous impôts directs.

# Rapport des réviseurs indépendants

Collège des commissaires aux comptes  
FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT  
43, avenue J. F. Kennedy  
L-2968 Luxembourg

Suite à notre nomination par le Collège des commissaires aux comptes, nous avons vérifié les comptes annuels du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT, ci-joints, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004. Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux de révision, une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les Normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants qui justifient les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction pour l'arrêté des comptes annuels ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble de ces derniers. Nous estimons que nos travaux de révision fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les directives du Conseil de l'Union européenne concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers, une image fidèle de la situation financière du FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2004, ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.  
Réviseur d'Entreprises  
Représenté par



Pierre Krier

Luxembourg, le 2 mars 2005

# Rapport du Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes, constitué en vertu de l'Article 22 des Statuts,

- agissant conformément aux normes habituelles de la profession de vérificateur des comptes,
- ayant étudié les livres comptables et les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat,
- ayant examiné le rapport établi par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'entreprises, en date du 2 mars 2005,

vu les articles 17, 18 et 19 du Règlement intérieur,

confirme par la présente

- que les opérations du Fonds ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts, le Règlement intérieur et les orientations et directives adoptées de manière ponctuelle par le Conseil d'administration;
- que le bilan et le compte de profits et pertes du Fonds européen d'investissement donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds, à l'actif comme au passif, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice considéré.

*Luxembourg, le 2 mars 2005*

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



MICHAEL HARALABIDIS



SYLVAIN SIMONETTI



HANU LIPPONEN





# La gestion des risques

La Banque adapte ses systèmes de gestion des risques pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique et réglementaire, les alignant en permanence sur les meilleures pratiques du secteur. Elle a mis en place des dispositifs de contrôle et d'information pour les principales catégories de risques inhérents à ses opérations: risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.

La Banque applique les meilleures pratiques du secteur pour analyser et gérer les risques afin d'obtenir une protection optimale de ses actifs, de son résultat financier et, partant, de son capital. Bien qu'elle ne soit pas soumise à un organisme de réglementation bancaire, la Banque s'efforce néanmoins de respecter en substance les directives bancaires pertinentes de l'UE, ainsi que les recommandations des autorités de supervision bancaire des États membres, de la législation communautaire et des organismes supranationaux compétents comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

## 1 L'organisation de la gestion des risques

Depuis novembre 2003, la gestion des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels est regroupée sous la responsabilité d'une nouvelle direction baptisée «Gestion des risques» (RM). Travaillant de manière indépendante, selon une approche commune, exhaustive et cohérente, RM identifie, évalue, surveille et signale les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels auxquels la Banque est exposée. RM est indépendante des salles des marchés et opère dans un cadre défini en commun, qui préserve la séparation des tâches. Le directeur général de RM rend compte au président de la Banque pour ce qui concerne les risques de crédit, et au vice-président ayant la compétence dans ce domaine pour ce qui concerne les risques de marché et les risques opérationnels. Le président ainsi que le vice-président compétent rencontrent régulièrement le Comité de vérification pour examiner avec lui les questions ayant trait aux risques de crédit, aux risques de marché et aux risques opérationnels. Ils sont par ailleurs chargés de veiller à ce que le Comité de direction et le Conseil d'administration reçoivent toutes les informations pertinentes relatives aux risques.

Ce regroupement de la gestion des risques en une seule direction n'est pas seulement une application des tendances observées actuellement dans le secteur bancaire; il permet également une compréhension et une évaluation plus exhaustives des différents risques afférents à l'activité de la Banque.

La direction Gestion des risques est organisée autour de deux départements – le département Risques de crédit et le département GAP, Produits dérivés, Risques financiers et opérationnels – et d'une division Coordination.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de sa politique en matière de risques de crédit, la Banque s'est dotée de deux instances dont la mission est axée sur la gestion des risques.

La première est le Groupe d'évaluation des risques de crédit (GERC), organe de haut niveau dont la mission est d'examiner les questions de risques de crédit pertinentes qui se posent dans le cadre des activités de la Banque et de conseiller le Comité de direction sur la réponse à y apporter. Il se compose des directeurs généraux des directions Financements, Projets, Gestion des risques, Finances et Affaires juridiques. Le GERC a vocation à compléter – mais non à remplacer – l'examen actuel au cas par cas des propositions de financement, lequel demeure au centre du processus d'approbation des prêts.

La deuxième instance est le Comité de gestion actif-passif (ALCO); autre organe de haut niveau, composé des directeurs généraux des directions Financements, Finances et Gestion des risques, il examine la politique de GAP de la Banque et se charge de faire des

propositions dans ce domaine à l'intention du Comité de direction. L'ALCO encourage et facilite la concertation entre les directions qui y sont représentées, offre une perspective plus large sur les principaux risques financiers et permet d'en améliorer la compréhension.

## 2 La gestion des risques de crédit

### 2.1 La politique en matière de risques de crédit appliquée aux prêts

La politique de la BEI en matière de risques de crédit est approuvée par les instances dirigeantes de la Banque. Elle fixe, pour les emprunteurs et les garants, les niveaux minima de qualité de crédit qu'il convient d'observer dans le cadre des opérations de prêt, et précise les types de sûretés qui sont jugées acceptables. Elle détaille également les exigences minimales auxquelles les contrats de prêt doivent satisfaire en termes de clauses juridiques et autres dispositions contractuelles clés, de façon à ce que la Banque occupe une position au moins aussi élevée que les autres bailleurs de fonds de premier rang et qu'elle ait rapidement accès aux sûretés si nécessaire. En outre, grâce à un système de limites applicables aux contreparties et aux secteurs, le respect de la politique en matière de risques de crédit assure un bon degré de diversification du portefeuille des prêts de la Banque. Ce système s'inspire des règles prudentielles traditionnelles relatives à la concentration du portefeuille et à la gestion des grands encours qui sont énoncées dans les directives bancaires de l'UE, bien que la Banque ait généralement, en matière de prise de risques, une attitude plus restrictive que les banques commerciales.

Cette politique fait l'objet d'adaptations périodiques en fonction de l'évolution des paramètres opérationnels et des nouveaux mandats qui peuvent être confiés à la Banque par ses actionnaires.

### 2.2 La mesure des risques de crédit

En application des meilleures pratiques en vigueur dans le secteur bancaire, la Banque a mis en place, pour ses opérations de prêt, un système de classement interne, fondé sur la méthodologie de la «perte attendue». Ce système occupe désormais une place importante dans le processus d'instruction des prêts ainsi que dans le suivi des risques de crédit, et il sert de base au calcul des provisions générales annuelles à inscrire dans les comptes statutaires, tout en offrant un cadre de référence permettant de tarifier les risques de crédit.

Le système de classement des prêts englobe les méthodologies, les processus, les bases de données et les systèmes informatiques qui permettent de procéder à l'évaluation des risques de crédit associés aux opérations de prêt et à l'estimation quantifiée de la perte attendue. Il synthétise un grand nombre de données qui servent à établir un classement relatif des risques de crédit associés aux prêts.

Le système de classement des prêts adopté par la BEI tient compte de la valeur actualisée de la «perte attendue estimée», laquelle est l'expression de la probabilité de défaillance des débiteurs principaux, de l'encours à risque et de la gravité des pertes en cas de défaillance effective. Le classement des prêts remplit les fonctions suivantes:

- il aide à obtenir une évaluation plus précise et plus quantitative des risques associés aux prêts;
- il facilite la répartition des tâches de suivi;
- il offre à tout moment une image instantanée de la qualité du portefeuille de prêts;
- il sert de référence pour calculer la dotation annuelle au Fonds pour risques bancaires généraux;
- il constitue un élément de prise de décision pour la tarification des risques en fonction de la perte attendue.

Les facteurs suivants entrent en ligne de compte pour l'élaboration du classement des prêts:

- la solvabilité de l'emprunteur – RM/CRD examine, en toute indépendance, la situation des emprunteurs et évalue leur solvabilité à partir de méthodologies internes et de données externes.
- la corrélation de défaut – qui permet de quantifier les probabilités de difficultés financières simultanées chez l'emprunteur et chez le garant; plus la corrélation entre la probabilité de défaut de l'emprunteur et celle du garant est élevée, plus la valeur de la garantie et, par conséquent, le classement du prêt, sont bas;
- la valeur des instruments de garantie et des sûretés – cette valeur est calculée à partir de la combinaison de la solvabilité de l'émetteur et du type d'instrument employé;
- le cadre contractuel – un cadre contractuel sain ajoute à la qualité des prêts et améliore leur classement interne;
- la durée des prêts – toutes choses égales par ailleurs, plus la durée d'un prêt est longue, plus le risque de problèmes dans le service de la dette est élevé.

La perte attendue sur un prêt découle d'un calcul combinant les cinq éléments ci-dessus. En fonction du niveau de la perte attendue, un prêt est classé dans l'une des catégories suivantes:

- Prêts d'excellente qualité:** cette catégorie recouvre trois sous-catégories. La sous-catégorie A°, par exemple, comprend les «risques» souverains à l'intérieur de l'UE, c'est-à-dire les prêts accordés à un État membre, ou bénéficiant de sa garantie entière, explicite et inconditionnelle, et pour lesquels aucune difficulté de remboursement n'est attendue. Sont classés A+ les prêts accordés à (ou garantis par) des entités autres que les États membres et ne présentant aucune perspective de dégradation tout au long de leur durée.
- Prêts de grande qualité:** ces prêts constituent une classe d'actifs dans laquelle la BEI a confiance, même si une légère détérioration à l'avenir n'est pas à exclure. Les sous-catégories B+ et B- reflètent le degré de probabilité de cette détérioration éventuelle.
- Prêts de bonne qualité:** un exemple de prêt entrant dans cette catégorie serait un prêt non garanti consenti à une banque ou à une grande entreprise connue pour sa solidité, remboursable en intégralité à l'échéance au bout de sept ans ou remboursable par tranches à compter de la date de décaissement, sur une durée équivalente.
- Cette catégorie du classement se trouve à la limite entre les prêts «de qualité acceptable» et ceux présentant des problèmes. Cette catégorie pivot du classement des prêts se subdivise plus précisément en deux sous-catégories, D+ et D-, les prêts notés D- étant ceux qui nécessitent le suivi le plus intensif.

E Dans cette catégorie se rangent les prêts qui ont déjà rencontré des problèmes sérieux et pour lesquels on ne peut exclure une dégradation conduisant à une situation de perte. Ces prêts nécessitent par conséquent un suivi attentif, étroit et intensif. Les sous-catégories E+ et E- correspondent à deux gradations dans ce suivi spécial; dans le cas des opérations classées E-, il existe une forte probabilité que le service de la dette ne soit pas assuré durablement de façon régulière et qu'il faille par conséquent recourir à une restructuration de la dette sous une forme ou une autre, voire, in fine, à la constatation d'une perte de valeur.

F Les prêts classés dans la catégorie F présentent un niveau de risque inacceptable. Un prêt n'entre dans cette catégorie que dans le cas où une opération en cours connaît, après la signature du contrat, des problèmes imprévus, exceptionnels et graves. Toutes les opérations donnant lieu à une perte de principal pour la Banque sont classées dans la catégorie F et font l'objet d'une provision spécifique.

En général, les prêts ayant une note inférieure ou égale à D- dans le classement interne de la BEI sont inscrits sur la liste des «opérations à surveiller». Cependant, pour les prêts au titre du MSF ou de l'ESF, on peut accepter un certain montant – limité – de créances affectées d'une note initiale inférieure ou égale à D-. Une réserve spécifique de 500 millions d'EUR a d'ailleurs été constituée pour faire face aux risques de crédit plus élevés que comportent ces opérations.

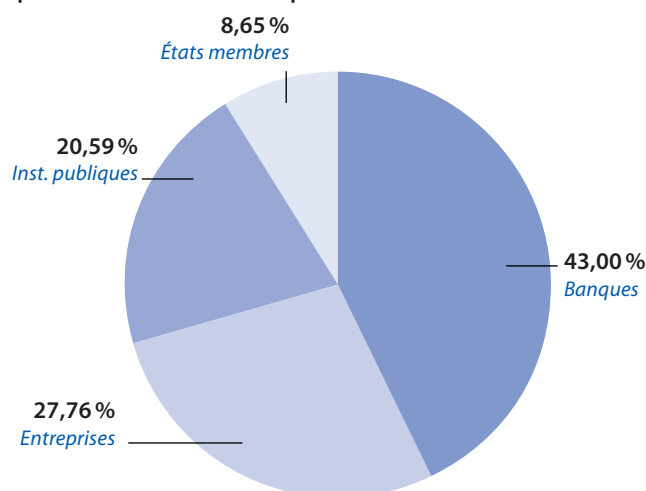
Outre l'analyse individuelle de chaque prêt à laquelle elle procède, la Banque utilise un progiciel externe spécial pour évaluer les engagements en cours à l'échelle du portefeuille. Cette évaluation permet d'intégrer les effets de concentration et de corrélation que provoque, au sein du portefeuille des prêts de la Banque, le fait que différents encours peuvent être soumis à des facteurs de risque communs. En permettant de visualiser les risques de crédit à l'échelle du portefeuille, cet autre outil complète l'approche «opération par opération» du système de classement des prêts et fournit une évaluation plus fine et plus exhaustive des risques de crédit associés au portefeuille de prêts de la Banque.

## 2.3 L'analyse des risques de crédit associés à l'encours de prêts de la BEI

### 2.3.1 La qualité de crédit

Le profil général de la qualité de crédit du portefeuille de prêts dans l'UE reste excellent, comme en témoigne la répartition entre les différentes catégories, puisque les prêts qui figurent dans les catégories A à C du classement interne représentaient 96,2% du total à la fin de 2004, contre 95,6% à la fin de 2003. Parallèlement, la part des prêts classés D+, la catégorie la plus basse du classement interne où sont admises des opérations de prêt classiques, est de 3,1% du total du portefeuille, soit 7,6 milliards d'EUR.

#### Répartition de l'encours des prêts à l'intérieur de l'UE – 2004

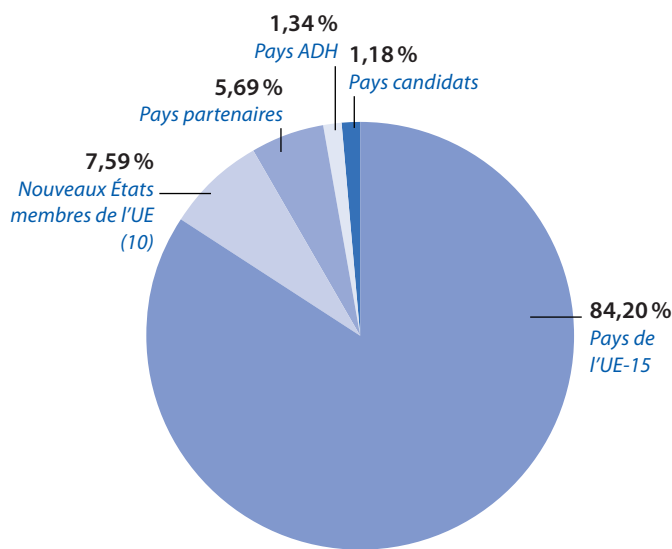


Le diagramme ci-avant montre la répartition de l'encours des prêts à l'intérieur de l'UE par grands types d'emprunteurs. On constate que les encours sur les banques et les grandes entreprises représentent, respectivement, 43 % et 28 % du total du portefeuille «UE».

### 2.3.2 L'analyse géographique du portefeuille de la Banque

À la fin de l'exercice, les prêts composant le portefeuille de la Banque totalisaient 266 milliards d'EUR. Le diagramme ci-dessous présente l'analyse géographique de ces encours sur la base de la localisation de l'emprunteur.

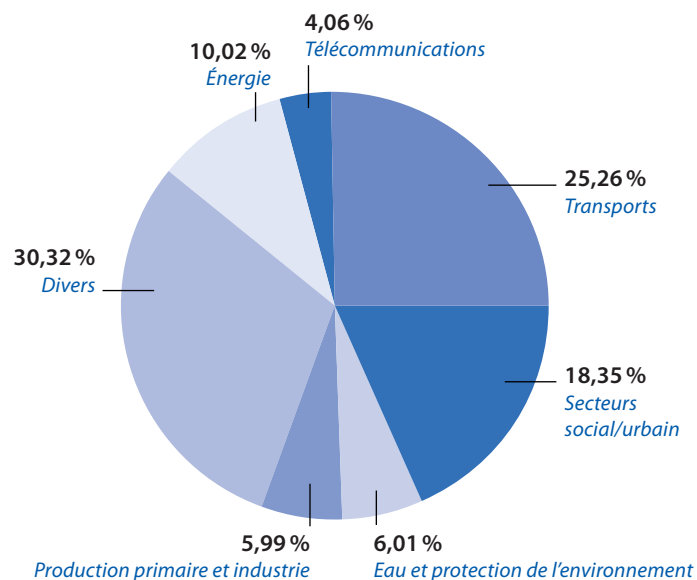
#### Analyse géographique du portefeuille de la Banque – 2004



### 2.3.3 L'analyse sectorielle du portefeuille de la Banque

Un aspect crucial de la gestion des risques consiste à assurer une diversification adéquate des risques de crédit encourus. La BEI surveille ses encours globaux par secteur, en accordant une attention particulière aux encours qui concernent des secteurs cycliques, irréguliers ou en pleine mutation. Cette classification du portefeuille par secteur d'activité est illustrée dans le diagramme ci-dessous (le secteur est celui des projets financés).

#### Analyse sectorielle du portefeuille de la Banque – 2004



### 2.3.4 L'analyse de la concentration du portefeuille

Le principe de diversification des risques est au cœur de l'application de pratiques bancaires saines. La BEI limite le montant maximum pouvant être prêté à un seul emprunteur, groupe d'emprunteurs ou secteur. Elle suit par ailleurs l'évolution de la concentration des risques de crédit en utilisant le concept de la valeur à risque (VaR).

Le tableau ci-dessous montre que, ces dernières années, les principaux indicateurs de concentration ont été stables en valeur nominale, ou en baisse lorsque le calcul se fonde sur les encours pondérés en fonction des risques.

Fin de période	2001	2002	2003	2004
<b>Les plus grands encours nominaux</b>				
Encours nominaux (% du portefeuille de prêts)				
- 3 plus grands	7,0 %	7,0 %	6,7 %	7,1 %
- 5 plus grands	10,4 %	10,4 %	9,9 %	10,4 %
- 10 plus grands	17,2 %	16,9 %	16,4 %	17,3 %
Nombre d'encours (% des fonds propres de la BEI)				
- plus de 10 %	14	14	13	13
- plus de 15 %	5	5	5	4
- plus de 20 %	1	1	1	2
<b>Les plus grands encours pondérés en fonction des risques</b>				
Encours pondérés (% des fonds propres de la BEI)				
- 3 plus grands	32,1 %	28,5 %	28,9 %	26,9 %
- 5 plus grands	49,9 %	45,3 %	45,4 %	42,1 %
Nombre d'encours pondérés (% des fonds propres de la BEI)				
- plus de 5 %	19	15	13	12
- plus de 10 %	3	1	1	-
Nombre d'encours sur prêts SURU à des entreprises <sup>1)</sup>				
- plus de 5 %	6	2	1	1
Total des grands encours (% des fonds propres de la BEI) <sup>2)</sup>				
	142 %	107 %	93 %	82 %

(1) Les expressions «prêts à signature unique» et «prêts à risque unique» (ou, plus brièvement, «prêts non garantis» ou prêts «SURU») désignent les opérations de prêt pour lesquelles la BEI, quel que soit le nombre de signatures fournies, n'a aucune véritable possibilité de recours à une tierce partie indépendante ou à d'autres formes de sûreté autonome.

(2) La BEI qualifie de «grand encours individuel» un encours consolidé sur l'ensemble d'un groupe qui, pondéré en fonction des risques, est supérieur ou égal à 5 % des fonds propres de la Banque. Cette définition s'applique à tout encours sur un emprunteur ou un garant individuel, à l'exclusion des prêts aux États membres et des prêts intégralement couverts par la garantie explicite d'un État membre ou garantis par des obligations émises par un État membre.

### 2.3.5 L'analyse par durée

L'analyse du portefeuille de prêts de la Banque en fonction de la durée contractuelle résiduelle est présentée dans le tableau ci-dessous. Elle montre que, pour environ la moitié de l'encours de prêts du portefeuille de la BEI (y compris les prêts à l'extérieur de l'UE), la durée moyenne restant à courir est supérieure à dix ans, ce qui cadre bien avec la nature de financements à long terme des opérations de la Banque.

#### Analyse de l'encours des prêts par durée (en millions d'EUR)

Durée	Nature de l'encours				Total
	Banques	Entreprises	Inst. publ.	États	
0-1 an	3 732	892	302	494	5 420
1-5 ans	23 680	12 952	2 833	4 128	43 593
5-10 ans	41 580	21 198	8 527	6 074	77 380
10-20 ans	26 972	18 230	21 116	18 284	84 603
> 20 ans	8 098	14 791	13 511	18 762	55 162
<b>Total</b>	<b>104 062</b>	<b>68 063</b>	<b>46 289</b>	<b>47 743</b>	<b>266 157</b>

### 2.4 Le ratio de capital de la BEI au regard de «Bâle I».

Les encours de crédit figurant au bilan et hors bilan sont groupés dans des catégories qui représentent des risques de crédit comparables. À chacune de ces catégories est attribuée une pondération standard en fonction des risques (par exemple, 0 %, 20 %, 50 % ou 100 %), suivant le schéma de pondération qui figure dans l'accord de Bâle de 1988 sur les fonds propres<sup>1</sup> («Bâle I») et sur la base d'hypothèses prudentes et simplificatrices.

On additionne ces différentes catégories d'encours pondérés en fonction des risques pour obtenir le total des actifs de la BEI pondérés en fonction des risques pour la période 2001-2004, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

Millions d'EUR	Actifs pondérés en fonction des risques			
	2001	2002	2003	2004
Prêts	59 544	60 453	61 104	56 921
Actif de trésorerie	4 001	5 467	4 975	6 334
Produits dérivés et garanties	613	957	878	588
<b>Total des actifs pondérés</b>	<b>64 158</b>	<b>66 877</b>	<b>66 957</b>	<b>63 843</b>
Capital	23 296	24 615	25 984	27 534
<b>Ratio Bâle I</b>	<b>36,31 %</b>	<b>36,81 %</b>	<b>38,81 %</b>	<b>43,13 %</b>

Il en résulte pour la BEI un «ratio Bâle I» compris entre 36 % et 43 % – le ratio minimum exigé étant de 8 %.

La Banque a entrepris d'évaluer l'impact de «Bâle II»<sup>2</sup> (ou Nouvel accord de Bâle) et prépare l'application de l'approche complexe fondée sur les notations internes, ou «approche NI complexe», pour la fin de 2006. L'approche NI complexe a la préférence de la Banque car elle reflète l'application des meilleures pratiques bancaires et intègre son profil particulier d'institution de financement à long terme. Cette approche est aussi celle que privilégient les autorités de réglementation.

<sup>1</sup> Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (juillet 1988), version amendée.

<sup>2</sup> Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – dispositif révisé, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (juin 2004).

### 2.5 Les politiques en matière de provisions générales et de provisions spécifiques

Pour ce qui est des opérations de prêt ordinaires dans l'UE, la méthode des provisions générales employée pour les comptes statutaires de la Banque est fondée sur la notion de la perte attendue et fait appel au système interne de classement des prêts.

Plus précisément, étant donné que les catégories de ce classement reflètent différents niveaux de risques de crédit perçus, tels que quantifiés par l'estimation de la perte attendue s'y rattachant, il est possible d'associer à chacune d'elles une charge en pourcentage

représentant une estimation de la perte attendue, de la multiplier par le montant nominal de l'encours des prêts classés dans chaque catégorie, et d'agrèger ensuite les résultats pour l'ensemble du portefeuille. Le chiffre ainsi obtenu indique le niveau que doit atteindre le Fonds pour risques bancaires généraux de la BEI. Les taux de provisionnement pour les différentes catégories du classement des prêts sont les suivants:

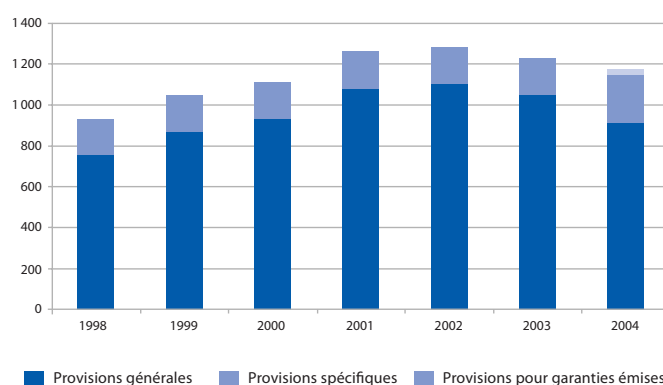
Notation des prêts	Taux de provisionnement
A°	0,00 %
A+	0,10 %
A-	0,20 %
B+	0,30 %
B-	0,50 %
C	1,00 %
D+	2,00 %
D-	3,00 %
E+	10,00 %
E-	25,00 %

#### Les provisions spécifiques

Une provision spécifique est constituée pour tous les prêts notés F, ainsi que pour ceux notés E- lorsque l'on prévoit une perte de valeur. Pour une opération donnée, le montant de cette provision correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie futurs que l'on attend de l'actif déprécié.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des provisions générales et spécifiques.

#### Évolution des provisions de la BEI



## 2.6 Le Mécanisme de financement structuré (MFS) et l'enveloppe spéciale FEMIP (ESF)

Le Mécanisme de financement structuré (MFS) et l'enveloppe spéciale FEMIP (ESF) ont pour objectif d'élargir l'offre d'instruments de prêt de la BEI afin de pouvoir réaliser, lorsque cela est nécessaire et dans des circonstances bien précises, des opérations présentant un profil de risque, supérieur à celui des prêts ordinaires de la Banque. La possibilité de mettre sur pied des opérations relevant du MFS ou de l'ESF est encadrée par une série de limites visant à garantir une diversification adéquate du portefeuille et par l'affectation au cas par cas du montant de capital nécessaire pour chaque opération. Le plafond des encours au titre du MFS et de l'ESF dépend de la taille de la réserve spécifique (actuellement de 500 millions d'EUR) et du classement des prêts concernés.

## 2.7 Opérations de capital-risque

Les ressources que le Groupe BEI (BEI + FEI) consacre aux opérations de capital-risque sont gérées par le FEI dans le cadre du Programme d'action spécial d'Amsterdam (PASA) et de l'Initiative Innovation 2010 (i2i). Le montant maximum des ressources financières dont le FEI dispose pour réaliser des investissements dans des fonds de capital-risque, en vertu du mandat capital-risque (MCR) qui lui est confié par la BEI et dont celle-ci assume les risques, se calcule en appliquant le ratio de levier de capital – actuellement de 200% – à la dotation totale effective (DTE) – environ 1,2 milliard d'EUR. Dans le cadre de ce dispositif, le FEI réalise les investissements de capital-risque au titre du MCR en veillant à ce que le portefeuille total d'opérations de ce type soit équilibré en termes de sociétés financées, de secteurs, de phases de développement, de zones géographiques et d'années d'investissement des fonds de capital-risque concernés. Le FEI a mis au point un système interne de classement des risques pour les fonds de capital-risque, auquel il se réfère avant de décider de réaliser de nouveaux investissements et pour surveiller la qualité des actifs composant ces fonds.

# 3 La GAP et la gestion des risques financiers

## 3.1 La politique en matière de risques de marché

De même que la politique en matière de risques de crédit préconise d'appliquer le principe dit «des quatre yeux» pour les activités de prêt de la BEI, la politique concernant les risques de marché stipule que RM doit donner un avis sur toutes les activités financières de la Banque qui induisent un risque de marché substantiel, et sur les transactions financières susceptibles de générer un risque de crédit, telles que les opérations de couverture de la trésorerie ou les opérations sur produits dérivés.

Les risques de marché sont identifiés, mesurés, gérés et signalés conformément à un ensemble de politiques et de procédures rassemblées sous l'intitulé «Principes directeurs en matière de risques financiers et de GAP» et actualisées à intervalles réguliers. Les principes généraux qui sous-tendent cette politique sont décrits ci-après.

### 3.1.1 La pérennité des revenus et la capacité d'autofinancement

À la BEI, la politique de gestion actif-passif fait partie intégrante de la politique globale de gestion des risques financiers. Elle reflète les attentes des trois principaux groupes de partenaires de la Banque (ses actionnaires, ses emprunteurs et les marchés financiers), à savoir: préserver la stabilité de ses recettes, maintenir la valeur économique de ses fonds propres et assurer un financement autonome de sa croissance sur le long terme.

Au travers de sa stratégie de GAP, la Banque poursuit ces objectifs en recourant à une méthode d'affectation de ses fonds propres selon un

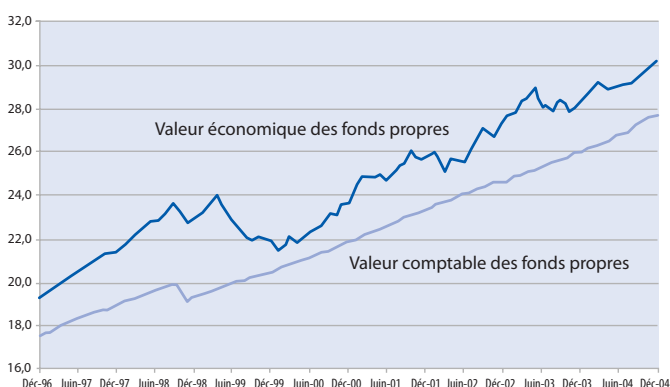
profil d'investissement à moyen-long terme qui vise à promouvoir la stabilité des recettes et à améliorer le rendement global. Cette méthode d'affectation implique une certaine sensibilité aux rendements à moyen et long terme, mais elle n'est pas influencée par une vision à court terme de l'évolution des taux d'intérêt. Les fonds propres de la Banque sont gérés de manière à maintenir leur durée moyenne dans une fourchette de 4,5 à 5,5 ans (jusqu'à la fin de 2000, cet objectif était de 5 à 6 ans). Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la durée des fonds propres, élément qui reste, pour la Banque, un indicateur stratégique essentiel de la GAP.

## Évolution de la durée des fonds propres de la Banque



La stabilité des recettes est mise en évidence, dans le graphique ci-après, par la hausse linéaire de la valeur comptable des fonds propres, obtenue par la mise en réserve systématique de l'excédent annuel, ce qui permet à la Banque d'autofinancer les augmentations ultérieures du capital souscrit.

## Évolution de la valeur comptable et de la valeur économique des fonds propres



Le graphique montre aussi (courbe du haut) que la valeur économique de la Banque est exposée aux variations des taux d'intérêt. L'alternance habituelle des cycles de taux d'intérêt n'a toutefois pas empêché la valeur économique des fonds propres de la Banque de s'accroître avec le temps.

### 3.1.2 L'attitude de la BEI face aux risques financiers

En tant qu'institution publique, la Banque ne cherche pas à réaliser des profits par un comportement spéculatif face aux risques financiers; elle fixe son degré de tolérance aux risques financiers à un seuil défini par des limites qui ont été approuvées, et elle applique un cadre financier prudent. La Banque ne considère donc pas ses activités de trésorerie ou de collecte de ressources comme

des centres de profit, même si elle les conduit dans un souci de performance. Quant à ses activités d'investissement, elles ont pour objectif premier la préservation du capital investi. Dans le cadre de ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a donc une politique de gestion des risques financiers dont le premier principe est d'assurer la couverture de tous les risques significatifs.

La BEI, suivant en cela les meilleures pratiques du marché, impose que toutes les transactions d'un type nouveau s'accompagnant de risques opérationnels ou financiers soient autorisées par le Comité de direction, après approbation par le Comité des nouveaux produits (CNP), et réalisées dans le respect des limites approuvées. Ces transactions peuvent porter sur des activités stratégiques conformes à la mission de la Banque, telles que des opérations de capital-risque ou des prises de participations.

### 3.2 La gestion des risques associés aux produits dérivés

À la BEI, l'utilisation de produits dérivés se limite aux opérations de couverture de transactions individuelles dans le domaine des activités d'emprunt et de trésorerie et, dans une moindre mesure, à la gestion actif-passif.

La politique en matière de risques applicable aux opérations sur produits dérivés se fonde sur la définition de critères d'admissibilité et de limites liées à la notation des contre-

parties intervenant dans les opérations d'échange. Afin de réduire les risques sur ces encours, la BEI signe des «Annexes de remise en garantie» avec la plupart de ses contreparties intervenant dans des opérations d'échange et reçoit des sûretés lorsque les encours dépassent certaines limites contractuelles.

La valeur nominale de l'encours sur produits dérivés s'accroît, proportionnellement au bilan de la BEI, mais les encours à risque (mesurés par l'équivalent risques de crédit BRI et par la valeur de marché nette) sont en baisse, grâce à une politique rigoureuse de gestion des sûretés et des limites.

### Vue d'ensemble des opérations sur produits dérivés

En fin de période	(en millions d'EUR)			
	2001	2002	2003	2004
Val. nominale de l'encours swap et DRS	145 381	166 107	194 045	222 505
Total Équivalent risque de crédit BRI	9 668	8 226	4 715	5 459
Équivalent pondéré risques de crédit BRI	2 594	2 398	1 475	1 384
Valeur de marché nette de l'encours <sup>(1)</sup>	1 610	1 185	655	334

<sup>(1)</sup> Encours positif, net des sûretés réelles reçues.

### 3.3 La gestion des risques associés à la trésorerie

Les placements de trésorerie sont répartis en trois catégories: i) la trésorerie à court terme, dont le principal objectif est de maintenir la liquidité; ii) la trésorerie à long terme, qui constitue la deuxième ligne de liquidité; enfin, iii) un portefeuille de placements composé presque exclusivement d'obligations d'émetteurs souverains de l'UE.

La politique en matière de risques de crédit que la Banque applique aux transactions de trésorerie est elle aussi régie par les limites de crédit qui ont été fixées pour les contreparties des opérations à court terme et à long terme. L'encours pondéré pour chaque contrepartie ne doit pas dépasser la limite autorisée.

Le tableau ci-dessous présente la taille et la qualité de crédit des différents portefeuilles de trésorerie de la Banque à la fin de 2004.

Type d'opération	Encours nominaux (en millions d'EUR)					Total
	Notation externe à court terme seulement	Notation externe à long terme				
		< A ou NC	A	AA		
Total Trésorerie à court terme	2 537	165	6 791	15 591	3 999	29 083
Total Trésorerie à long terme	0	0	26	280	853	1 158
Portefeuille d'investissement	0	0	173	789	1 502	2 464
<b>Total Trésorerie (val. nominale)</b>	<b>2 537</b>	<b>165</b>	<b>6 989</b>	<b>16 660</b>	<b>6 354</b>	<b>32 705</b>

## 4 La gestion des risques opérationnels

À la BEI, la gestion des risques opérationnels s'effectue à tous les niveaux et la responsabilité en incombe à tous les services concernés de la Banque.

La BEI utilise une méthode d'évaluation qui fait appel à toutes les informations disponibles, y compris, pour chaque procédure opérationnelle et pour chaque catégorie d'activité, les antécédents de pertes, le profil de risque et l'environnement de gestion des risques. Le principal élément de la méthodologie est un processus d'auto-évaluation. Un ensemble d'indicateurs clés réunis dans un Tableau de bord des risques opérationnels et un modèle statistique fondé sur les données historiques viennent compléter les outils de gestion des risques opérationnels.

Les processus afférents aux principales activités de la Banque sont couverts par un Cadre de contrôle interne (CCI). Le CCI est un outil de gestion pour les organes de direction, et sa documentation, actualisée en permanence à partir d'une base de données en ligne, sert de base à l'auto-évaluation régulière des risques et de leur maîtrise.

Les informations relatives à la survenance de risques opérationnels, aux pertes effectives et aux indicateurs clés ainsi que des mises à jour concernant les activités du Comité des nouveaux produits et la gestion du CCI sont régulièrement communiquées aux cadres de direction et au Comité de direction de la Banque.

# Audit et contrôle

**Comité de vérification** – Le Comité de vérification est l'un des quatre organes directeurs de la Banque européenne d'investissement. Indépendant des instances de gestion et de contrôle de la Banque, il s'assure que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les procédures prévues dans ses Statuts et dans le Règlement intérieur, et vérifie la régularité de ses livres. Il approuve les états financiers de la Banque et de la Facilité d'investissement ainsi que les états financiers consolidés du Groupe de la Banque européenne d'investissement, lequel comprend la Banque et le Fonds européen d'investissement. Le Conseil des gouverneurs prend note du Rapport du Comité de vérification et de ses conclusions, ainsi que des Déclarations du Comité (portant sur les états financiers consolidés et non consolidés ainsi que sur ceux de la Facilité d'investissement), avant d'approuver le Rapport annuel du Conseil d'administration.

En 2004, le Comité de vérification a examiné les états financiers, les dispositifs de gestion internes, les politiques comptables et les contrôles financiers internes. Il s'est réuni avec des représentants des autres organes statutaires et avec des responsables de la Banque et il a coordonné et examiné les travaux des services d'audit interne et externe. Le Comité de vérification a également examiné le travail des auditeurs externes, pour vérifier que leur relation avec la Banque demeure objective et professionnelle.

L'an dernier, sous l'étroite supervision du Comité de vérification, la Banque a poursuivi le renforcement de ses structures de contrôle, comme l'a recommandé le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (sous l'égide de la Banque des règlements internationaux - BRI) dans les règles et principes de bonne gestion bancaire, internationalement reconnus, qui figurent dans le «Cadre des systèmes de contrôle interne dans les organismes bancaires».

**Auditeurs externes** – Les auditeurs externes indépendants font directement rapport au Comité de vérification qu'ils tiennent informé, chaque année, de leur programme de travail et de la coordination de leurs activités avec celles de l'Audit interne de la Banque. Le cabinet Ernst & Young a été désigné par le Comité de vérification en 1997, après consultation avec le Comité de direction de la Banque. Son contrat expirera le jour où les états financiers de 2004 seront approuvés par le Conseil des gouverneurs. Une procédure d'appel à la concurrence menée en 2004 a abouti à la sélection, par le Comité de vérification, du cabinet Ernst & Young qui assurera les services d'audit externe en vertu d'un nouveau contrat entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. En application des directives et règles internationalement reconnues relatives à la rotation des auditeurs associés, Ernst & Young a confié la responsabilité du nouveau contrat à un autre de ses associés principaux. Les auditeurs externes ne sont autorisés à effectuer aucune tâche, qu'il s'agisse de conseil ou de tout autre travail, qui pourrait nuire à leur indépendance dans le cadre de leur mission d'audit.

**Audit interne** – Fonction au service de tous les niveaux de gestion du groupe de la Banque, et agissant avec les garanties d'indépendance et de normes professionnelles que lui confère sa Charte, révisée en 2001, l'Audit interne examine et évalue la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que les procédures y afférentes. Il est également chargé de mettre en place un cadre de contrôle interne fondé sur les directives émises par la BRI. C'est ainsi que l'Audit interne analyse et teste, sur un cycle de deux à cinq ans, les contrôles existant dans les secteurs critiques de l'activité bancaire, des technologies de l'information et de l'administration. Dans le cadre des procédures internes de lutte contre la fraude, le chef de l'Audit interne a autorité pour mener des enquêtes. La Banque peut également avoir recours à une assistance ou à des experts extérieurs selon les besoins de l'enquête, y compris aux services de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

**Contrôle de gestion** – Sous la responsabilité directe du Secrétaire général adjoint, le Contrôle de gestion regroupe: le département «Contrôle Financier», sous la direction du Contrôleur financier, la division «Planning, budget et contrôle», ainsi qu'une unité «Organisation». Cette structure couvre l'ensemble du processus consistant à traduire la stratégie en objectifs et, in fine, à contrôler les résultats effectivement atteints. Elle le fait notamment au moyen du Plan d'activité de la Banque, de la comptabilité et du contrôle financier, du budget et du contrôle budgétaire. Un système d'information intégré a été mis en place, qui couvre à la fois la situation financière et les flux financiers et l'évaluation des résultats par rapport à la stratégie, aux objectifs institutionnels et opérationnels ainsi qu'aux plans d'activité. Le Contrôle de gestion émet un avis sur toute proposition soumise au Comité de direction qui pourrait avoir un impact budgétaire, comptable ou organisationnel.

# Adresses du Groupe BEI



## Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 1  
☎ (+352) 43 77 04

[www.bei.org](http://www.bei.org) – [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

### Bureaux extérieurs

<b>Allemagne</b>	Lennéstraße 11 D-10785 Berlin	☎ (+49-30) 59 00 47 90 ☎ (+49-30) 59 00 47 99
<b>Belgique</b>	Rue de la loi 227 / Wetstraat 227 B-1040 Bruxelles / Brussel	☎ (+32-2) 235 00 70 ☎ (+32-2) 230 58 27
<b>Espagne</b>	Calle José Ortega y Gasset, 29, 5° E-28006 Madrid	☎ (+34) 914 31 13 40 ☎ (+34) 914 31 13 83
<b>France</b>	21, rue des Pyramides F-75001 Paris	☎ (+33-1) 55 04 74 55 ☎ (+33-1) 42 61 63 02
<b>Grèce</b>	364, Kifissias Ave & 1, Delfon GR-152 33 Halandri / Athens	☎ (+30) 21 06 82 45 17 ☎ (+30) 21 06 82 45 20
<b>Italie</b>	Via Sardegna 38 I-00187 Roma	☎ (+39) 06 47 19 1 ☎ (+39) 06 42 87 34 38
<b>Portugal</b>	Avenida da Liberdade, 190-4°, A P-1250-147 Lisboa	☎ (+351) 213 42 89 89 ☎ (+351) 213 47 04 87
<b>Royaume-Uni</b>	2 Royal Exchange Buildings London EC3V 3LF	☎ (+44) 20 73 75 96 60 ☎ (+44) 20 73 75 96 99
<b>Afrique du Sud</b>	27 George Storrar Drive Groenkloof 0181, Pretoria	☎ (+27-12) 452 52 90 ☎ (+27-12) 460 99 23
<b>Égypte</b>	6, Boulos Hanna Street Dokki, Giza 12311, Cairo	☎ (+20-2) 336 65 83 ☎ (+20-2) 336 65 84
<b>Tunisie</b>	70, avenue Mohamed V TN-1002 Tunis	☎ (+216) 71 28 02 22 ☎ (+216) 71 28 09 98



## Fonds européen d'investissement

43, avenue J.F. Kennedy  
L-2968 Luxembourg

☎ (+352) 42 66 88 1  
☎ (+352) 42 66 88 200

[www.eif.org](http://www.eif.org) – [info@eif.org](mailto:info@eif.org)

*On trouvera sur le site Internet de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.*